

Burkina Faso : Quatrième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de modification de critères de réalisation — Rapport des services du FMI ; supplément des services du FMI ; Communiqué de presse publié à l'issue des travaux du Conseil d'administration ; Déclaration de l'Administrateur du FMI pour le Burkina Faso

Dans le cadre de la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Rapport des services du FMI relatif à la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de modification de critères de réalisation établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 1^{er} avril 2009 avec les autorités burkinabè sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 5 juin 2009. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Supplément des services sur l'analyse conjointe de viabilité de la dette réalisée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés lors de l'examen du rapport des services du FMI le 22 juin 2009, qui concluait la revue.
- Déclaration de l'Administrateur pour le Burkina Faso.

Les documents ci-après ont été diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités burkinabè au FMI*
Mémorandum de politique économique et financière des autorités burkinabè*
Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURKINA FASO

Quatrième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et demande de modification de critères de réalisation

Préparée par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvée par Michael Atingi-Ego et Anthony Boote

5 juin 2009

Le rapport fait suite aux entretiens qui ont eu lieu à Ouagadougou du 18 mars au 1^{er} avril 2009. La mission était composée de MM. Funke (chef de mission), Gudmundsson et Yartey, Mme Nyankiye (tous membres du Département Afrique) et Mme Adenauer (Représentante résidente). Elle a rencontré le Ministre de l'Économie et des finances, M. Bembamba, le Directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), d'autres ministres et hauts fonctionnaires, des représentants du secteur privé, des syndicats, des organisations non gouvernementales, des partenaires du développement et des médias. Elle a travaillé en liaison étroite avec les services de la Banque mondiale.

Accord FRPC et revue du programme. L'accord triennal FRPC approuvé le 23 avril 2007 portait sur 6,02 millions de DTS. Le 9 janvier 2008, le Conseil d'administration du FMI a autorisé un accès complémentaire de 9,03 millions de DTS (15% de la quote-part) pour faire face aux conséquences de la hausse du prix du pétrole et d'un choc négatif sur le secteur du coton. L'encours des prêts s'élève à 35,26 millions de DTS (58,6% de la quote-part). Les services du FMI recommandent d'achever la quatrième revue, en raison des résultats, dans l'ensemble satisfaisants, obtenus par le Burkina Faso dans le cadre du programme FRPC.

Contexte politique. Le Burkina Faso jouit de l'atout de la stabilité politique et de la tenue d'élections démocratiques multipartites. À la suite des élections parlementaires de mai 2007 M. Tertius Zongo a été nommé Premier ministre. La prochaine élection présidentielle doit avoir lieu à la fin de 2010.

Résumé analytique	5
I. Évolution économique récente et résultats du programme.....	6
II. Effets de la crise financière mondiale	8
III. Politique économique et structurelle jusqu'en 2009.....	12
A. Politique macroéconomique.....	12
B. Réformes budgétaires.....	13
C. Réformes structurelles pour accélérer la croissance	14
IV. Suivi du programme et risques	17
V. Évaluation par les services du FMI.....	18

Encadré

1. La crise financière mondiale et la filière coton au Burkina Faso	16
---	----

Graphiques

1. Indicateurs du secteur réel	6
2. Évolution économique récente.....	7
3. Perspectives économiques dans le cadre régional	11
4. Indicateurs budgétaires	12
5. Perspectives de viabilité de la dette	13
6. Réforme structurelle du secteur pétrolier.....	17

Tableaux

1. Indicateurs économiques et financiers, 2007–11	20
2. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2007–11	21–22
3. Situation monétaire, 2007–11	23
4. Balance des paiements, 2007–11	24
5. Indicateurs économiques et financiers de moyen terme, 2007–13	25
6. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2007–15	26
7. Échéancier de décaissements au titre de l'accord FRPC, 2007–10	27
8. Dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté, 2001–09	28
9. Principaux indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2007.....	29

Appendice I: Lettre d'intention.....	30
Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière du Gouvernement pour 2009–10	32
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	46

Liste des acronymes

BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
EPIP	Évaluation politique et institutionnelle des pays
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
CICC	Conseil consultatif international du coton
BGC	Bureau des grands contribuables
MPEF	Mémorandum de politiques économique et financière
BCM	Bureau des contribuables moyens
VAN	Valeur actuelle nette
CR	Critère de réalisation
GFP	Gestion des finances publiques
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
TCER	Taux de change effectif réel
SOFITEX	Société Burkinabè des Fibres Textiles
SONABHY	Société Nationale Burkinabè des Hydrocarbures
SONABEL	Société Nationale d'électricité du Burkina
AfSS	Afrique subsaharienne
AT	Assistance technique
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La performance macroéconomique et l'application du programme financé par le FMI ont été satisfaisantes, malgré un contexte extérieur défavorable et certains retards dans les réformes structurelles.

Évolution économique. Les estimations mettent en évidence une accélération de la croissance du PIB réel à 5 % en 2008, grâce à un redressement de la production agricole. Le recul des prix des matières premières a atténué les tensions inflationnistes, mais l'incidence de la crise financière mondiale devient manifeste. Les recettes publiques tirées du commerce extérieur diminuent et la baisse des cours internationaux du coton soumet ce secteur à de nouvelles difficultés. La croissance du PIB réel devrait descendre à 3,5% en 2009.

Résultats du programme. Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été satisfaits, notamment les objectifs de déficit budgétaire, de recettes publiques et de dépenses sociales. Les autorités ont renouvelé leur engagement de réformer la politique fiscale. Bien que la préparation de cette réforme progresse, elle a pris du retard à cause des délais de mise en place de l'assistance technique, des capacités intérieures insuffisantes et de la mauvaise situation extérieure.

Priorités. En 2009, la priorité est de maintenir la dynamique de réforme dans un contexte peu porteur. Le programme privilégie i) le recours aux politiques macroéconomiques et structurelles pour gérer les retombées de la crise financière mondiale et les effets résiduels des chocs sur les prix de l'alimentation et du pétrole; ii) la mise en œuvre de la réforme fiscale; iii) l'élargissement du secteur financier et le développement de ses circuits; iv) la poursuite d'autres réformes structurelles, dont celles qui visent à rendre la filière coton plus efficiente et à promouvoir le développement du secteur privé.

Risques. Les principaux risques sont une aggravation des effets de la crise financière mondiale, une dégradation du secteur cotonnier et une progression lente des réformes structurelles, en partie sous l'effet des contraintes de capacité.

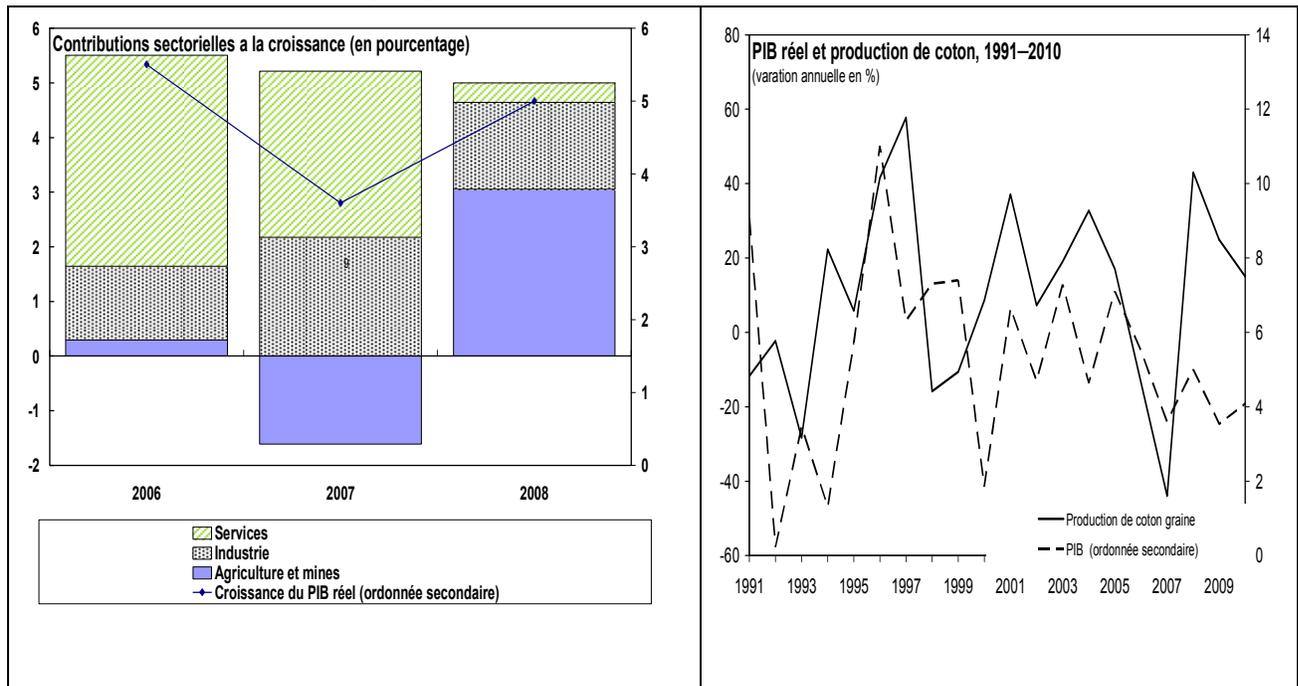
I. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

1. En 2008 et au début de 2009, l'économie du Burkina Faso a assez bien résisté au triple choc extérieur (pétrole, alimentation et crise financière mondiale):

- Selon les estimations la croissance du PIB réel aurait atteint 5 % en 2008, du fait d'une reprise de la production agricole et de l'ouverture de trois nouvelles mines d'or (graphique 1).
- Le recul des cours des produits de base entraîne un relâchement des tensions inflationnistes (graphique 2). Calculé en glissement annuel, le taux d'inflation est tombé à 8,5 % en février 2009 après avoir culminé à 15,1 % en juin 2008. Toutefois, la baisse des prix alimentaires internes est moindre que celle des prix internationaux.
- En mars 2009, les autorités ont privatisé la société de téléphonie ONATEL.

2. **En dépit d'une conjoncture difficile, les résultats du programme ont été globalement conformes aux objectifs.** Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été respectés, notamment les objectifs en matière de déficit budgétaire, de recettes publiques et de dépenses sociales. Toutefois, les dépenses en capital financées sur ressources extérieures ont été inférieures de quelque 2¾ % du PIB à ce qui était programmé, surtout du fait de carences dans la programmation et l'exécution des projets et du dépassement des coûts, qui a exigé une renégociation des emprunts.

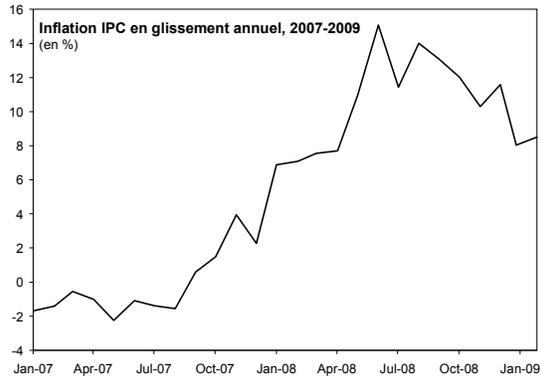
Graphique 1: Burkina Faso: Indicateurs du secteur réel



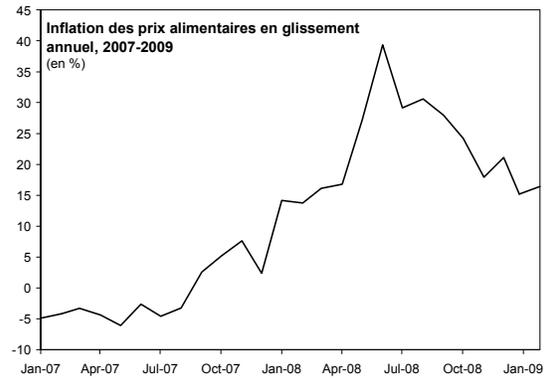
Sources: autorités burkinabè, estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. Burkina Faso: Évolution économique récente

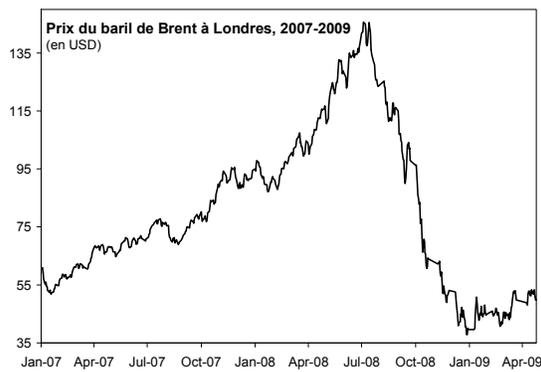
L'inflation se modère....



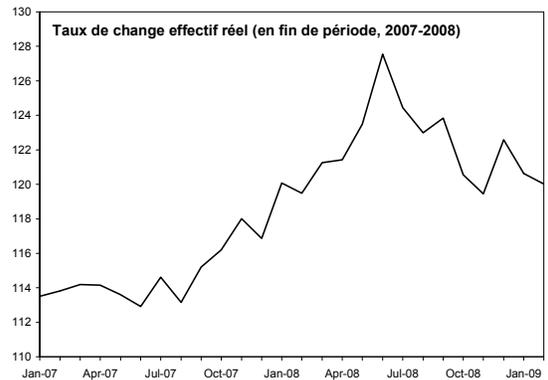
... grâce à une moindre pression des prix des aliments...



... et une baisse des cours du pétrole.



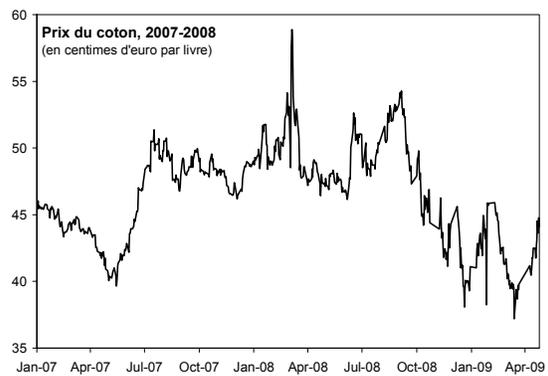
Le TCER s'est déprécié....



...parallèlement à l'euro, d'où un gain de compétitivité.



Mais les cours du coton ont chuté après avoir culminé au début de 2008.



Sources: autorités burkinabè, *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI, estimations et projections des services du FMI.

3. **Les autorités ont progressé vers la réalisation des réformes structurelles, mais trois repères ont été manqués, dont deux de peu** (tableau 1 du texte; MPEF par. 9). Les autorités ont soumis au Cabinet un plan d'action de secteur financier doté de mesures essentielles (critère de réalisation), pris des mesures pour apurer les arriérés de paiement révélés par l'audit de la dette intérieure et procédé à un audit de la SOFITEX (repère, MPEF ¶26). En ce qui concerne l'administration fiscalo-douanière, le taux de non déclaration a été contenu en dessous de 7% (objectif indicatif, décembre 2008); les autorités ont respecté l'obligation d'assigner au moins 30% des déclarations en douane aux circuits vert et bleu, mais le pourcentage de déclarations soumises à des contrôles supplémentaires a été supérieur à 10%. La finalisation du plan de maîtrise des dépenses publiques a pris un retard d'un mois.

4. **La préparation de la réforme fiscale progresse, mais plus lentement que prévu (MPEF par. 9)**. Une base de données préliminaire a été mise en place. En revanche, la simulation des options de réforme, condition préalable à la remise au Cabinet de propositions détaillées (repère, fin avril 2009) va moins vite qu'on ne l'attendait, en partie à cause d'un retard de trois mois dans la mise à disposition d'une assistance technique indispensable et de moyens limités.

II. EFFETS DE LA CRISE FINANCIÈRE MONDIALE

5. **La crise financière mondiale pèse sur les perspectives à court terme et entrave la croissance**. Les indicateurs mensuels du commerce extérieur et les recettes publiques tirées des échanges fléchissent. Si le recul des prix assombrit les perspectives du coton, les initiatives prises dans l'agriculture, la chute des cours internationaux du pétrole et la hausse du prix de l'or amortiront en partie le choc. La croissance du PIB devrait descendre à 3,5 % en 2009, comme dans le reste de la région (graphique 3). L'évolution des cours des produits de base devrait améliorer les termes de l'échange, d'où une légère contraction du déficit courant (tableau 2 du texte).

6. **Les perspectives sont entachées de risques**. Une poursuite de la baisse des cours du coton risquerait de déstabiliser financièrement les entreprises d'égrenage, ce qui aurait des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie. Une aggravation de la crise mondiale pourrait aussi réduire encore les envois de fonds des émigrés, les investissements directs étrangers (IDE) et d'autres flux financiers, au détriment des dépenses d'équipement et de consommation. Inversement, une reprise internationale d'une rapidité inattendue contribuerait à une relance de l'activité au Burkina Faso.

Tableau texte 1. Réformes structurelles et conditionnalité, décembre 2008–avril 2009

Mesures	Échéance	Conditionnalité	État d'avancement
Politique fiscale			
Soumettre au Cabinet des projets précis de réforme des impôts sur les sociétés, du code des investissements et de la TVA, basés sur les recommandations du FMI, la stratégie de réforme fiscale et les directives de l'UEMOA	30 avril 2009	Repère structurel	Non réalisé
Administration des douanes			
Au quatrième trimestre de 2008 : assigner au moins 30% des déclarations en douane aux circuits vert et bleu et maintenir le pourcentage de déclarations sélectionnées mais transmises à des inspecteurs pour vérification supplémentaire à moins de 10%.	31 décembre 2008	Repère structurel	Non réalisé; objectif des 30% atteint, mais 13% de déclarations soumises à vérification supplémentaire.
Gestion des finances publiques			
Préparer un plan d'action pour améliorer l'efficacité des contrôles de dépenses, préalables et a posteriori, notamment en éliminant les procédures redondantes.	31 décembre 2008	Repère structurel	Non réalisé; reporté à janvier 2009
Mettre en place un système général de suivi des dépenses visant à réduire la pauvreté qui intègre toutes les dépenses financées sur ressources intérieures, sauf les salaires.	28 février 2009	Repère structurel	Réalisé
Soumettre au Cabinet un plan de règlement des arriérés de paiement mis en évidence par l'audit de la dette intérieure.	31 mars 2009	Repère structurel	Réalisé
Secteur financier			
Soumettre au Cabinet un plan d'action pour le système financier avec un calendrier de réformes. Ce plan, inspiré des recommandations du PESF, portera sur les domaines suivants : i) faciliter le financement du secteur cotonnier; ii) réduire la participation de l'État dans le secteur bancaire; iii) améliorer le contrôle de la microfinance.	31 mars 2009	Critère de réalisation	Réalisé
Filière coton			
Effectuer un audit de la SOFITEX ayant pour objectif la transparence et la privatisation.	31 mars 2009	Repère structurel	Réalisé

Tableau texte 2. Burkina Faso : Indicateurs macroéconomiques

	2007	2008	2009 Proj. avant crise	2009 Dernières proj.	Différence
Croissance du PIB réel (en %)	3,6	5,0		3,5	-2,6
Inflation en moyenne annuelle (en %)	-0,2	10,7	2,5	4,8	2,3
Réserves officielles de change (en mois d'importations)	6,8	5,8	5,3	5,3	0,0
Solde budgétaire global base engagements (dons compris en % du PIB)	-5,7	-4,5	-4,9	-5,1	-0,2
Solde budgétaire global base caisse (dons compris en % du PIB)	-5,2	-4,0	-4,9	-5,3	-0,4
Solde des transactions courantes (dons compris en % du PIB)	-8,3	-11,0	-13,1	-10,0	3,0
Termes de l'échange (variation en %)	-1,4	-2,8	-1,4	12,4	13,8

Note : les projections antérieures à la crise datent de juin 2008.

Sources : autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

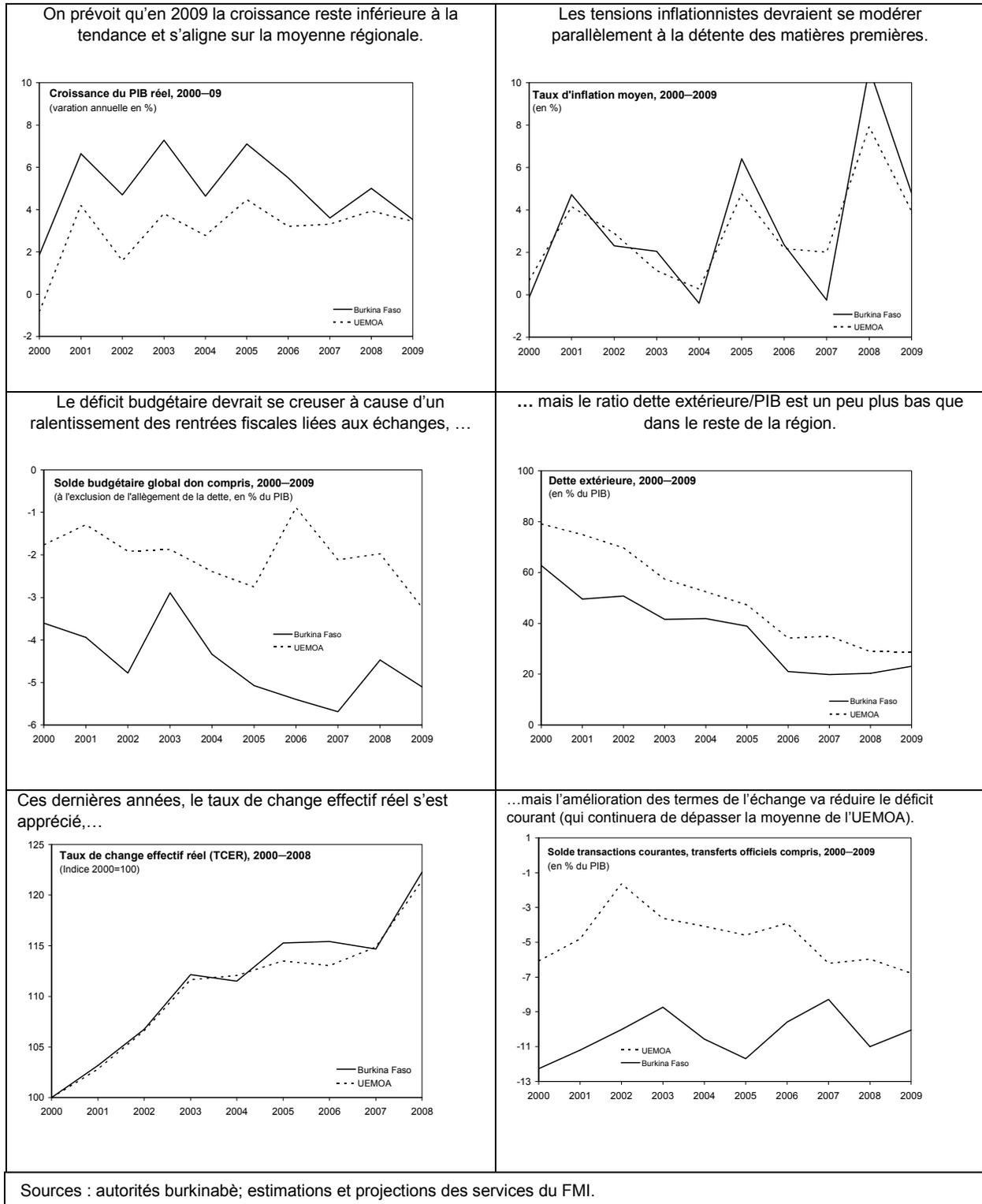
7. **Jusqu'à présent, le système bancaire a résisté à la crise mondiale.** Les établissements sont en général bien capitalisés, les fonds propres représentant en moyenne 12,4 % des actifs pondérés des risques. Bien que fragile, la qualité des actifs s'est récemment améliorée. La proportion de prêts improductifs (après déduction des provisions) est passée de 6,7 % en 2007 à 5,9 % en 2008, mais demeure élevée dans certains cas. Les principaux risques sont l'importance des engagements dans la filière coton, une augmentation des créances douteuses à mesure que l'économie ralentit, ou bien encore un retrait des banques étrangères. Néanmoins, les banques sont en position favorable pour faire face à la récession et protégées par un montant élevé de fonds propres.

Burkina Faso: Indicateurs Financiers Prudentiels (2007-2008)

	Jun-07	Dec-07	Jun-08	Dec-08
Fonds propres réglementaires				
Fonds propres/actifs	4.3	8.4	8.0	8.3
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	6.8	13.0	13.0	12.4
Prêts improductifs/Fonds propres		47.0	49.7	34.1
Qualité des actifs				
Total des prêts/actifs	60.1	60.4	62.9	59.2
Prêts improductifs/total des prêts	17.9	17.5	17.9	15.8
Provision/prets improductifs	62.8	66.3	64.9	66.7
Prêts improductifs moins provisions/total des prêts	7.5	6.7	7.1	5.9
Profitabilité				
Rentabilité des actifs (produit net/valeur moyenne total des actifs)	1.3	0.6	1.0	n.a
Rentabilité des fonds propres (produit net/valeur moyenne total des fonds propres)	15.1	6.7	10.6	n.a
Marge d'intérêt/produit brut	39.6	37.0	50.5	46.7
Charges hors intérêts/produit brut	80.1	76.0	68.0	86.1
Liquidité				
Actifs liquides/total des actifs	47.0	43.7	57.8	42.4
Actifs liquides/passifs à court terme	79.4	71.6	71.6	67.5
Dépôts de la clientèle/total des prêts	99.7	96.2	94.2	93.6

Sources : autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 3. Burkina Faso: Perspectives économiques dans le cadre régional



Sources : autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

III. POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET STRUCTURELLE JUSQU'EN 2009

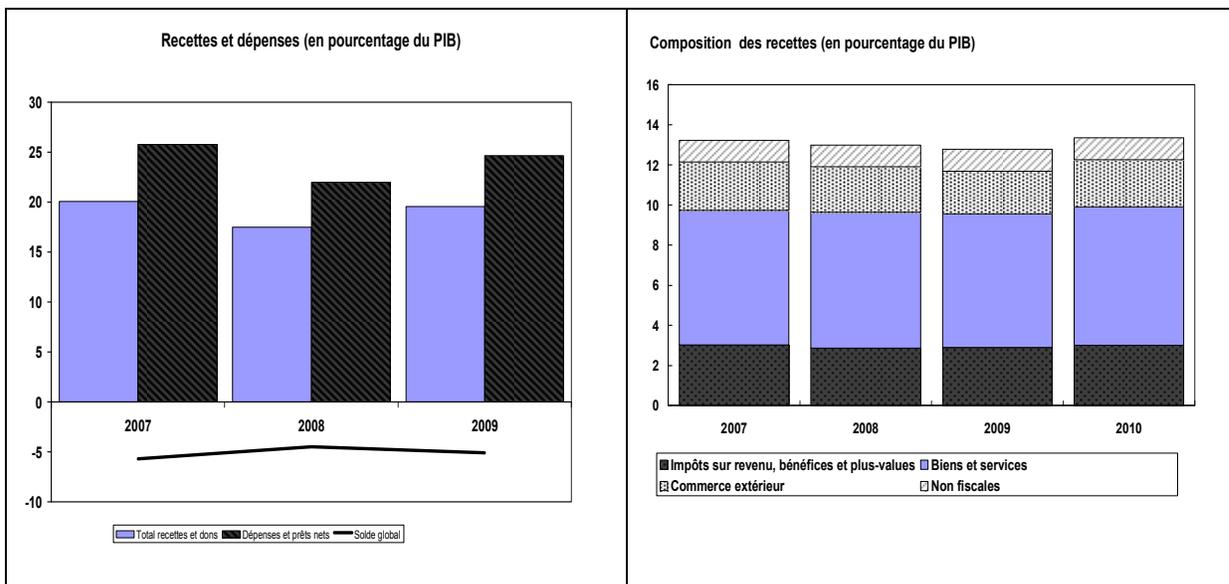
8. **Les discussions de politique économique ont été centrées sur les moyens de maintenir la dynamique de réforme dans les conditions actuelles.** Les principaux points abordés ont été :

- A. la marge disponible pour des mesures contracycliques destinées à limiter les conséquences de la crise financière mondiale et à gérer l'impact résiduel des chocs liés aux prix de l'alimentation et du pétrole ;
- B. les réformes fiscales visant à accroître les recettes publiques ;
- C. les autres réformes structurelles, dont celles qui ont pour but de renforcer la filière coton et le système financier.

A. Politique macroéconomique

9. **Face à des besoins sociaux et d'infrastructures pressants, et compte tenu du redressement de l'économie mondiale prévu en 2010–2011, une augmentation légère et temporaire du déficit budgétaire semble justifiée (graphique 4).** Pour tenir compte du repli anticipé des recettes fiscales (inférieures de 0,6 % du PIB aux objectifs), il a été convenu d'un modeste relèvement de l'objectif de déficit, de 4,9 % à 5,3 % du PIB (y compris 0,2 % du PIB pour apurer les arriérés de paiement révélés par l'audit sur la dette intérieure). La hausse prévue des dons (0,3 % du PIB de plus que ce qui était programmé au départ) contribuera à maintenir les dépenses aux niveaux convenus antérieurement. De plus, les autorités ont l'intention d'émettre un emprunt obligataire à moyen terme sur le marché régional et sont persuadées qu'elles parviendront à le placer. La mission les a encouragées à poursuivre leurs efforts de mobilisation des recettes et à envisager une redéfinition des priorités en matière de dépenses afin de protéger les populations les plus défavorisés.

Graphique 4. Burkina Faso: Indicateurs budgétaires



Sources: autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

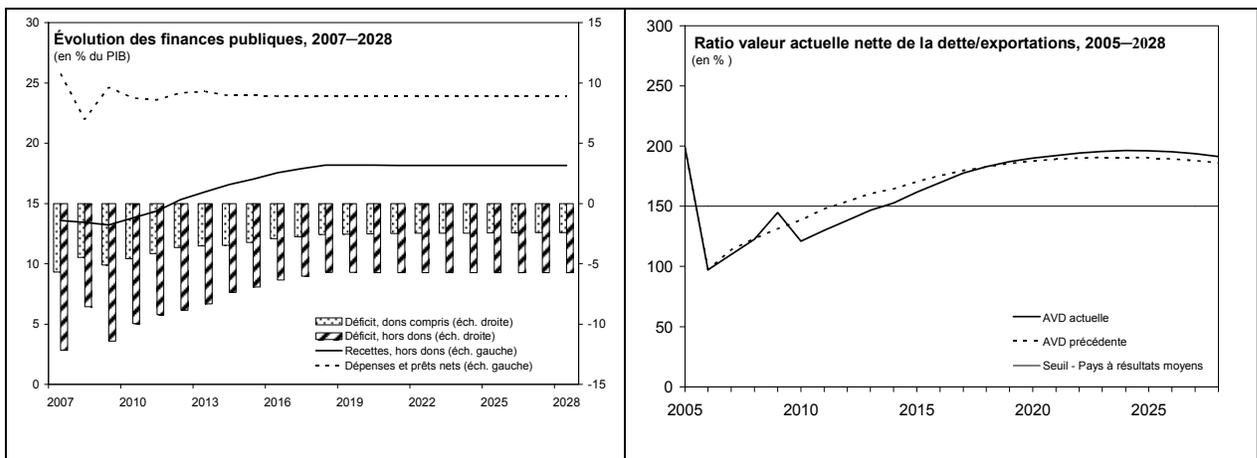
10. Il convient de saluer les nouvelles mesures de protection des plus vulnérables.

Les mesures prises en 2008 pour aider les ménages les plus pauvres face à l'enchérissement de l'alimentation et de l'énergie n'étaient pas assez ciblées. Avec le concours de donateurs, les autorités sont en train d'installer un système fonctionnel de transferts monétaires dans les deux plus grandes villes. Elles continuent aussi à promouvoir la production agricole en créant des systèmes d'irrigation et des infrastructures rurales.

11. Les autorités restent déterminées à rééquilibrer les finances publiques à moyen terme, ce qui est essentiel pour réduire le risque élevé de surendettement, lequel à son tour limite les possibilités d'une relance budgétaire plus importante (voir graphique 5).

Les services du FMI les engagent à réduire le déficit budgétaire, à mobiliser davantage de concours des bailleurs de fonds, à surveiller de près les entreprises publiques pour éviter les pertes quasi-budgétaires, et enfin à faire avancer les réformes pour améliorer les politiques et les institutions. Afin de remédier aux vulnérabilités d'endettement, les autorités privilégient la diversification économique, qui serait de nature à développer le potentiel d'exportation. Elles cherchent aussi à améliorer le cadre institutionnel, ce qui pourrait permettre de récupérer une bonne notation EPIP. Les autorités s'efforcent aussi de trouver des financements concessionnels pour des projets d'infrastructures, tels que le barrage de Samendeni, mais elles demandent au FMI d'assouplir dans ses programmes les critères de concessionnalité. Les services du FMI les encouragent à présenter une prudente analyse coûts/avantages du projet de Samendeni, réalisée de préférence par un organisme extérieur, avant de chercher et d'identifier un financement concessionnel complémentaire.

Graphique 5. Perspectives de viabilité de la dette



Sources: autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

B. Réformes budgétaires

12. Pour augmenter les recettes fiscales, les autorités ont l'intention de poursuivre en 2009 la mise en place du système de gestion des impôts (SINTAX) à l'administration centrale de Ouagadougou. Elles veulent aussi redoubler d'efforts pour simplifier les procédures de dédouanement. On donnera la priorité à l'utilisation du module de transit

SYDONIA dans au moins cinq postes frontières et on les connectera aux services douaniers de l'intérieur (nouveau repère, fin décembre 2009; tableau texte 4).

13. **Les autorités ont réitéré l'engagement de soumettre en octobre à l'Assemblée nationale les réformes applicables à l'impôt sur les bénéfices, à la rationalisation des exonérations fiscales et au renforcement de la TVA (MPEF par. 12).** Ayant reçu deux missions d'assistance technique, elles prévoient maintenant de soumettre en juillet au Conseil des ministres des projets de réforme détaillés (nouveau repère, fin juillet 2009; tableau texte 4).

14. **En matière de gestion des finances publiques, les autorités ont l'intention de donner suite à l'audit de la dette intérieure,** de rendre plus transparents les marchés publics et de renforcer le suivi des dépenses de réduction de la pauvreté. Dans ce dernier domaine, elles entendent rendre le nouveau système plus fonctionnel (nouveau repère, fin septembre 2009).

C. Réformes structurelles pour accélérer la croissance

Réformes du secteur financier

15. **La préparation de la réforme du secteur financier se poursuit à un rythme soutenu.** Les autorités ont établi un plan d'action à partir des recommandations du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF; critère de réalisation). Avec le concours d'un consultant de la Banque mondiale, elles prévoient de l'affiner dans le cadre d'une stratégie financière plus générale. Le plan révisé devrait être adopté en Conseil des ministres au début de 2010 (nouveau repère, fin janvier 2010) et tiendra compte des conséquences de la crise mondiale (MPEF par. 27).

Réformes de la filière coton

16. Bien que la filière ait été durement touchée par la baisse des cours mondiaux et de la demande de produits textiles (voir encadré 1), le financement de la prochaine campagne a été assuré dans les mêmes conditions que l'an dernier. Les fonds propres de la SOFITEX diminuent et les arriérés de paiement internes à l'association des producteurs ont augmenté. Les services du FMI insistent sur la nécessité de suivre de près l'évolution du secteur, en liaison étroite avec la Banque mondiale qui pourrait accroître son aide financière. Les autorités insistent sur leur détermination à donner suite aux conclusions des audits financier et opérationnel de la SOFITEX, notamment en élaborant un plan d'action (nouveau repère, septembre 2009).

Tableau texte 4: Burkina Faso — Conditionnalité structurelle, 1^{er} juin 2009 – 31 janvier 2010

Mesures	Finalité	Échéance du repère
Politique et administration fiscales		
Soumettre au Conseil des Ministres les propositions détaillées concernant la réforme des impôts sur les sociétés, du code d'investissement et de la TVA, basées sur les recommandations du FMI, la stratégie de réforme globale de politique fiscale et les directives communautaires de l'UEMOA (MPEF, par. 14).	Mesures importantes pour augmenter les rentrées fiscales	Repère, 31 juillet 2009
Soumission à l'Assemblée nationale de la réforme de la politique fiscale incluant les mesures relatives à la TVA, à l'impôt sur les bénéfices et au code des investissements, qui entreront en vigueur avec la loi de finances de 2010. En matière de réforme de la TVA, il est prévu l'intégration dans la loi de finances de l'augmentation des seuils de TVA pour les petites, moyennes et grandes entreprises à partir de janvier 2010, et l'assujettissement des petites entreprises à une fiscalité simplifiée au lieu de la TVA, conformément aux recommandations du FMI et aux directives de l'UEMOA en la matière. (MPEF, par. 15-17).	La réforme fiscale est nécessaire pour augmenter les recettes, réduire le déficit et assurer la viabilité de la dette.	Repère, 31 octobre 2009
Administration douanière		
Relier électroniquement cinq postes frontières supplémentaires à la direction générale des douanes (MPEF par. 19).	Limiter le pouvoir discrétionnaire des douanes, majorer les recettes et améliorer la gouvernance	Nouveau repère, 31 décembre 2009
Gestion des finances publiques et gouvernance		
Amélioration de la performance du système général de suivi des dépenses de réduction de la pauvreté intégrant toutes les dépenses financées sur ressources propres à l'exception des dépenses de personnel (MPEF par. 24).	Renforcer l'efficacité des dépenses.	Nouveau repère, 30 septembre 2009
Secteur financier		
Adoption par le Conseil des Ministres d'un plan d'action global et détaillé pour le renforcement du secteur financier avec un calendrier de grandes réformes (MPEF par. 27).	Réduire les vulnérabilités du secteur financier et soutenir la croissance.	Nouveau repère, 31 janvier 2010
Filière coton		
Soumettre à l'examen du Conseil d'administration de la SOFITEX un plan d'actions/suivi basé sur les audits financier et opérationnel (MPEF, par.26).	Améliorer la transparence et limiter les risques pour le budget.	Nouveau repère, 30 septembre 2009

Tableau texte 5. Afrique de l'Ouest : prix à la production du coton et production

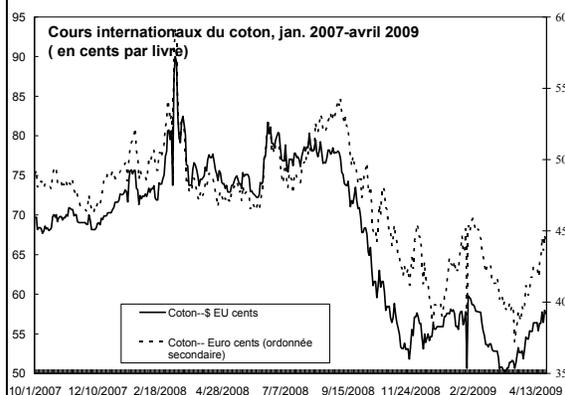
PAYS	Prix à la production (FCFA/kg)			Production (milliers de tonnes)		
	2006/07	2007/08	2008/09	2006/07	2007/08	2008/09
Bénin	175	180	185	240,6	268,6	237,9
Burkina Faso	164	155	165	649,3	363,5	460,0
Côte d'Ivoire	145	150	185	145,6	219,4	201,2
Mali	165	160	200	410,0	247,0	197,0
Sénégal	180	180	180	52,0	50,0	50,0
Togo	160	160	160	399,8	n.a	n.a

Sources: Autorités nationales et services du FMI

Encadré 1. La crise financière mondiale et la filière coton au Burkina Faso

Les cours du coton ont perdu quelque 40% depuis août 2008. La crise touche les cultivateurs, les entreprises d'égrenage et l'État de différentes façons:

Les **producteurs de coton** ont d'abord été protégés des pires effets du choc sur les prix. Un nouveau mécanisme leur a donné une assurance quant au prix de vente au début de la campagne 2008-2009, les mettant à l'abri de la baisse intervenue plus tard dans l'année. Toutefois, si la faiblesse des cours persistait, elle se répercuterait sur les prix à la production dans les prochaines années.



La baisse des prix a sensiblement pesé sur les bilans des **égreneurs**. Ils ont d'abord safeguardé une partie de leurs recettes en vendant à terme un tiers environ de la production, à un moment où le prix moyen était encore assez élevé. Plus récemment, ils ont écoulé l'essentiel du reliquat à des prix devenus nettement inférieurs. Les sociétés d'égrenage pourraient perdre 9 milliards de FCFA (0,3 % du PIB); seule une petite partie serait couverte par le

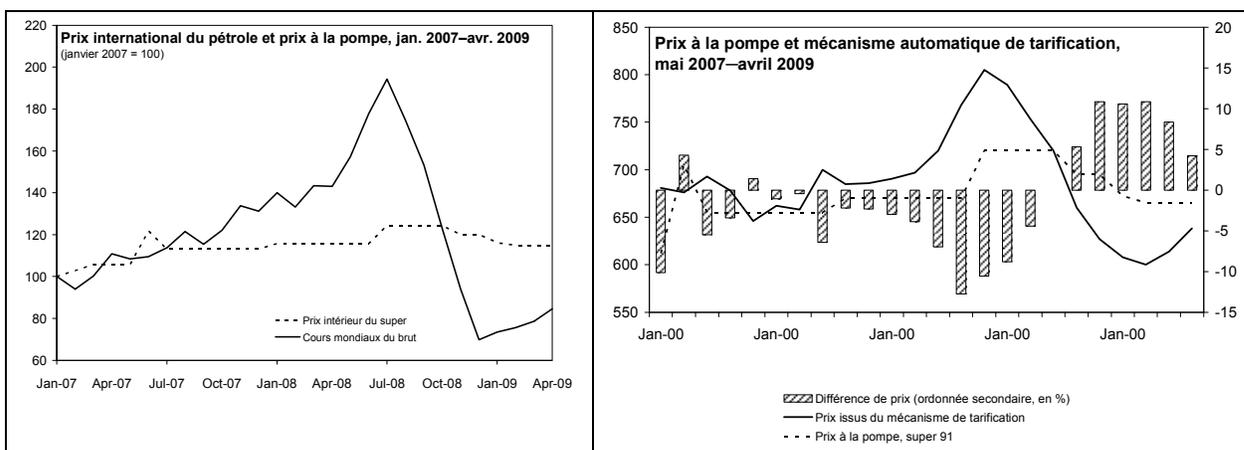
fonds de lissage, dont les dédommagements se réfèrent aux prix moyens de 2008.

L'**État** entend se retirer graduellement du secteur, mais il lui est difficile de trouver un partenaire stratégique pour la SOFITEX. Si le cours du coton reste déprimé, les ressources du fonds de lissage peuvent s'épuiser et les pertes des égreneurs risquent d'entraîner des appels à l'aide de l'État. Il sera peut-être nécessaire de recapitaliser la SOFITEX pour garantir la viabilité de la filière et prévenir une aggravation de la pauvreté.

Le Burkina Faso expérimente actuellement le coton génétiquement modifié, qui laisse espérer un gain de productivité de l'ordre de 30%.

17. **Les autorités cherchent à combler l'écart entre les tarifs des produits pétroliers à la pompe les prix issus du mécanisme d'ajustement (graphique 6).** Depuis la mi-2007, la compagnie nationale SONABHY a subi des pertes de l'ordre de 0,8 % du PIB car la hausse des prix n'a pas été complètement répercutée. En décembre, les pouvoirs publics ont réduit les tarifs à la pompe, mais moins que ce qui aurait résulté du mécanisme automatique de tarification. Une diminution graduelle des prix à la pompe permettra de compenser les pertes d'ici la fin de l'année.

Graphique 6. Burkina Faso: Réforme structurelle du secteur pétrolier



Sources: autorités burkinabè, *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI; estimations et projections des services du FMI.

IV. SUIVI DU PROGRAMME ET RISQUES

18. **Les autorités se sont félicitées des changements de la conditionnalité structurelle du FMI et les nouvelles initiatives prennent en considération les conséquences de la crise mondiale.** En laissant jouer les stabilisateurs automatiques, le déficit budgétaire dépasse légèrement l'objectif initial. Les réformes programmées comprennent l'interconnexion des services douaniers, un plan d'action plus global dans le secteur financier, un suivi renforcé des dépenses sociales ainsi que l'application des conclusions des audits opérationnel et financier de la SOFITEX. En 2009, les réformes fiscales pourraient être moins ambitieuses que ce qui était envisagé au départ, à cause de l'insuffisance des moyens d'application et des retards de l'assistance technique. Une forte hausse des dépenses d'investissement est prévue pour 2009, mais cela est conforme à la tendance observée précédemment et inclut de nouveaux projets financés par le Compte du millénaire («Millenium Challenge Account»). Les services du FMI et les autorités ont convenu de réexaminer la question d'une augmentation de l'accès à l'occasion de la prochaine mission, quand l'incidence de la crise financière pourra être mieux évaluée.

19. **Le programme est sujet à des aléas dus aux perturbations financières internationales et au manque de capacités internes.** Si la baisse du cours mondial du coton se poursuivait, il pourrait en résulter une dégradation des bilans des entreprises d'égrenage et une remise en cause de l'objectif budgétaire. Le financement du déficit risque aussi d'être

compromis si les projets d'émission d'obligations sur le marché de l'UEMOA se heurtent à une faible liquidité régionale. L'insuffisance des moyens d'application et les retards de l'assistance technique pourraient ralentir les réformes structurelles. D'autres retards dans la réforme des impôts constitueraient un risque pour la réalisation des objectifs de recettes, mais les progrès continus de l'administration fiscale et douanière devraient compenser au moins en partie le manque à percevoir.

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

20. **Les perspectives macroéconomiques à court terme du Burkina Faso sont mitigées et incertaines.** La crise financière mondiale a fait baisser la demande extérieure et le prix du coton et pesé lourdement sur les apports de capitaux. Le recul des cours internationaux du pétrole, la hausse du prix de l'or et une nouvelle bonne récolte pourraient partiellement amortir le choc. La croissance du PIB réel devrait être ramenée à 3,5 % en 2009.

21. **Bien qu'il existe une certaine marge pour une politique budgétaire contracyclique, le souci de viabilité de la dette publique incite à la prudence.** Si une légère augmentation de l'objectif de déficit est justifiée par la diminution prévue des recettes, en pourcentage du PIB, et par les besoins sociaux, un rééquilibrage des finances publiques est nécessaire à moyen terme pour réduire le risque élevé de surendettement. Il faut mieux cibler les subventions et les transferts. Avec l'aide de donateurs les autorités ont entrepris de mettre en place un système de transferts monétaires dans les deux plus grandes villes du pays, ce qu'il convient de saluer.

22. **Malgré la crise financière, le Burkina Faso doit poursuivre énergiquement la réforme fiscale.** La révision de l'impôt sur les bénéfices, la simplification du code des investissements et le renforcement de la TVA sont programmés. Les services du FMI ont encouragé les autorités à faire de leur mieux pour soumettre en octobre les projets de réformes à l'Assemblée nationale.

23. **Le système financier a jusqu'à présent résisté aux turbulences financières mondiales, mais pourrait être vulnérable** à un assèchement de la liquidité, à une augmentation des créances douteuses due au ralentissement économique, à la concentration des crédits ou au retrait des banques étrangères en cas d'aggravation de la crise financière internationale. Il faut donc améliorer le contrôle et la gestion des risques sur le plan national et régional. Un vaste plan d'action est indispensable pour amorcer les réformes structurelles nécessaires.

24. **La réforme de la filière coton conditionne la réalisation des objectifs de croissance et de développement à moyen terme.** Les autorités se sont fermement engagées à rendre plus transparente et efficace la SOFITEX en formulant un plan d'application des recommandations de l'audit. Elles doivent désormais suivre avec soin l'évolution du secteur, travailler en liaison étroite avec la Banque mondiale et prendre les mesures permettant d'accroître la productivité.

25. **Les services du FMI recommandent l'achèvement de la quatrième revue.** La mise en œuvre du programme a été en général satisfaisante et de nouveaux engagements ont été pris pour l'étape suivante de l'accord.

Tableau 1. Burkina Faso: Indicateurs économiques et financiers, 2007–11

	2007	2008		2009		2010		2011
	Est.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Proj.
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
PIB et prix								
PIB à prix constants	3.6	4.5	5.0	4.9	3.5	6.0	4.1	5.3
Déflateur du PIB	3.6	5.0	6.0	3.4	2.9	2.1	2.1	2.1
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	-0.2	6.2	10.7	5.0	4.8	2.1	2.3	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	2.3	3.3	11.6	3.5	3.2	2.0	2.0	2.0
Monnaie et crédit								
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) ²	-5.5	7.6	16.9	12.1	7.6	8.3	4.0	5.6
Crédit à l'Etat ²	-9.6	3.0	4.2	4.5	-1.0	0.6	0.6	0.0
Crédit au secteur privé ²	0.6	8.7	14.4	7.6	8.6	7.8	3.4	5.6
Monnaie au sens large (M2)	22.9	9.7	12.0	8.5	6.7	8.2	6.3	7.4
Vélocité (PIB/M2)	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Secteur extérieur								
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	-2.9	0.9	-2.9	21.0	14.6	10.1	45.8	6.6
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	4.1	24.5	16.7	8.2	5.3	3.5	13.8	2.3
Termes de l'échange	-1.4	-5.9	-2.4	1.0	10.9	-3.6	-2.3	0.4
Taux de change effectif réel (- = dépréciation)	-0.6	4.6	6.6
Cours mondial du coton (\$EU cents par livre)	63.3	68.0	71.4	70.0	57.3	69.0	58.0	61.0
Prix moyen au comptant du pétrole (\$EU par baril)	71.1	112.0	97.0	68.0	60.5	75.0	74.5	78.0
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Finances de l'administration centrale								
Recettes courantes	13.6	13.5	13.4	13.6	13.5	14.2	13.8	14.4
<i>Dont</i> : recettes fiscales	12.5	12.6	12.3	12.7	12.4	13.2	12.7	13.3
Total dépenses	25.8	25.5	22.0	24.5	24.6	24.4	23.8	23.6
<i>Dont</i> : dépenses courantes	13.9	13.1	12.6	12.4	12.6	12.0	11.8	11.5
Solde budgétaire global, dons exclus (base engagement)	-12.2	-12.0	-8.5	-10.8	-11.1	-10.2	-9.9	-9.2
Solde budgétaire global, dons inclus (base engagement)	-5.7	-5.4	-4.5	-4.8	-4.7	-4.4	-4.6	-4.1
Financement intérieur	2.1	1.8	1.1	0.9	1.4	0.1	1.0	0.8
Epargne et investissement								
Solde transactions courantes (transferts officiels courants inclus)	-8.3	-12.9	-10.9	-11.1	-10.3	-10.7	-11.0	-10.4
Solde transactions courantes (transferts officiels courants exclus)	-12.6	-16.6	-14.6	-14.9	-14.3	-13.4	-13.5	-12.8
Investissement brut	19.5	20.3	18.1	19.5	18.3	20.0	19.7	20.6
Public	9.0	8.4	6.4	8.5	8.6	8.7	8.5	9.9
Privé	10.5	12.0	11.7	11.1	9.6	11.3	11.2	10.7
Epargne intérieure brute	5.3	3.0	2.1	3.5	2.8	5.4	5.1	6.9
Publique	0.8	1.4	2.4	1.7	1.3	2.3	2.3	2.9
Privée	4.5	1.6	-0.2	1.7	1.5	3.2	2.8	4.0
Epargne nationale brute	11.2	7.5	7.2	8.4	8.0	9.2	8.7	10.3
Publique	4.8	4.8	5.7	5.2	5.0	4.7	4.5	5.0
Privée	6.5	2.7	1.4	3.2	3.0	4.6	4.2	5.3
Indicateurs relatifs à la dette et au secteur extérieur								
Exportations de biens et services	10.6	9.5	9.3	11.3	9.9	11.7	13.1	13.0
Importations de biens et services	24.8	26.8	25.3	27.3	25.3	26.2	27.7	26.7
Dette extérieure	19.8	20.7	20.1	24.4	22.7	26.8	24.0	24.7
VAN	11.6	12.5	11.4	14.8	14.1	16.2	15.5	16.5
VAN (pourcentage des exportations)	110.0	131.8	122.6	131.3	144.7	138.6	121.0	130.0
VAN (pourcentage des recettes fiscales)	85.5	92.3	85.1	108.5	106.9	114.4	112.3	114.5
<i>Pour mémoire :</i>								
PIB nominal (milliards de FCFA)	3,239	3,559	3,605	3,851	3,842	4,166	4,081	4,390

Sources: autorités burkinabès; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays No 09/38, janvier 2009.² Pourcentage de la masse monétaire de début de période.

Tableau 2 Burkina Faso: Opérations consolidées de l'administration centrale, 2007-11

	2007	2008					2009					2010		2011	
	Réel.	Juin		Dec.		Mars		Juin		Sept.		Dec.		Prog. 1	Proj.
		Prel.	Prog. 1	Proj.											
	(milliards de FCFA)														
Total recettes et dons	650.5	307.3	698.7	630.8	179.4	165.6	400.6	394.2	582.3	599.9	757.1	751.0	833.6	783.6	853.4
Total recettes	440.2	245.2	479.6	483.8	125.1	121.6	283.8	274.5	403.0	391.0	524.7	508.4	590.9	563.7	630.9
Recettes fiscales	405.2	230.8	446.0	444.7	116.1	111.0	265.8	253.2	376.0	359.2	488.7	466.0	548.9	518.8	582.6
Revenu et bénéfices	98.2	63.1	109.2	103.5	22.8	21.4	72.9	67.5	97.3	89.9	120.5	111.5	145.8	122.5	142.6
Biens et services intérieurs	217.3	122.1	238.4	243.8	67.9	65.6	139.8	135.1	200.6	194.7	263.4	255.6	287.4	281.8	309.3
Commerce international	78.1	38.9	84.7	81.8	21.5	19.8	45.2	42.1	66.4	61.8	89.3	81.9	98.9	96.0	108.8
Autres	11.6	6.8	13.8	15.6	3.9	4.2	7.8	8.5	11.7	12.8	15.6	17.0	16.8	18.4	21.9
Recettes non fiscales	35.0	14.4	33.6	39.2	9.0	10.6	18.0	21.2	27.0	31.8	36.0	42.4	42.0	44.9	48.3
Dons (hors IADM)	210.3	62.1	219.1	146.9	54.3	44.0	116.8	119.7	179.3	208.9	232.3	242.6	242.7	219.9	222.5
Projet	114.7	27.4	118.5	58.7	33.7	33.7	67.4	67.4	101.1	101.1	134.9	134.9	177.0	162.4	164.1
Dont: Millenium Challenge Corporation (MCC)	0.0	0.0	1.4	1.0	9.5	9.8	19.1	19.6	28.6	29.4	38.2	39.2	49.5	50.8	50.6
Programme	95.6	34.7	100.6	88.2	20.6	10.3	49.4	52.3	78.2	107.7	97.5	107.7	65.7	57.5	58.5
Dépenses et prêts nets (base engagements)	834.8	399.2	885.5	791.9	235.9	235.6	471.9	471.2	707.8	706.7	942.3	947.1	1015.2	970.1	1035.2
Dépenses courantes	450.3	240.1	466.6	455.2	120.0	119.6	240.0	239.3	360.0	358.9	478.5	483.3	500.4	482.8	506.2
Traitements et salaires	187.6	95.9	198.0	198.8	52.9	52.9	105.9	105.7	158.8	158.6	211.8	211.4	224.9	218.5	230.4
Biens et services	94.8	60.6	99.3	95.3	25.0	25.0	50.1	50.0	75.1	75.0	100.1	99.9	109.6	98.0	105.3
Paiement d'intérêts	13.1	4.0	13.7	12.7	3.5	3.3	7.0	6.7	10.5	10.0	14.0	13.4	15.9	15.1	16.9
Transferts courants	154.8	79.6	155.6	148.4	38.5	38.4	77.0	76.9	115.5	115.3	152.6	158.6	150.0	151.1	153.6
Dont: filets de protection et autres dépenses sociales	0.9	1.6	1.5	1.6	0.4	0.4	0.8	0.8	1.2	1.2	1.6	1.6	1.8	1.7	1.8
subventions	20.5	18.3	26.5	24.4	3.3	3.1	6.5	6.3	9.8	9.8	13.0	13.2	15.7	15.1	16.9
Dépenses de capital	383.3	159.6	404.1	325.1	116.5	116.5	232.9	232.9	349.4	349.4	465.8	465.8	516.7	489.3	531.0
Financées sur ressources intérieures	175.7	98.9	179.4	200.4	45.9	45.9	91.7	91.7	137.6	137.6	183.5	183.5	194.8	200.1	237.9
Transferts de capitaux	32.9	5.7	13.7	6.2	1.8	1.8	3.5	3.5	5.3	5.3	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Exonérations	18.8	15.4	20.2	27.1	8.3	8.3	16.5	16.5	24.8	24.8	33.0	33.0	20.0	20.0	20.0
Autres dépenses de capital	124.0	77.8	145.5	167.2	35.9	35.9	71.7	71.7	107.6	107.6	143.5	143.5	167.8	173.1	210.9
Financées sur ressources extérieures	207.6	60.7	224.7	124.6	70.6	70.6	141.2	141.2	211.8	211.8	282.3	282.3	321.9	289.2	293.0
Dont: MCC	0.0	0.0	1.4	1.0	9.5	9.8	19.1	19.6	28.6	29.4	38.2	39.2	49.5	50.8	50.6
Prêts nets	1.2	-0.4	14.8	11.6	-0.5	-0.5	-1.0	-1.0	-1.5	-1.5	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0
Solde global (base engagements)	-184.2	-91.8	-186.8	-161.1	-56.5	-70.0	-71.3	-77.0	-125.5	-106.8	-185.3	-196.1	-181.6	-186.5	-181.8
Dons exclus	-394.5	-154.0	-405.9	-308.0	-110.8	-114.0	-188.1	-196.7	-304.8	-315.7	-417.6	-438.7	-424.3	-406.4	-404.3
Ajustement base caisse	17.2	15.1	-8.8	15.8	-0.5	-1.5	-1.0	-3.0	-1.5	-4.5	-2.0	-6.0	-2.0	-6.5	-6.8
Variation arriérés	0.0	0.0	-8.8	0.0	-0.5	-1.5	-1.0	-3.0	-1.5	-4.5	-2.0	-6.0	-2.0	-6.5	-6.8
Dépenses engagées non mandatées	8.8	-29.6	0.0	-36.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses mandatées non payées	-2.9	3.8	0.0	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation Dépôts au Trésor	7.3	40.8	0.0	50.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation compte FSDEB	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-167.0	-76.7	-195.6	-145.3	-57.0	-71.5	-72.3	-80.0	-127.0	-111.3	-187.3	-202.1	-183.6	-193.0	-188.6
Dons exclus	-377.3	-138.9	-414.7	-292.2	-111.3	-115.5	-189.1	-199.7	-306.3	-320.2	-419.6	-444.7	-426.3	-412.9	-411.1
Erreurs et omissions	-1.0	0.7	0.0	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement	168.0	73.4	192.8	143.2	57.0	71.5	71.6	79.3	127.0	110.7	185.8	200.8	182.9	192.2	188.6
Financement extérieur	99.3	26.8	144.3	102.3	34.4	32.9	68.7	80.6	103.1	113.5	152.0	146.4	178.2	153.6	153.9
Tirages	114.5	33.2	160.2	115.3	36.9	36.9	73.7	88.6	110.6	125.5	162.1	162.4	193.2	169.1	172.0
Prêts projets	93.0	33.2	106.2	69.3	36.9	36.9	73.7	73.7	110.6	110.6	147.5	147.5	144.9	126.8	129.0
Prêts programmes	21.5	0.0	54.0	45.9	0.0	0.0	0.0	14.9	0.0	14.9	14.6	14.9	48.3	42.3	43.0
Amortissement (FMI exclus)	-15.2	-6.4	-16.0	-13.0	-2.5	-4.0	-5.0	-8.0	-7.6	-12.0	-10.1	-15.9	-15.0	-15.5	-18.1
Financement intérieur	68.7	46.5	48.6	40.9	22.7	38.6	2.9	-1.3	23.2	-2.8	33.8	54.4	4.7	38.7	34.7
Secteur bancaire	-63.9	14.7	12.0	34.3	22.7	-6.4	2.9	-38.3	23.2	-89.8	38.4	-9.3	4.7	4.7	0.0
Banque centrale	-70.8	27.1	30.3	47.3	23.9	-5.1	5.4	-35.8	27.7	-86.0	43.4	-4.3	4.7	4.7	0.0
Banques commerciales	6.9	-12.5	-18.3	-12.9	-1.3	-1.3	-2.5	-2.5	-3.8	-3.8	-5.0	-5.0	0.0	0.0	0.0
Non bancaires	132.6	31.9	36.6	6.6	0.0	45.0	0.0	37.0	0.0	87.0	-4.6	63.7	0.0	34.0	34.7
Bons du Trésor	-25.2	8.0	6.6	-12.3	0.0	18.0	0.0	10.0	0.0	60.0	-12.6	36.7	0.0	34.0	34.7
Nouvelles émissions	23.8	15.0	24.9	30.9	0.0	18.0	0.0	28.0	0.0	88.0	0.0	98.0	0.0	34.0	34.7
Amortissement	-49.0	-7.0	-18.3	-43.3	0.0	0.0	0.0	-18.0	0.0	-28.0	-12.6	-61.3	0.0	0.0	0.0
Revenus des privatisations	139.1	0.0	30.0	2.9	0.0	27.0	0.0	27.0	0.0	27.0	0.0	27.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements non-bancaires	18.7	23.9	0.0	16.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement 2	0.0	2.7	2.8	0.0	0.0	-0.1	0.7	0.7	0.7	0.6	1.5	1.3	0.7	0.7	0.0
<i>Pour mémoire:</i>															
Dépenses de réduction de la pauvreté, dont:	182.6	97.0	195.0	198.5	...	45.4	...	106.0	...	164.4	216.4	216.4	237.0	236.9	259.4
Education	76.6	45.5	81.8	82.2	91.0	91.0	104.5	100.4	113.6
Santé	60.2	24.1	64.2	60.1	69.8	69.8	80.2	76.9	89.4
PIB (en milliards de FCFA)	3,239	...	3549.2	3,603	3850.7	3,844	4165.6	4,084	4,388

(à suivre)

Tableau 2 Burkina Faso: Opérations consolidées de l'administration centrale, 2007-11 (fin)

	2007	2008		2009		2010		2011
	Réal.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Proj.
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Total recettes et dons	20.1	19.7	17.5	19.7	19.5	20.0	19.2	19.4
Total recettes	13.6	13.5	13.4	13.6	13.2	14.2	13.8	14.4
Recettes fiscales	12.5	12.6	12.3	12.7	12.1	13.2	12.7	13.3
Revenu et bénéfices	3.0	3.1	2.9	3.1	2.9	3.5	3.0	3.2
Biens et services intérieurs	6.7	6.7	6.8	6.8	6.7	6.9	6.9	7.0
Commerce international	2.4	2.4	2.3	2.3	2.1	2.4	2.4	2.5
Autres	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5
Recettes non fiscales	1.1	0.9	1.1	0.9	1.1	1.0	1.1	1.1
Dons (hors IADM)	6.5	6.2	4.1	6.0	6.3	5.8	5.4	5.1
Projet	3.5	3.3	1.6	3.5	3.5	4.2	4.0	3.7
Dont : MCC	0.0	0.0	0.0	1.0	1.0	1.2	1.2	1.2
Programme	3.0	2.8	2.4	2.5	2.8	1.6	1.4	1.3
Dépenses et prêts nets (base engagements)	25.8	24.9	22.0	24.5	24.6	24.4	23.8	23.6
Dépenses courantes	13.9	13.1	12.6	12.4	12.6	12.0	11.8	11.5
Traitements et salaires	5.8	5.6	5.5	5.5	5.5	5.4	5.4	5.3
Biens et services	2.9	2.8	2.6	2.6	2.6	2.6	2.4	2.4
Paieement d'intérêts	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4
Transferts courants	4.8	4.4	4.1	4.0	4.1	3.6	3.7	3.5
Dont: filets de protection et autres dépenses sociales	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
subventions	0.6	0.7	0.7	0.3	0.8	1.7	0.9	0.9
Dépenses de capital	11.8	11.4	9.0	12.1	12.1	12.4	12.0	12.1
Financées sur ressources intérieures	5.4	5.1	5.6	4.8	4.8	4.7	4.9	5.4
Transferts de capitaux	1.0	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Exonérations	0.6	0.6	0.8	0.9	0.9	0.5	0.5	0.5
Autres dépenses de capital	3.8	4.1	4.6	3.7	3.7	4.0	4.2	4.8
Financées sur ressources extérieures	6.4	6.3	3.5	7.3	7.3	7.7	7.1	6.7
Dont : MCC	0.0	0.0	0.0	1.0	1.0	1.2	1.2	1.2
Prêts nets	0.0	0.4	0.3	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagements)	-5.7	-5.3	-4.5	-4.8	-5.1	-4.4	-4.6	-4.1
Dons exclus	-12.2	-11.4	-8.5	-10.8	-11.4	-10.2	-9.9	-9.2
Ajustement base caisse	0.5	-0.2	0.4	-0.1	-0.2	0.0	-0.2	-0.2
Variation arriérés	0.0	-0.2	0.0	-0.1	-0.2	0.0	-0.2	-0.2
Dépenses engagées non mandatées	0.3	0.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses mandatées non payées	-0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation Dépôts au Trésor	0.2	0.0	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation compte FSDEB	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-5.2	-5.5	-4.0	-4.9	-5.3	-4.4	-4.7	-4.3
Dons exclus	-11.6	-11.7	-8.1	-10.9	-11.6	-10.2	-10.1	-9.4
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement	5.2	5.4	4.0	4.8	5.2	4.4	4.7	4.3
Financement extérieur	3.1	4.1	2.8	3.9	3.8	4.3	3.8	3.5
Tirages	3.5	4.5	3.2	4.2	4.2	4.6	4.1	3.9
Prêts projets	2.9	3.0	1.9	3.8	3.8	3.5	3.1	2.9
Prêts programmes	0.7	1.5	1.3	0.4	0.4	1.2	1.0	1.0
Amortissement	-0.5	-0.5	-0.4	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
Financement intérieur	2.1	1.4	1.1	0.9	1.4	0.1	0.9	0.8
Secteur bancaire	-2.0	0.3	1.0	1.0	-0.2	0.1	0.1	0.0
Banque centrale	-2.2	0.9	1.3	1.1	-0.1	0.1	0.1	0.0
Banques commerciales	0.2	-0.5	-0.4	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0
Non bancaires	4.1	1.0	0.2	-0.1	1.7	0.0	0.8	0.8
Bons du Trésor	-0.8	0.2	-0.3	-0.3	1.0	0.0	0.8	0.8
Nouvelles émissions	0.7	0.7	0.9	0.0	2.5	0.0	0.8	0.8
Amortissement	-1.5	-0.5	-1.2	-0.3	-1.6	0.0	0.0	0.0
Revenus des privatisations	4.3	0.8	0.1	0.2	0.7	0.0	0.0	0.0
Autres financements non-bancaires	0.6	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement ²	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>								
PIB (en milliards de FCFA)	3,239	3549.2	3,603	3850.7	3,844	4165.6	4,084	4,388

Sources: autorités burkinabès et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays No 09/38, janvier 2009.² A combler par les déboursements au titre de la FRPC.

Tableau 3. Burkina Faso: Situation monétaire, 2007–11

	2007	2008		2009		2010	2011
	Réal.	Déc	Est	Juin	Déc	Déc	Déc
		Prog. ¹		Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(milliards de FCFA)						
Avoirs extérieurs nets	409.3	427.0	369.0	354.4	354.7	373.3	394.4
Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	355.0	372.7	315.0	300.4	300.4	318.9	340.1
Actifs	457.0	477.1	438.7	424.1	424.1	442.2	461.5
Passifs	102.0	104.4	123.7	123.7	123.7	123.2	121.4
Banques commerciales	54.3	54.3	54.0	54.0	54.3	54.3	54.3
Avoirs intérieurs nets	403.9	465.4	541.6	593.5	616.6	658.9	714.5
Crédit intérieur net	452.6	547.6	603.7	655.5	678.7	720.9	776.6
Crédit net à l'Etat	-94.0	-69.7	-59.7	-97.3	-67.5	-62.1	-62.1
Trésor	-18.0	-18.6	34.8	-2.7	27.0	13.9	13.9
BCEAO	-54.7	-20.7	-3.4	-38.4	-6.2	-4.8	-4.8
Banques commerciales	36.7	2.0	38.2	35.7	33.2	18.8	18.8
Autres, administration centrale	-76.0	-51.1	-94.5	-94.5	-94.5	-76.0	-76.0
<i>Dont</i> : projets dépôts	-122.6	-100.7	-146.3	-146.3	-122.6	-122.6	-122.6
Crédit à l'économie	546.6	617.3	663.4	752.7	746.2	783.1	838.7
Crédit de campagne	18.1	20.6	14.1	16.1	16.0	16.8	18.1
Autres	528.5	596.7	649.3	736.6	730.2	766.3	820.7
Autres postes, net	-48.7	-82.2	-62.0	-62.0	-62.0	-62.0	-62.0
Monnaie au sens large	813.2	892.4	910.6	947.8	971.4	1032.2	1108.9
<i>Dont</i> : dépôts bancaires	555.7	616.9	638.2	652.8	669.4	713.2	768.4
	(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire 12 mois auparavant, sauf indication)						
<i>Pour mémoire:</i>							
Avoirs extérieurs nets	28.5	2.2	-5.0	0.1	-1.6	1.9	2.0
Avoirs intérieurs nets	-5.5	7.6	16.9	14.2	8.2	4.4	5.4
Crédit net à l'Etat	-9.6	3.0	4.2	-2.2	-0.9	0.6	0.0
Crédit à l'économie	0.6	8.7	14.4	17.5	9.1	3.8	5.4
(variation annuelle en pourcentage)	0.8	12.9	21.4	23.8	12.5	4.9	7.1
(crédit de campagne exclus)	13.2	12.9	22.8	29.9	12.5	4.9	7.1
Masse monétaire	22.9	9.7	12.0	14.3	6.7	6.3	7.4
<i>Dont</i> : dépôts bancaires	13.0	7.5	10.1	5.5	3.4	7.7	5.3
Vélocité de la monnaie (PIB/M2)	4.0	4.0	4.0	4.1	4.0	4.0	4.0

Sources : autorités burkinabès; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays No 09/38, janvier 2009.

Tableau 4. Burkina Faso: Balance des paiements 2007-11

	2007	2008		2009		2010		2011
	Est.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Proj.
	(Milliards de FCFA)							
Compte courant	-268.4	-422.9	-396.6	-429.3	-386.0	-446.0	-435.2	-451.1
<i>Transferts officiels exclus</i>	-406.6	-567.5	-528.7	-526.8	-493.8	-511.7	-492.7	-509.6
Balance commerciale	-286.6	-415.6	-395.4	-409.3	-378.3	-398.6	-321.8	-317.5
Exportations de biens	298.6	315.8	290.1	382.0	328.1	420.5	473.8	503.4
<i>Dont: coton</i>	166.4	98.5	93.5	139.6	103.6	152.7	120.2	130.0
or	16.1	85.0	67.1	100.2	121.6	119.6	237.0	239.2
Importations de biens	-585.1	-731.4	-685.5	-791.3	-706.4	-819.1	-795.6	-820.9
<i>Dont: produits pétroliers</i>	-143.3	-196.1	-194.9	-165.2	-124.9	-181.5	-173.3	-197.6
Millenium Challenge Corporation (MCC)	0.0	-0.8	-0.9	-22.9	-23.5	-29.7	-30.5	-30.3
Services, net	-173.9	-193.9	-182.6	-209.2	-206.3	-205.9	-260.2	-280.6
Exportations de services	43.8	46.8	46.0	51.7	47.6	67.2	49.5	52.2
Importations de services	-217.7	-240.7	-228.6	-260.9	-253.9	-273.1	-309.8	-332.8
<i>Dont: fret et assurance</i>	-138.7	-162.9	-145.7	-176.3	-155.4	-182.5	-165.1	-177.4
Revenus, net	-1.1	-7.2	-10.0	-7.9	-10.7	-8.1	-13.5	-16.4
<i>Dont: intérêts sur la dette publiques (FMI inclu)</i>	-6.9	-7.6	-8.3	-8.2	-7.6	-10.0	-9.3	-11.1
Transferts courants	193.3	193.8	191.4	197.2	209.2	166.6	160.4	163.5
Transferts privés, net	55.0	49.3	59.3	54.5	56.3	54.4	56.4	57.1
<i>Dont: remises des expatriés</i>	-0.5	1.0	2.4	3.4	2.7	6.1	13.1	18.6
Transferts officiels, net	138.3	144.5	132.1	142.7	152.9	112.2	104.0	106.3
<i>Dont: dons programmes</i>	95.6	100.6	88.2	97.5	107.7	65.7	57.5	58.5
Compte de capital	140.2	145.3	85.5	163.0	153.3	206.5	181.7	184.4
Dons projets	114.7	118.5	58.7	134.9	134.9	177.0	162.4	164.1
Autres transferts de capitaux	25.5	26.8	26.8	28.1	18.4	29.5	19.3	20.3
Compte financier	316.3	280.0	271.2	235.7	216.7	238.9	271.3	287.9
Investissements directs	164.5	109.0	124.0	49.7	44.0	23.8	50.0	62.0
Investissements de portefeuille	3.6	4.0	6.1	4.3	10.4	4.7	8.2	9.2
Autres investissements	148.1	167.0	141.1	181.7	162.2	210.5	213.0	216.7
Investissements de long-terme	113.5	161.9	118.6	171.7	160.3	200.1	178.6	180.8
Prêts projets	93.0	106.2	69.3	147.5	147.5	144.9	126.8	129.0
Prêts programmes	21.5	54.0	45.9	14.6	14.9	48.3	42.3	43.0
Amortisation des prêts publics (FMI exclu)	-15.2	-16.0	-13.0	-10.1	-15.9	-15.0	-15.5	-18.1
Investissements privés	14.2	17.6	16.3	19.7	13.9	21.9	25.0	26.9
Investissements de court-terme	34.6	5.2	22.5	10.0	1.9	10.4	34.4	35.9
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	188.1	2.3	-40.0	-30.6	-16.1	-0.6	17.8	21.1
Financement	-188.1	0.5	40.0	32.1	14.6	1.4	-18.5	-21.1
Actifs extérieurs nets de la banque centrale	-151.6	0.5	40.0	32.1	14.6	1.4	-18.5	-21.1
<i>Dont: réserves internationales brutes</i>	-181.7	-4.8	18.2	32.1	14.6	1.9	-18.0	-19.3
FMI	0.4	5.3	8.1	0.0	0.0	-0.5	-0.5	-1.8
Utilisations des ressources	0.4	5.3	8.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements (charges exclues)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.5	-0.5	-1.8
Actifs extérieurs nets des banques commerciales	-36.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement ²	0.0	2.8	0.0	1.5	1.5	0.7	0.7	0.0
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
<i>Pour mémoire:</i>								
Balance commerciale (- = déficit)	-8.8	-11.7	-11.0	-10.6	-9.8	-9.6	-7.9	-7.2
Volume des exportations de coton (milliers de tonnes)	276.0	149.3	147.9	210.0	193.2	234.1	210.0	220.5
Compte courant (- = déficit)	-8.3	-11.9	-11.0	-11.1	-10.0	-10.7	-10.7	-10.3
<i>Transferts officiels exclus</i>	-12.6	-16.0	-14.7	-13.7	-12.8	-12.3	-12.1	-11.6
Balance globale (- = déficit)	5.8	0.1	-1.1	-0.8	-0.4	0.0	0.4	0.5
Réserves internationales brutes								
Milliards de FCFA	457.0	461.7	438.7	429.7	424.1	427.8	442.2	461.5
Mois d'importations de biens et services	6.8	5.7	5.8	4.9	5.3	4.7	4.8	4.8
PIB à prix courants (milliards de FCFA)	3239.5	3549.2	3603.4	3850.7	3843.9	4165.6	4084.5	4388.2

Sources: Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays No 09/38, janvier 2009.² A combler par les déboursements au titre de la FRPC.

Tableau 5. Burkina Faso: Indicateurs économiques et financiers de moyen terme, 2007–13

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Est.		Projections				
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)						
PIB et prix							
PIB à prix constants	3.6	5.0	3.5	4.1	5.3	6.0	6.0
Déflateur du PIB	3.6	6.0	2.9	2.1	2.1	2.1	2.0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	-0.2	10.7	4.8	2.3	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	2.3	11.6	3.2	2.0	2.0	2.0	2.0
Monnaie et crédit							
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) ¹	-5.5	16.9	7.6	4.0	5.6	3.8	4.9
Crédit à l'Etat ¹	-9.6	4.2	-1.0	0.6	0.0	0.0	0.0
Crédit au secteur privé ¹	0.6	14.4	8.6	3.4	5.6	3.8	4.9
Monnaie au sens large (M2)	22.9	12.0	6.7	6.3	7.4	8.2	8.1
Vélocité (PIB/M2)	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Secteur extérieur							
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	-2.9	-2.9	14.6	45.8	6.6	7.4	6.3
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	4.1	16.7	5.3	13.8	2.3	1.2	6.8
Termes de l'échange	-1.4	-2.4	10.9	-2.3	0.4	1.0	-0.4
Taux de change effectif réel (= dépréciation)	-0.6	6.6
Cours mondial du coton (\$EU cents par livre)	63.3	71.4	57.3	58.0	61.0	63.0	64.0
Prix moyen au comptant du pétrole (\$EU par baril)	71.1	97.0	60.5	74.5	78.0	80.0	81.3
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Finances de l'administration centrale							
Recettes courantes	13.6	13.4	13.5	13.8	14.4	15.4	16.0
<i>Dont</i> : recettes fiscales	12.5	12.3	12.4	12.7	13.3	14.3	14.8
Total dépenses	25.8	22.0	24.6	23.8	23.6	24.1	24.3
<i>Dont</i> : dépenses courantes	13.9	12.6	12.6	11.8	11.5	11.8	11.8
Solde budgétaire global, dons exclus (base engagement)	-12.2	-8.5	-11.1	-9.9	-9.2	-8.8	-8.3
Solde budgétaire global, dons inclus (base engagement)	-5.7	-4.5	-4.7	-4.6	-4.1	-3.6	-3.5
Financement intérieur	2.1	1.1	1.4	1.0	0.8	0.0	0.0
Epargne et investissement							
Solde transactions courantes (transferts officiels courants inclus)	-8.3	-10.9	-10.3	-11.0	-10.4	-9.2	-9.2
Solde transactions courantes (transferts officiels courants exclus)	-12.6	-14.6	-14.3	-13.5	-12.8	-11.6	-11.5
Investissement brut	19.5	18.1	18.3	19.7	20.6	23.2	23.3
Public	9.0	6.4	8.6	8.5	9.9	9.9	9.8
Privé	10.5	11.7	9.6	11.2	10.7	13.3	13.5
Epargne intérieure brute	5.3	2.1	2.8	5.1	6.9	10.7	10.8
Publique	0.8	2.4	1.3	2.3	2.9	3.7	4.3
Privée	4.5	-0.2	1.5	2.8	4.0	7.0	6.5
Epargne nationale brute	11.2	7.2	8.0	8.7	10.3	14.1	14.1
Publique	4.8	5.7	5.0	4.5	5.0	5.8	6.2
Privée	6.5	1.4	3.0	4.2	5.3	8.3	7.9
Indicateurs relatifs à la dette et au secteur extérieur							
Exportations de biens et services	10.6	9.3	9.9	13.1	13.0	12.8	12.6
Importations de biens et services	24.8	25.3	25.3	27.7	26.7	25.4	25.1
Dette extérieure	19.8	20.1	22.7	24.0	24.7	25.5	26.2
VAN	11.6	11.4	14.1	15.5	16.5	17.3	18.2
VAN (pourcentage des exportations)	110.0	122.6	144.7	121.0	130.0	138.1	146.6
VAN (pourcentage des recettes fiscales)	85.5	85.1	106.9	112.3	114.5	113.1	113.9
<i>Pour mémoire :</i>							
PIB nominal (milliards de FCFA)	3,239	3,605	3,842	4,081	4,390	4,752	5,138

Sources: autorités burkinabès; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Pourcentage de la masse monétaire de début de période.

Tableau 6. Burkina Faso : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2007–15

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Réal.				Projections				
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants									
(millions de DTS)									
Principal	0.0	0.0	0.0	0.7	2.4	4.7	5.1	6.3	5.6
Commissions et intérêts	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et envisagés									
(millions de DTS)									
Principal	0.0	0.0	0.0	0.7	2.4	4.7	5.1	7.2	6.9
Commissions et intérêts	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2
Total des obligations sur la base des crédits existants et envisagés									
millions de DTS									
milliards de FCFA	0.4	0.3	0.2	0.7	1.9	3.4	3.7	5.0	4.8
pourcentage des exportations de biens et de services	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.6	0.6	0.7	0.7
pourcentage du service de la dette ¹	1.7	1.4	0.9	2.7	6.1	9.4	8.8	11.0	9.4
pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
pourcentage des recettes fiscales	0.1	0.1	0.0	0.1	0.3	0.5	0.5	0.6	0.5
pourcentage de la quote-part	0.8	0.7	0.5	1.7	4.5	8.3	8.9	12.3	11.8
Encours des crédits du FMI									
millions de DTS									
milliards de FCFA	17.4	24.3	25.5	25.7	24.0	20.8	17.3	12.4	7.7
pourcentage des exportations de biens et de services	5.1	7.2	6.8	4.9	4.3	3.5	2.7	1.8	1.1
pourcentage du service de la dette ¹	79.2	117.3	107.4	100.0	78.3	57.4	41.6	27.0	15.0
pourcentage du PIB	0.5	0.7	0.7	0.6	0.5	0.4	0.3	0.2	0.1
pourcentage des recettes fiscales	4.3	5.5	5.5	5.0	4.1	3.1	2.3	1.5	0.8
pourcentage de la quote-part	39.4	58.6	61.9	62.4	58.4	50.6	42.2	30.3	18.9
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)									
Décaissements	0.5	11.5	2.0	0.3	-2.4	-4.7	-5.1	-7.2	-6.9
Remboursements et achats	0.0	0.0	0.0	0.7	2.4	4.7	5.1	7.2	6.9
<i>Postes pour mémoire :</i>									
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	342.4	336.1	375.7	523.3	555.6	596.1	636.7	689.3	728.1
Service de la dette (milliards de FCFA) ¹	22.0	20.7	23.7	25.7	30.6	36.1	41.6	45.9	51.5
PIB nominal (milliards de FCFA)	3239.5	3603.4	3843.9	4084.5	4388.2	4747.6	5133.7	5551.2	6031.6
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	405.2	444.7	466.0	518.8	582.6	676.0	761.0	854.4	951.8
Quote-part (millions de DTS)	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Tableau 7. Burkina Faso — Échéancier de décaissements au titre de l'accord FRPC, 2007–10

Montant	Date de disponibilité	Conditions nécessaires au remboursement 1
0,5 million de DTS	23 Avril 2007	Après approbation de l'accord triennal au titre de la FRPC par le Conseil
3,51 millions de DTS	9 janvier 2008	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2007 et achèvement de la première revue dans le cadre de l'accord ²
4,014 millions de DTS	30 juin 2008	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2007 et achèvement de la seconde revue dans le cadre de l'accord
4,014 millions de DTS	30 novembre 2008	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2008 et achèvement de la troisième revue dans le cadre de l'accord
1,004 million de DTS	31 mai 2009	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2008 et achèvement de la quatrième revue dans le cadre de l'accord.
1,004 million de DTS	30 novembre 2009	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2009 et achèvement de la cinquième revue dans le cadre de l'accord.
1,004 million de DTS	30 mars 2010	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2009 et achèvement de la sixième revue dans le cadre de l'accord.

Source : FMI

¹ Outre les conditions généralement applicables dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

² Suppose une augmentation de l'accès de 15% de la quote-part (9,03 millions de DTS) en parts égales sur les trois décaissements attendus en 2008.

Tableau 8. Burkina Faso: Dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté, 2001-09

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	Realisation							Projection	
	milliards de FCFA								
Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté	80.4	108.9	116.6	145.0	161.8	167.2	182.6	198.5	216.4
Dépenses courantes	64.9	76.7	83.8	94.0	112.6	121.7	143.1	146.2	168.7
Dépenses de capital	15.5	32.2	32.8	50.9	49.2	45.5	39.5	52.2	47.7
Santé	27.3	38.5	37.9	48.1	54.2	55.7	60.2	60.1	69.8
Dépenses courantes	24.1	31.5	29.9	31.9	39.4	43.6	50.6	49.9	56.5
Dépenses de capital	3.2	6.9	8.0	16.3	14.8	12.1	9.6	10.2	13.4
Éducation	35.1	42.7	47.9	56.9	64.5	70.6	76.6	82.2	91.0
Dépenses courantes	29.8	30.5	37.6	44.2	53.1	59.5	67.6	72.8	83.1
Dépenses de capital	5.3	12.2	10.3	12.7	11.4	11.1	9.0	9.5	7.8
Routes rurales	1.9	1.8	2.3	3.3	3.7	3.9	2.7	2.3	3.4
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1
Dépenses de capital	1.9	1.8	2.3	3.3	3.6	3.7	2.7	2.2	3.3
Santé des femmes et autres dépenses	16.2	25.9	28.5	36.6	39.4	37.0	43.2	53.8	52.1
Dépenses courantes	11.1	14.7	16.3	18.0	20.1	18.5	24.9	23.5	28.9
Dépenses de capital	5.1	11.2	12.2	18.6	19.3	18.6	18.3	30.3	23.2
	(en pourcentage du PIB)								
Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté	3.9	4.8	4.6	5.5	5.7	5.5	5.6	5.5	5.6
Dépenses courantes	3.1	3.4	3.3	3.5	3.9	4.0	4.4	4.1	4.4
Dépenses de capital	0.8	1.4	1.3	1.9	1.7	1.5	1.2	1.4	1.2
Santé	1.3	1.7	1.5	1.8	1.9	1.8	1.9	1.7	1.8
Dépenses courantes	1.2	1.4	1.2	1.2	1.4	1.4	1.6	1.4	1.5
Dépenses de capital	0.2	0.3	0.3	0.6	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3
Éducation	1.7	1.9	1.9	2.1	2.3	2.3	2.4	2.3	2.4
Dépenses courantes	1.4	1.3	1.5	1.7	1.9	2.0	2.1	2.0	2.2
Dépenses de capital	0.3	0.5	0.4	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3	0.2
Routes rurales	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses de capital	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Santé des femmes et autres dépenses	0.8	1.1	1.1	1.4	1.4	1.2	1.3	1.5	1.4
Dépenses courantes	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.6	0.8	0.7	0.8
Dépenses de capital	0.2	0.5	0.5	0.7	0.7	0.6	0.6	0.8	0.6
	(en pourcentage du totale des dépenses)								
Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté	17.5	22.3	20.0	24.9	24.7	22.3	21.9	25.4	22.8
Dépenses courantes	14.1	15.7	14.4	16.1	17.2	16.3	17.2	18.7	17.8
Dépenses de capital	3.4	6.6	5.6	8.7	7.5	6.1	4.7	6.7	5.0
Santé	5.9	7.9	6.5	8.3	8.3	7.4	7.2	7.7	7.4
Dépenses courantes	5.2	6.4	5.1	5.5	6.0	5.8	6.1	6.4	6.0
Dépenses de capital	0.7	1.4	1.4	2.8	2.3	1.6	1.1	1.3	1.4
Éducation	7.6	8.7	8.2	9.8	9.8	9.4	9.2	10.5	9.6
Dépenses courantes	6.5	6.2	6.5	7.6	8.1	8.0	8.1	9.3	8.8
Dépenses de capital	1.2	2.5	1.8	2.2	1.7	1.5	1.1	1.2	0.8
Routes rurales	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	0.5	0.3	0.3	0.4
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses de capital	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	0.5	0.3	0.3	0.3
Santé des femmes et autres dépenses	3.5	5.3	4.9	6.3	6.0	4.9	5.2	6.9	5.5
Dépenses courantes	2.4	3.0	2.8	3.1	3.1	2.5	3.0	3.0	3.1
Dépenses de capital	1.1	2.3	2.1	3.2	3.0	2.5	2.2	3.9	2.4

Sources : autorités burkinabées et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 9. Burkina Faso — Principaux indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2007

	1990	1995	2000	2007
Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	Cible 2015 : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et les			
Part de revenus des 20% les plus pauvres	..	5.1	5.9	6.9*
Prévalence de la malnutrition, poids par âge (% enfants - de 5 ans)	..	32.7	34.3	37.7*
Indice d'écart de la pauvreté à 1\$EU/jour (PPA) (%)	..	19.5	14.4	7.3*
Ratio personnes/1\$EU/jour (PPA) (% de la population)	..	51.4	44.9	27.2*
Ratio personnes au seuil de pauvreté (% de la population)	54.6	46.4*
Prévalence de la malnutrition (% de la population)	21.0	19.0	..	10.0
Assurer l'éducation primaire pour tous	(Cible 2015 : taux de scolarisation nette 100%)			
Taux d'alphabétisation, total jeunes (% de la population 15-24 ans)	31*
Persistance jusqu'à la fin de la 5ème année primaire (% de la cohorte)	70.0	..	69.0	72*
Achèvement de la 5ème année de primaire, total (% du groupe d'âge pertinent)	20.0	20.0	25.0	33.0
Taux de scolarisation, primaire (% net)	29.0	..	36.0	53.0
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	(Cible 2015 : ratio d'éducation 100%)			
Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (%)	..	4.0	8.0	15.0
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	61.0	..	70.0	84.0
Taux d'alphabétisation des femmes jeunes par rapport aux garçons (% 15-24 ans)	65*
Pourcentage de salariées dans le secteur non agricole (% du total des emplois non agricoles)	12.5	13.0	13.9	14.6
Reduire la mortalité infantile	(Cible 2015 : réduire de deux-tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de - de 5 ans)			
Immunisation, rougeole (% enfants 12-23 mois)	79.0	43.0	59.0	94.0
Taux de mortalité, nouveaux-nés (pour 1 000 naissances vivantes)	113.0	107.0	100.0	104.0
Taux de mortalité, moins de 5 ans (pour 1 000)	210.0	204.0	196.0	191.0
Améliorer la santé maternelle	(Cible 2015 : réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle)			
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% total)	..	42.0	31.0	54.0
Ratio de mortalité maternelle (est. modélisée, pour 1 000 naissances vivantes)	1000.0	700.0
Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	(Cible 2015 : d'ici à 2015, avoir maîtrisé le sida, etc., et avoir commencé à renverser la tendance actuelle)			
Taux d'utilisation de la contraception (% de femmes 15-49 ans)	..	25.0	12.0	17*
Taux de prévalence de la tuberculose (pour 1 000 personnes)	158.0	155.0	182.0	226.0
Taux de prévalence du VIH, femmes (% 15-24 ans)	1.0
Taux de prévalence du VIH, total (% population 15-49)	1.6
Cas de tuberculose détectés dans le cadre DOTS (%)	..	11.0	17.0	18.0
Assurer un environnement durable	(Cible 2015: divers)			
Émissions de dioxyde de carbone (tonnes métriques par habitant)	0.1	0.1	0.1	0.1
Proportion de zones forestières (% des terres)	26.0	..	25.0	25.0
Énergie consommée (en Kg d'équivalent pétrole par 2 000 dollars de PIB (PPA) const)
Meilleur système d'assainissement ((% de la population qui y a accès)	7.0	13.0
Source d'eau meilleure (% de la population qui y a accès)	38.0	72.0
Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (en %)	14.0
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	(Cible 2015 : divers)			
APD par habitant (\$EU courants)	38.0	50.0	30.0	63.0
Service dette (unif. CGA et FMI, % des exp.B&S, hors envois de fonds travailleurs)	7.8	14.6	20.3	7.0
Utilisateurs Internet (pour 1 000 personnes)	0.0	0.0	1.0	6.0
Nombre de micro-ordinateurs (pour 1 000 personnes)	0.0	0.0	1.0	2.0*
Total service de la dette (% des export. B&S et des revenus)	6.8	11.9	14.9	..
Taux de chômage, femmes jeunes (% population active féminine, 15-24 ans)
Taux de chômage, hommes jeunes (% de la pop. active masculine, 15-24 ans)
Taux de chômage, total jeunes (% de la population active, 15-24)
Autres				
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	6.9	6.9	6.5	6.0
RNB par habitant, méthode Atlas (\$EU courants)	350.0	240.0	250.0	430.0
RNB, méthode Atlas (\$EU courants) (milliards)	2.9	2.4	2.8	6.4
Formation capital brut (% du PIB)	18.2	22.8	22.7	18.1
Espérance de vie à la naissance, total (années)	48.0	46.0	47.0	52.0
Taux d'alphabétisation, total adultes (% 15 ans et plus)	29.0
Population, total (millions)	8.5	9.8	11.3	14.8
Commerce (% du PIB)	35.4	40.7	34.3	38.3

*: données pour 2006

Source : Base de données des Indicateurs de développement dans le monde, 2008.

APPENDICE I. LETTRE D'INTENTION

Ouagadougou, le 3 juin 2009

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
700 19th Street NW
Washington, DC 20431
USA

Monsieur le Directeur général,

1. La troisième revue de notre programme économique et financier, appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), a été approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 17 décembre 2008.
2. Le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint examine l'évolution récente de la situation économique et l'état d'avancement de la mise en œuvre de notre programme tout au long du dernier trimestre 2008 et du premier trimestre de 2009; de plus, il présente les politiques que le gouvernement entend mener pour le reste de 2009 et au début de 2010.
3. Les efforts continus déployés par le gouvernement pour renforcer l'administration fiscale et douanière et mettre en œuvre les autres réformes structurelles lui ont permis de respecter tous les critères de réalisation quantitatifs et la plupart des repères. En particulier, les objectifs en matière de recettes, de déficit budgétaire et de dépenses sociales ont été atteints.
4. Concernant la réforme fiscale, un axe majeur du programme pour la période 2008-2009, le plan de travail convenu pour l'élaboration des propositions détaillées a été dans l'ensemble respecté. Les groupes de travail mis en place sous la supervision du comité de politique fiscale ont pu avancer sur le projet, mais il est indispensable, tout en engageant les concertations sur le dossier avec toutes les parties prenantes, de procéder aux simulations d'impact avant de le soumettre au gouvernement. En raison notamment des retards dans la prestation de l'assistance technique, nous n'avons pas été en mesure de soumettre au Conseil des ministres les propositions détaillées pour la réforme de la politique fiscale avant la fin avril 2009, et nous avons l'intention de le faire avant la fin juillet 2009.

5. Au vu de nos performances générales, et sur la foi des mesures énoncées dans le mémorandum ci-joint, nous sollicitons l'achèvement de la quatrième revue du programme appuyé par la FRPC et le cinquième décaissement, d'un montant de 1,004 millions de DTS.

6. Le gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF ci-joint lui permettront d'atteindre les objectifs de son programme dans un environnement économique difficile, caractérisé par un niveau des prix élevé et la transmission des effets de la crise économique et financière mondiale. Le gouvernement reste donc vigilant et est déterminé à prendre toute autre mesure appropriée qui s'avérerait nécessaire. Le Burkina Faso consulterait alors le FMI, et ce, avant la révision des mesures énoncées dans le MPEF ci-joint, conformément à la politique du FMI régissant ce type de consultation. La cinquième revue du programme appuyé par la FRPC devrait s'achever au plus tard en fin janvier 2010.

7. Le gouvernement a l'intention de rendre publics le contenu du rapport des services du FMI, y compris cette lettre, le MPEF ci-joint, le Protocole d'accord technique, ainsi que l'analyse de soutenabilité de la dette et les annexes d'information. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site Web après la conclusion de la revue par le Conseil d'administration.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Lucien Marie Noël BEMBAMBA
Ministre de l'Economie et des Finances
Officier de l'Ordre National

Pièces jointes :- Mémorandum de politiques économique et financière
- Protocole d'accord technique révisé

APPENDICE I— PIÈCE JOINTE I

MÉ MORANDUM DE POLITIQUES É CONOMIQUE ET FINANCIÈ RE DU GOUVERNEMENT
POUR 2009–2010**Introduction**

1. Le présent mémorandum actualise le programme économique et financier du Burkina Faso, dans le cadre de l'accord triennal conclu avec le FMI au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) sur la période 2007–2010. Il relate dans la première partie l'évolution économique récente et les résultats obtenus dans l'exécution du programme. La seconde partie aborde les perspectives pour la période 2009–2010 au plan économique ainsi que les engagements du gouvernement pour progresser dans les réformes de finances publiques. Le programme, approuvé le 23 avril 2007 par le Conseil d'administration du FMI, vise la consolidation de la stabilité macroéconomique et l'instauration de conditions propices à une croissance économique soutenue et à la réduction de la pauvreté.¹ A cette fin, il met l'accent principalement sur (i) une mobilisation optimale des recettes intérieures pour étendre l'espace budgétaire et garantir la viabilité de la dette; (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques (GFP) pour une optimisation de l'absorption de l'aide et maximiser l'impact des dépenses de réduction de la pauvreté et (iii) une participation accrue du secteur privé afin d'accélérer la croissance et diversifier l'économie. La troisième revue s'est achevée le 17 décembre 2008. Au deuxième semestre de 2008 et au début de 2009, le gouvernement a considérablement progressé dans l'exécution des réformes structurelles, en particulier en matière de renforcement de l'administration fiscale et douanière et sur le chantier de la réforme de la politique fiscale.

**I. É VOLUTION É CONOMIQUE RÉ CENTE ET MISE EN Œ UVRE DU PROGRAMME EN 2008
ET AU PREMIER TRIMESTRE DE 2009**

A. É volution économique récente

2. **Malgré une conjoncture intérieure difficile du fait des chocs exogènes d'une ampleur sans égale en 2008, la performance économique du Burkina Faso a amorcé une reprise en ligne avec le niveau tendanciel.** La croissance du PIB s'est en effet quelque peu redressée en se situant à 5,0% contre 3,6% en 2007, grâce à une progression de la production cotonnière de l'ordre de 29%, après une baisse de plus de 40 % l'année précédente, et d'une augmentation de 36% de la production céréalière et de celle d'or (5,5 tonnes au lieu de 1,5 tonnes en 2007). Les mesures incitatives prises par le Gouvernement en faveur des producteurs pour accroître la productivité agricole, les conditions agro-climatiques favorables

¹ Le document du programme a été publié sous la forme d'un rapport du FMI sur le pays (CR 07/153) sur le site web du FMI (www.imf.org).

et l'entrée en production de trois mines industrielles d'or sont les principaux facteurs explicatifs de cette évolution du secteur réel, tout comme le maintien du dynamisme du secteur tertiaire à travers sa composante télécommunications. L'inflation, qui se situait à -0,3% en moyenne en 2007, est remontée à 10,7% en 2008, en raison principalement du maintien à des niveaux élevés des prix des denrées alimentaires en dépit des bonnes récoltes céréalières et des produits énergétiques importés.

3. **Le gouvernement a apporté quelques ajustements à ses politiques pour protéger les personnes les plus vulnérables, dans le but d'améliorer le ciblage de ses mesures.** Le gouvernement a mis fin dès fin septembre 2008 à la mesure de suspension des droits de douanes et/ou de la TVA sur certains produits de première nécessité, après sept mois d'observation dans le cadre de l'apaisement du climat social et de la protection des populations les plus vulnérables. Il a également ajusté graduellement les prix des hydrocarbures pour permettre une reconstitution des capacités d'importation de la SONABHY, fortement éprouvée par le blocage des prix à la pompe sur une longue période. Il convient par ailleurs de signaler le démarrage, dans le cadre d'un meilleur ciblage des bénéficiaires de subventions, d'une expérience de transferts en cash aux populations les plus vulnérables à travers une distribution de bons d'achat avec l'appui du Programme alimentaire mondial.

B. Mise en œuvre du programme

4. **Les principaux objectifs du programme pour la quatrième revue ont été atteints,** grâce notamment au renforcement continu des administrations fiscales et douanières et à une bonne maîtrise des dépenses. Globalement, la situation d'ensemble des finances publiques ressort relativement satisfaisante.

5. **En effet, le déficit global des opérations financières de l'Etat base engagements et dons compris, a été contenu à l'intérieur des limites du programme,** grâce à une gestion rigoureuse et rationnelle des dépenses. Il s'est situé à 161,1 milliards de francs CFA (base engagements) à fin 2008, contre un plafond prévu de 195,6 milliards de francs CFA.

6. **Le plancher des recettes totales de l'État projeté à 475 milliards de francs CFA à fin 2008, a été dépassé** (483,8 milliards) et ce malgré des moins values de 5,3 milliards de francs CFA induites par les mesures gouvernementales de suspension sur sept mois des droits et taxes sur certains produits de grande consommation. Cette performance est due au renforcement du contrôle et à la lutte contre la fraude et un meilleur recouvrement des recettes non-fiscales, grâce à un suivi plus rapproché et un meilleur fonctionnement des services de recettes ministères.

7. **Le Burkina Faso a contenu les dépenses publiques en 2008, bien que l'année ait été marquée par la crise alimentaire.** En effet, tout en limitant les dépenses totales, les efforts ont été maintenus en faveur des dépenses prioritaires dont le niveau d'exécution, estimé à 198 milliards de francs CFA à fin 2008, a dépassé de 3 milliards le plancher fixé par le programme. Les montants des dépenses d'investissement financées sur ressources

extérieures ont été plus faibles que prévu, à cause entre autres, du report du démarrage de barrage de Samendeni et de divers projets routiers. Le Gouvernement a introduit des innovations dans le sens d'une meilleure maîtrise de l'exécution des dépenses et de leur rationalisation. Au nombre de ces innovations figurent notamment :

- la rationalisation des consommations de carburant, par l'instauration du système de puces électroniques à concurrence de 60% des dotations, ce qui a permis d'économiser environ 300 millions de F CFA sur cette catégorie de dépenses ;
- la prise de mesures pour maîtriser les charges au titre des services d'utilité publique (eau, électricité, téléphone).

8. **Le partenariat avec les bailleurs de fonds présents au Burkina Faso se consolide d'année en année.** Ceci est illustré notamment par l'amélioration continue des décaissements des partenaires membres du CGAB-CSLP au titre de l'appui budgétaire général, et le lancement courant 2008 du programme d'investissement soutenu par les États-Unis d'Amérique à travers le Millenium Challenge Account, pour un montant global de l'ordre de 240 milliards de F CFA, étalé sur cinq ans.

9. **Des progrès ont été réalisés en matière de réformes structurelles.**

- **Réforme de la politique fiscale :** Le plan de travail établi a été globalement respecté, malgré quelques retards. Les mesures de court terme prévues dans la stratégie de réforme adoptée par le gouvernement en octobre 2008 ont été prises en compte dans la loi de finances 2009 ; elles portent notamment sur l'élimination des retenues à la source et des prélèvements sur les grandes entreprises ainsi que sur l'élargissement du champ des droits d'accises. Quant aux mesures de moyen et long terme relatives notamment à l'instauration de l'impôt sur les sociétés, au code des investissements et à la TVA, des groupes de travail ont été mis en place pour élaborer des propositions détaillées de réformes fiscales à soumettre au Conseil des Ministres en avril 2009. Les premières propositions de textes sur ces trois domaines prioritaires de la réforme seront examinées par le comité de politique fiscale avant communication aux divers partenaires internes et externes (dont le FMI) pour commentaires en vue de leur finalisation. Les bases de données préliminaires statistiques ont été constituées en vue de permettre les simulations prévues dans la méthodologie de travail. Le plan de travail initial a connu un décalage d'environ deux mois, l'assistance technique envisagée n'ayant pu être mobilisée qu'à partir du mois de mars 2009 au lieu de janvier 2009.
- **Administration fiscale:** En matière d'actions en recouvrement et de gestion des contribuables, l'édition systématique de la liste des déclarants retardataires et défaillants de la DGE pour la TVA, le BIC et l'IUTS et la systématisation des lettres de rappel ont donné de bons résultats. Le taux de défaillance de déclaration s'établit globalement en fin 2008 à 5,6% pour un objectif de 7%. La quasi-totalité des

contribuables est maintenant immatriculée à la DGE et aux DME de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso où le guichet de la DGE est maintenant fonctionnel. Les contrôles fiscaux effectués en 2008 ont permis de déclasser des contribuables d'un régime inférieur à un autre et de notifier des rappels de droits de l'ordre de 1,8 milliards de francs CFA.

- **Administration douanière:** La mise à jour du fichier valeur est aujourd'hui effective dans tous les bureaux de douanes informatisés. Ce fichier est actualisé périodiquement sur la base des données recueillies à partir de SYDONIA, du fichier valeur COTECNA et d'autres sources de renseignements. La base de données ainsi établie permet aux vérificateurs de contrôler la régularité des valeurs des marchandises déclarées.

Pour faciliter les procédures de dédouanement et renforcer la transparence des opérations de recouvrement, le module de sélectivité est activé sous SYDONIA++, et l'objectif d'assignation d'au moins 30 % des déclarations aux circuits vert et bleu a été largement dépassé, les réalisations se situant à 69%. Nous avons réduit à 13 % (contre un objectif de 10 %) la proportion de déclarations ainsi sélectionnées mais assignées à des inspecteurs pour contrôles supplémentaires. Par ailleurs, les commissionnaires en douane agréés de Ouagadougou et de Bobo - Dioulasso ont désormais la possibilité d'établir à distance leur déclaration dans SYDONIA++.

- **Le Circuit Intégré de la Recette (CIR)** est en application depuis son lancement en janvier 2008, permettant ainsi la saisie des opérations de recouvrements des régies de recettes et le suivi global de celles-ci. La mutualisation des bases de données autorisée par ce logiciel intégrateur assurera une meilleure exploitation des informations croisées entre régies de recettes et un meilleur ciblage de contrôles.
- **Réforme de la programmation budgétaire :** Dans le cadre de la réforme de la programmation budgétaire, un comité chargé de conduire le plan de réforme a été établi par arrêté. Pour permettre de respecter l'horizon 2012 fixé pour la mise en place intégrale du budget programme de l'État, un plan d'actions a été élaboré sur la base des directives données par le Conseil des ministres en la matière en décembre 2007. Ce plan est articulé autour de dix axes d'orientation couvrant les actions de sensibilisation des partenaires, la formation des acteurs du processus, l'adaptation des outils de gestion et le chronogramme de mise en place progressive du budget programme dans l'ensemble des ministères et institutions, en commençant par une expérimentation dans cinq ministères pilotes.
- **Adoption en février 2008 de la nouvelle politique d'endettement et de gestion de la dette publique**, qui est bâtie autour de six axes stratégiques et avec entre autres objectifs, le renforcement juridique et institutionnel, l'amélioration du contrôle des actes d'endettement public et de gestion de la dette publique et l'amélioration de la qualité et l'utilisation des ressources empruntées. Un document de stratégie

d'endettement public pour l'année 2009 a été élaboré en 2008 pour donner des indications sur la justification de l'emprunt, les orientations de la politique d'endettement public pour 2009 (plafond d'endettement et de garantie) et les profils de viabilité de la dette publique à moyen et long terme.

- **Marchés publics :** Le nouveau dispositif des marchés publics entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008 consacre la séparation des fonctions de contrôle, assuré par la Direction générale des marchés publics (DGMP) et de régulation, confiée à l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP). Les données disponibles pour 2008 traduisent un accroissement de la transparence du système de passation des marchés publics. Ainsi, sur un ensemble de 2479 contrats passés, 1843, soit 74%, l'ont été selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert, 81 contrats, soit 3%, ont suivi la procédure de gré à gré et 555 la procédure d'Appel d'Offres Restreint, soit 22%. Les efforts seront orientés vers le renforcement de l'élaboration et de la maîtrise des plans de passation des marchés ainsi que le déploiement du système intégré des marchés publics (SIMP), qui contribuera à améliorer l'administration de la commande publique.
- **Transparence budgétaire :** dans ce domaine, il convient de signaler l'effort important de communication sur le budget de l'État, gestion 2009, en direction de la presse, de la société civile et des treize régions du pays. C'est dans cette même optique que s'inscrit la publication en 2008 par la Cour des Comptes de ses rapports relatifs aux années 2006 et 2007, rapports qui ont largement été relayés par les médias. Le gouvernement a pris l'engagement d'accorder toute l'attention requise aux recommandations formulées par l'institution supérieure de contrôle des finances 6es en mettant en place un mécanisme de suivi au plus haut niveau.
- **Exécution budgétaire :** Pour améliorer l'exécution des dépenses, le gouvernement a instauré l'obligation de l'établissement, par les ministères et institutions, des plans de passation de marchés qui sont adoptés en Conseil des ministres en début d'exercice. Dans ce même but, il a introduit la revue à mi-parcours de l'exécution budgétaire, qui permet de faire le point des difficultés rencontrées par les ministères et institutions et d'apporter les ajustements nécessaires pour améliorer l'exécution des dépenses au second semestre et faciliter la préparation de la loi de finances rectificative et de la loi de finances initiales.
- **Le suivi des recommandations de l'audit de la dette intérieure est en cours.** À fin février 2009, plus de 49 milliards de FCFA de créances des divers fournisseurs de l'État avaient été réglés. Nous avons élaboré un plan pour apurer les dettes résiduelles, qui a été soumis au Conseil des Ministres en mars 2009 (repère). Ce plan prévoit notamment la mise en place d'un comité ad hoc pour examiner les réclamations et proposer, pour les dettes reconnues certaines, des modalités pour leur règlement.

- **Secteur financier** : à la suite de l'adoption au niveau régional du plan d'actions pour la réforme du secteur financier, le gouvernement a formulé des propositions d'actions de réforme du secteur financier national, cohérent avec le plan régional. Ce projet de plan détermine les actions, délègue les responsabilités, et définit un calendrier pour mettre en place les recommandations clés du PESF. Il couvre plusieurs domaines, y compris les domaines suivants : i) faciliter le financement de la filière coton ; ii) réduire le rôle de l'État dans le système bancaire; et iii) améliorer le contrôle des institutions de micro-crédit. Nous l'avons soumis au Conseil des Ministres fin mars (critère de performance, mars 2009).
- **Promotion du secteur privé** : le gouvernement a travaillé à renforcer les actions en cours depuis l'année 2006 visant à simplifier les formalités en matière domaniale et foncières. C'est dans ce cadre notamment que, pour faciliter l'accès aux titres de propriété foncière, il a mis en place un guichet unique du foncier qui a été lancé officiellement courant mars 2009.

II. PERSPECTIVES POUR LA PÉRIODE 2009–2010

A. Cadre macroéconomique

10. **Nous devons tout mettre en œuvre pour maintenir une croissance économique forte et assurer sa répartition de manière équitable.** La crise financière mondiale se fait déjà ressentir au Burkina Faso et ses effets pourraient devenir plus prononcés au cours de l'année. Jusqu'ici, les principaux canaux de transmission sont le ralentissement de la croissance globale, la baisse des cours du coton et du pétrole, les difficultés de placement extérieur des stocks existants de coton et le recouvrement plus faible des droits de porte depuis la fin de 2008. Les autres canaux pourraient gagner en importance : la contraction des transferts privés (envois de fonds), des investissements directs étrangers, des crédits commerciaux et des autres flux financiers. L'impact sur le secteur bancaire pourrait être plus profond, en raison notamment des contraintes de liquidité et de l'augmentation du risque de crédit au fur et à mesure que la croissance économique ralentit. Selon les prévisions, le rythme de la croissance du PIB réel diminuera pour se situer à 3,5 %, soutenue par les effets induits de la bonne production de coton graine de la campagne 2008-2009 et les bonnes perspectives de la production industrielle d'or, à la faveur de l'ouverture d'une augmentation des capacités liée à la découverte de nouveaux filons. L'inflation pourrait persister mais rejoindrait 3% comme prévu dans les critères de convergence de l'UEMOA. A cet égard, l'offre de produits alimentaires doit être stimulée et mieux organisée. À cette fin, les actions engagées en vue du rétablissement de la compétitivité de la filière coton seront poursuivies, tout en développant de nouvelles filières de production afin de réduire progressivement la vulnérabilité de l'économie aux chocs extérieurs. Il est important dans ce contexte de maintenir et d'accroître les flux d'aide budgétaire.

B. Politique budgétaire

11. **Le recouvrement des recettes est soumis à de vives tensions à cause des chocs exogènes.** Il sera difficile d'atteindre les objectifs de recettes envisagés antérieurement. En même temps, de nouvelles tensions pourraient apparaître en ce qui concerne les dépenses de protection sociale. Néanmoins, le gouvernement entend poursuivre au cours de la période 2009-2010 les efforts engagés pour contenir le déficit des opérations financières de l'État par rapport au PIB et assurer à moyen terme la soutenabilité des dépenses publiques. Pour 2009, le gouvernement se fixe comme objectif de maintenir le déficit base engagement, dons compris, légèrement au dessus de 5% malgré les pressions inflationnistes toujours vives.

12. **Le budget de l'Etat, gestion 2009, prévoit un relèvement de la part des ressources internes dans le financement des dépenses budgétaires.** En ligne avec cette ambition, les recettes propres sont projetées, dans le cadre du programme, en hausse de l'ordre de 5% à 508 milliards de francs CFA, soit 13,2% du PIB. Pour atteindre ce résultat, la poursuite du renforcement de l'administration fiscale et le respect du calendrier du programme de réforme de la politique fiscale sont un impératif, pour garantir une augmentation durable des recettes propres. La loi de finances de l'exercice sous revue intègre notamment, au titre des nouvelles mesures fiscales, les mesures à court terme envisagées dans le cadre de la stratégie globale de réforme de la politique fiscale, l'élargissement des accises aux produits cosmétiques et le relèvement des tarifs sur le tabac, la suppression des prélèvements opérés sur les grandes entreprises à titre d'acomptes sur les impôts sur les bénéfices. Pour atteindre l'objectif de recettes, un programme prioritaire de recouvrement des recettes a été établi dans le cadre de contrats d'objectifs avec les trois grandes régies de recettes. L'exécution de ce programme, qui fera l'objet d'un suivi rapproché, est soutenue d'une part, par des moyens conséquents mis à la disposition des unités de recouvrement et, d'autre part, par le renforcement de la lutte contre la fraude et le faux.

13. **Dans le domaine des dépenses, les actions visant leur rationalisation et une meilleure maîtrise de leur exécution seront renforcées pour accroître leur efficacité.** Les charges de fonctionnement continueront de faire l'objet d'un suivi rigoureux afin d'éviter les gaspillages dans l'utilisation des ressources publiques. Dans ce cadre, les mesures mises en œuvre au cours de la gestion 2008 visant à contenir les dépenses de carburant ainsi que celles d'eau, d'électricité et de téléphone seront renforcées, tandis que de nouvelles dispositions seront prises pour réaliser des économies sur les consommations de fournitures et d'équipement à travers une meilleure organisation des commandes publiques. Parallèlement, le gouvernement maintiendra l'effort d'accroissement des dépenses sociales, en veillant toutefois à un meilleur ciblage des bénéficiaires des transferts sociaux, après une évaluation de l'expérience en cours dans les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso avec l'appui du Programme alimentaire mondial. En ce qui concerne les produits pétroliers, il accélèrera le processus de rétablissement intégral du mécanisme d'ajustement de la structure des prix basé sur l'évolution des cours mondiaux.

C. Réformes budgétaires structurelles

Réforme fiscale

14. **Le gouvernement s'attelle à la préparation du programme détaillé de réforme de la politique fiscale**, avec pour objectif sa soumission à l'Assemblée Nationale pour l'examen de la loi de finances 2010, (au plus tard à fin octobre 2009). Ce programme détaillera les mesures de réforme fiscale relatives à la TVA, à l'impôt sur les sociétés et au code des investissements, qui entreront en vigueur avec la loi de finances de 2010. Toutefois, le respect de l'échéance de fin avril 2009 retenue pour la phase d'examen des propositions par le Conseil des Ministres est compromis par le retard enregistré dans la prestation de l'assistance technique pour appuyer le comité de politique fiscale dans la constitution de la base de données et l'exercice de simulation indispensable pour orienter les propositions à soumettre au gouvernement. Il est prévu de soumettre au Conseil des Ministres à fin juillet 2009 des propositions détaillées de réforme portant sur la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les sociétés et la rationalisation des incitations fiscales du code des investissements (repère).

15. **La réforme de la TVA**, qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la gestion et du rendement des impôts indirects, consistera principalement en un élargissement du champ d'application et une révision des modalités de sa gestion, à savoir les seuils d'assujettissement, le mécanisme de remboursement, la suppression de la retenue et l'abandon des doubles perceptions sur certaines opérations.

16. **En ce qui concerne l'impôt sur les sociétés**, il s'agit, dans le cadre de la simplification et de la modernisation de la législation fiscale, de fusionner les différentes cédules d'impôts sur les revenus des personnes morales pour créer un impôt sur les sociétés.

17. **S'agissant de la rationalisation des incitations fiscales**, les propositions viseront celles octroyées au titre des différents codes de promotion des investissements, dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs. Il s'agira notamment de procéder à une clarification de certaines dispositions d'ordre général ainsi que des notions de secteurs prioritaires, de reformuler la catégorisation des régimes privilégiés et de revoir les conditions d'octroi de certains avantages spécifiques en tenant compte des priorités du gouvernement dans le cadre de la poursuite des objectifs de développement du pays.

Administration du recouvrement

18. **Le déploiement du SINTAX sera poursuivi en 2009 au niveau des divisions fiscales de la Division fiscale de Ouagadougou, afin d'accroître la productivité des services**. Par ailleurs, un nouveau recensement des contribuables sera effectué dans le but d'élargir l'assiette fiscale, et dont l'exploitation des résultats se fera au fur et à mesure pour obtenir des effets immédiats sur les fichiers du régime normal d'imposition et de celui du régime simplifié, attendus tous les deux en accroissement de 5% à l'issue de l'opération.

19. **L'administration des douanes intensifiera au cours de l'année 2009 l'effort de modernisation de ses procédures de dédouanement**, en accordant la priorité à la mise en œuvre du module de transit du SYDONIA dans au moins cinq postes frontaliers, lesquels seront interconnectés avec les bureaux intérieurs pour renforcer la surveillance de ces opérations (repère à fin décembre 2009). Elle se fixe également comme objectif de maintenir (en permanence) à au moins 40% la proportion des déclarations en douane assignées aux circuits vert et bleu, pour réserver à des niveaux acceptables les contrôles physiques des opérations en douane.

20. **Le gouvernement mettra également en place les moyens requis pour mobiliser tout le potentiel des recettes de services, sous la supervision du Trésor public.** Dans ce cadre, il poursuivra la mise en place des perceptions spécialisées auprès des ministères et institutions, pour mieux organiser les actions de recouvrement et leur reversement régulier au Trésor Public par une présence permanente sur le terrain, et identifier de nouvelles sources d'accroissement de leurs contributions respectives au budget de l'Etat.

Lutte contre la fraude et le faux

21. **La lutte contre la fraude et le faux est appelée à soutenir les efforts des services de recouvrement en 2009 pour améliorer leurs performances globales.** Les actions dans ce domaine, seront principalement articulées autour des axes suivants :

- la sécurisation des documents utilisés dans les transactions de l'administration financière avec les tiers pour éradiquer ou, à tout le moins, réduire l'usage de plus en plus répandu du faux. En effet, ces dernières années, l'administration a été confrontée à la recrudescence de faux documents de toutes natures dans ses relations avec les usagers, notamment dans le cadre des opérations d'importation, de paiement d'impôts, de prestations au titre des marchés publics. Après un recensement de l'ensemble des documents utilisés par les régies, la direction générale du patrimoine de l'Etat, la direction générale des marchés publics et la direction générale du contrôle financier, il a été décidé d'accorder la priorité dans l'immédiat à la sécurisation des documents ayant un impact sur le recouvrement des recettes. Des solutions globales sont envisagées par la suite dont notamment le recours aux hologrammes et aux cachets secs. La promotion des échanges d'informations entre la Direction générale des douanes et de la Direction générale des impôts par le canal du Circuit intégré de la recettes (CIR), pour faciliter le partage et les recoupements d'informations entre les deux régies pour un meilleur recouvrement des recettes.
- L'interconnexion de la Direction générale des douanes avec la Société de surveillance des importations (COTECNA) pour permettre les échanges d'informations afin d'améliorer l'activité de contrôle. Une meilleure coordination de l'action des structures de contrôle et la dynamisation de la brigade mixte Douanes/Impôts créée en 2006 par notamment la nomination d'un personnel permanent qui sera doté de moyens conséquents pour accroître son opérationnalité.

Gestion des dépenses publiques

22. **En 2009, la politique budgétaire consolidera les acquis de l'année précédente.**

Ainsi dans le budget de l'État, gestion 2009, les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en quasi-stagnation par rapport à leur niveau de 2008, reflétant la volonté du gouvernement de rationaliser à tous les niveaux. L'effort en faveur des secteurs sociaux reste maintenu, notamment au niveau des transferts courants. Les infrastructures et le développement rural sont destinataires de plus de 40% des dépenses d'investissements, ce qui traduit la détermination du gouvernement de consolider les bases de la croissance économique.

23. **Le gouvernement reste déterminé à rationaliser le contrôle de la chaîne des dépenses.** Il a élaboré à cet égard un plan d'actions sur la base de l'étude sur la responsabilité des acteurs de la chaîne des dépenses, prenant en compte les contraintes liées à notre appartenance à l'espace UEMOA. Ce plan prévoit notamment : i) l'adaptation des textes financiers relatifs à la dépense publique au nouveau contexte ; ii) l'élaboration de nouveaux textes sur le régime spécifique des contrôleurs financiers et les modalités de la mise en jeu de la faute de gestion ; iii) la réorganisation des services du MEF impliqués dans l'exécution de la dépense publique ; iv) l'adaptation au nouveau contexte réglementaire des supports, des outils et méthodes de travail des structures et v) la formation des acteurs de la chaîne des dépenses sur le nouveau contexte. **L'objectif d'implantation du budget programme de l'État à l'horizon 2012 reste également une priorité pour le gouvernement**, afin d'ancrer définitivement la culture du résultat dans l'administration. Pour respecter l'échéance, tout en soutenant des exercices pilotes dans six ministères, il sera procédé en 2009 à l'élaboration d'une stratégie d'implantation et à l'élaboration d'un guide pour aider les ministères et institutions dans l'exercice.

24. **Le suivi plus étroit des dépenses sociales et l'amélioration de l'efficacité des dépenses contribueront à la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).** Nous avons amélioré notre système de suivi des dépenses sociales qui était largement axé sur une classification par ministère. Nous avons établi un système, qui porte sur toutes les catégories de dépenses sur ressources propres à l'exception de celles de personnel (repère pour février 2008). Bien que le système soit globalement fonctionnel, sa performance doit être améliorée avec l'appui des services informatiques pour permettre d'obtenir plus facilement des informations détaillées par catégorie et par année (nouveau repère, septembre 2009) pour utilisation dans la programmation financière. Pour étendre le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté aux dépenses de personnel et aux dépenses d'investissement sur financement extérieur, il sera réalisé des interfaces entre le CID et respectivement le système intégré de gestion administrative et de la solde du personnel de l'Etat (SIGASPE) et le Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE) en cours de développement. Du fait de la complexité du projet liée notamment à la nécessité de développer de nombreuses interfaces avec d'autres logiciels, la mise en œuvre intégrale ne sera effective qu'en 2010.

Gestion de la dette publique

25. **Le gouvernement reste déterminé à poursuivre une politique d'endettement prudent, pour maintenir la viabilité de la dette.** Il veillera en permanence, dans la mise en œuvre du programme d'investissements publics, à prendre en compte cette préoccupation en continuant à encadrer le recours aux emprunts de toutes natures dans le cadre de stratégies annuelles d'endettement déterminant les plafonds soutenables.

D. Autres réformes structurelles

26. **Le gouvernement avait manifesté clairement sa volonté de se défaire des actions de la SOFITEX** prises en portage du fait de la défaillance de DAGRIS qui n'a pas pu répondre à la décision de recapitalisation de la société. Cependant, la conjoncture peu favorable sur le marché du coton rend difficile actuellement une telle opération. Mais nous avons réalisé les audits financier et opérationnel de la SOFITEX dont les résultats ont été disponibles en mars 2009 (repère). En attendant l'amélioration du contexte, nous poursuivrons l'effort d'amélioration de la gouvernance de l'entreprise en encourageant les dirigeants à mettre en œuvre les recommandations pertinentes de l'audit financier et opérationnel conduit au cours du quatrième trimestre 2008. Pour un meilleur suivi, il est prévu de préparer un plan d'action relatif à ces recommandations (nouveau repère, septembre 2009).

27. **Secteur financier** : la crise financière nous impose une supervision et une surveillance accrues aussi bien au niveau régional qu'au plan national, afin de limiter les répercussions sur l'économie. Dans cette perspective, nous travaillerons de concert avec nos partenaires de la sous région et avec l'appui des institutions de Bretton Woods à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action global plus détaillée, qui prolonge le plan existant. L'adoption dudit plan par le Conseil des Ministres est un nouveau repère (janvier 2010). Ce plan va prendre en compte l'impact de la crise financière et couvrira en détails les domaines suivants : secteur bancaire, secteur des assurances, secteur de la micro finance, régimes de retraites, finance postale, gestion de la trésorerie, environnement juridique, et accès aux services financiers.

E. Suivi du programme

28. Le suivi du programme se poursuivra sur la base des critères et repères quantitatifs et structurels qui ont été convenus (tableaux 1 et 3) entre le gouvernement et le FMI, en particulier dans le cadre des revues du programme. Les objectifs financiers quantitatifs pour fin juin 2009 et fin décembre 2010 sont des critères de réalisation, et ceux pour fin mars et fin septembre 2009 sont des objectifs indicatifs. Il est prévu que la cinquième revue du programme sera achevée au plus tard à fin janvier 2010 et la sixième revue à fin juillet 2010. La définition des variables utilisées et les modalités de communication des données figurent dans le protocole d'accord technique (PAT) révisé ci-joint.

**Tableau 1. Burkina Faso — Conditionnalité structurelle pour la période
du 1^{er} juillet 2009 au 31 janvier 2010**

Mesures	Échéance	Repère
Politique fiscale et administration fiscale		
Soumettre au Conseil des Ministres les propositions détaillées concernant la réforme des impôts sur les sociétés, du code d'investissement et de la TVA, basées sur les recommandations du FMI, la stratégie de réforme globale de politique fiscale et les directives communautaires de l'UEMOA (MPEF, par.14).	30 juillet 2009	Repère
Soumission à l'Assemblée nationale de la réforme de la politique fiscale incluant les mesures relatives à la TVA, à l'impôt sur les bénéfices et au code des investissements, qui entreront en vigueur avec la loi de finances de 2010. En matière de réforme de la TVA, il est prévu l'intégration dans la loi de finances de l'augmentation des seuils de TVA pour les petites, moyennes et grandes entreprises à partir de janvier 2010, et l'assujettissement des petites entreprises à une fiscalité simplifiée au lieu de la TVA, conformément aux recommandations du FMI et aux directives de l'UEMOA en la matière. (MPEF, par. 14-17).	31 octobre 2009	Repère
Administration douanière		
Interconnexion électronique de cinq postes frontaliers supplémentaires et la Direction générale des douanes, et/ou mise en œuvre des modules du logiciel de gestion du transit dans les cinq postes frontaliers susmentionnés (par. 19).	31 décembre 2009	Nouveau repère
Gestion des finances publiques et gouvernance		
Amélioration de la performance du système général de suivi des dépenses de réduction de la pauvreté intégrant toutes les dépenses financées sur ressources propres à l'exception des dépenses de personnel (MPEF, par. 24).	30 septembre 2009	Nouveau Repère
Secteur financier		
Adoption par le Conseil des Ministres d'un plan d'actions global et détaillé pour le renforcement du secteur financier avec un calendrier de grandes réformes (MPEF, par.27).	31 janvier 2010	Nouveau Repère
Filière coton		
Soumettre à l'examen du Conseil d'administration de la SOFITEX un plan d'actions/suivi basé sur les audits financier et opérationnel (MPEF, par.26)	30 septembre 2009	Nouveau Repère

Tableau 2. Burkina Faso: Critères et repères quantitatifs, 2008

(En milliards de FCFA, données cumulées)

	2007		2008										
	Fin déc.		Fin mars		Fin juin			Fin sept.			Fin déc.		
	Prog. ⁶	Réal.	Prog. ⁷	Est.	Prog. ⁷	Adj. Prog. ⁸	Act.	Prog. ⁷	Prog. Ajust. ⁸	Proj.	Prog. ⁷	Prog. Ajust. ⁸	Proj.
Critères de performance et repères indicatifs													
Plafond du déficit global, dons compris (base engagement) ¹	240.0	181.2	68.2	56.4	75.0	100.0	88.5	104.8	129.8	125.1	195.6	220.0	161.1
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement ^{2,3}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs de moins d'un an contractés ou garantis par le gouvernement ^{2,3}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs ⁴	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs ²	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0
Repères indicatifs													
Recettes totales	440.0	440.2	100.0	102.4	245.0	...	245.2	358.0	...	358.4	475.0	...	483.8
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	203.0	182.6	40.0	40.0	95.0	...	97.0	149.9	...	145.0	195.0	...	198.5
Taux défaillants pour les grandes assiettes (DGE) ⁵	7.0	...	7.0
Ajustement à la hausse maximum du plafond sur le déficit global (dons compris) en raison d'un :													
Manque de dons par rapport aux projections du programme	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	...	25.0	25.0	...	25.0	25.0	...	25.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	15.0	0.0	15.0	8.2	15.0	...	0.0	0.0	...	0.0	15.0	...	0.0
Facteurs d'ajustement													
Manque de dons par rapport aux projections du programme	0.0	27.7	0.0	32.0	0.0	...	76.7	45.6	...	114.2	0.0	...	72.2
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	0.0	0.0	0.0	8.2	0.0	...	-15.1	-32.7	...	-55.2	0.0	...	-45.0
Pour mémoire:													
Dons	238.0	210.3	59.1	27.1	138.8	...	62.1	185.6	...	117.0	219.1	...	146.9
Prêts concessionnels	122.9	114.5	17.0	25.2	48.3	...	33.2	66.8	...	44.3	160.2	...	115.3

Sources: Autorités Burkinabé et estimations et projections des services du FMI.

¹ Le plafond du déficit global dons compris sera ajusté conformément aux indications du protocole d'accord technique. Le déficit est calculé sur la base des engagements.

² A observer de manière permanente.

³ A l'exclusion des bons et obligations du Trésor et des bonds émis sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ce plafonds exclut les crédits fournisseurs d'une durée égale ou inférieure à un an.

⁴ Repère depuis juillet 2008.

⁵ Appliqué pour la moyenne du trimestre.

⁶ Rapport pays No 08/168, mai 2008.

⁷ Rapport pays No 09/38, janvier 2009.

⁸ Cibles ajustées pour les manques de dons et les excédents de prêts concessionnels.

Tableau 3. Burkina Faso: Critères et repères quantitatifs, 2009

(En milliards de FCFA, données cumulées)

	2008		2009							
	Déc.		Mar. ⁵		Jun. ⁶		Sep. ⁵		Déc. ⁶	
	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.
Critères de performance et repères indicatifs										
Plafond du déficit global, dons compris (base engagement) ¹	195.6	161.1	57.0	71.5	72.3	80.1	127.0	111.5	187.3	202.3
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement ^{2,3}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs de moins d'un an contractés ou garantis par le gouvernement ^{2,3}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs ²	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Repères indicatifs										
Recettes totales	475.0	483.8	125.1	121.6	283.8	274.5	403.0	391.0	524.7	508.4
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	195.0	198.5	45.4	45.4	106.0	106.0	164.4	164.4	216.4	216.4
Taux défaillants pour les grandes assiettes (DGE) ⁴	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	6.0	6.0	5.0	5.0
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement à la hausse maximum du plafond sur le déficit global (dons compris) en raison d'un :										
Manque de dons par rapport aux projections du programme	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	15.0	0.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
Facteurs d'ajustement										
Manque de dons par rapport aux projections du programme	0.0	72.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	0.0	-45.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:										
Dons	219.1	146.9	54.3	44.0	116.8	119.7	179.3	208.9	232.3	242.6
Prêts concessionnels	160.2	115.3	36.9	36.9	73.7	88.6	110.6	125.5	162.1	162.4

Sources: Autorités Burkinabé et estimations et projections des services du FMI.

¹ Le plafond du déficit global dons compris sera ajusté conformément aux indications du protocole d'accord technique. Le déficit est calculé sur la base des engagements.

² A observer de manière permanente.

³ A l'exclusion des bons et obligations du Trésor et des bonds émis sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ce plafonds exclut les crédits fournisseurs d'une durée égale ou inférieure à un an.

⁴ Appliqué pour la moyenne du trimestre.

⁵ Repère.

⁶ Critère de performance.

APPENDICE I— PIÈCE JOINTE II

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Ouagadougou, le 3 juin 2009

1. Le présent protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les repères quantitatifs du programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (FMI). Il fixe également les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

I. DÉFINITIONS

2. Les définitions de la «dette», de «l'État», des «arriérés de paiements», et des «obligations de l'État» retenues pour les besoins de cet aide-mémoire sont les suivantes :

- Comme spécifié au point 9 des **Directives** sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, la dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
 - i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, pensions ou accords officiels d'échange);
 - ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - et iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

- Les bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), sont inclus dans la dette intérieure pour les besoins de cet aide-mémoire.
- L'**État** est défini comme l'administration centrale du Burkina Faso, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique séparée.
- Les **arriérés de paiements extérieurs** sont des paiements extérieurs dus mais non éteints. Les arriérés de paiements intérieurs sont des paiements intérieurs dus (après expiration d'une période de grâce de 90 jours, à l'exception des obligations assorties d'une période de grâce spécifique pour lesquelles cette période de grâce s'applique) et non éteints.
- Les **obligations de l'État** comprennent toutes les obligations financières de l'État acceptées comme telles par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

3. Les valeurs numériques des critères de réalisation quantitatifs, des repères et des ajusteurs sont indiquées au Tableau 3 du Mémoire des politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint.

A. Déficit global dons compris

Définition

4. Dans le cadre du programme, le déficit global, y compris les dons, est évalué sur la base des engagements. Il est défini comme la somme du financement intérieur et extérieur net de l'État, calculée du point de vue du financement, plus l'ajustement base caisse. Le financement extérieur net de l'État est la somme des nouveaux emprunts extérieurs et de la remise de la dette moins l'amortissement. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant la somme du crédit bancaire net au Trésor public comme défini ci-après, et les autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales, ii) du stock non remboursé des bons et obligations de l'État détenus en dehors des banques commerciales nationales et iii) des recettes de privatisation. Le crédit bancaire net au Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances du Trésor public incluent les encaisses du Trésor burkinabé, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées, et les dépôts de l'État aux CCP. Les dettes du Trésor public à l'égard du système bancaire incluent les concours de la Banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, les concours du FMI et le refinancement des obligations cautionnées), les titres d'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les banques commerciales) et les dépôts titrisés de la CNE (Caisse nationale d'épargne postale)/CCP. Le crédit bancaire net à l'État est calculé par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Le

stock des bons et obligations de l'État, ainsi que le financement extérieur net de l'État, est calculé par le Ministère chargé des finances. L'ajustement base caisse est défini comme la somme (i) de l'ensemble des dépenses engagées et non-payées et (ii) la variation des dépôts du Trésor.

5. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques et programmes financiers (SP-PPF), en collaboration avec d'autres directions du Ministère de l'économie et des finances.

Ajustement

6. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par la pénurie de dons dans le cadre du programme, jusqu'à un montant plafond (indiqué au Tableau 3 du MPEF). Le déficit global, dons compris, ne sera pas ajusté du fait d'un surplus de dons dans le cadre du programme.

7. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par le surplus des emprunts concessionnels dans le cadre du programme, jusqu'à un montant plafond (indiqué au Tableau 3 du MPEF).

Délais de transmission

8. Les données concernant le déficit global hors dons seront transmises au FMI par le Ministère chargé des finances sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.

B. Non accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

Critère de réalisation

9. La dette extérieure de l'État est représentée par le stock de dette dû ou garanti par l'État. Les arriérés de paiements extérieurs sont des paiements extérieurs dus mais non éteints. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. La non - accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est un critère de réalisation à observer de manière continue.

Délais de transmission

10. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmis chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

C. Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État

Critère de réalisation

11. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'une durée d'un an ou plus, ayant un élément don inférieur à 35 % (calculé en utilisant les taux d'intérêt de référence correspondant aux devises d'emprunt fournis par le FMI), au-delà du plafond indiqué au Tableau 3 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000 (voir paragraphe 2), mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA. Cet engagement est un critère de réalisation à observer de manière continue.

Délais de transmission

12. Les détails concernant tout emprunt (termes de l'emprunt et créanciers) de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois. La même exigence s'applique aux garanties accordées par l'État.

D. Dette extérieure à court terme de l'État

13. L'État s'engage à ne pas contracter ou garantir de nouvelle dette extérieure d'une durée contractuelle inférieure à un an. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000 (voir paragraphe 2), mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts liés aux importations et aux exportations, les bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, de même que les crédits fournisseurs normaux à court terme sont exclus du champ de ce critère de réalisation. Cette obligation est un critère de réalisation à observer de manière continue. Au 1^{er} avril 2007, l'État du Burkina Faso n'avait pas de dette extérieure à court terme.

III. AUTRES REPÈRES QUANTITATIFS

14. Le programme comprend aussi des repères sur les recettes totales de l'État, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté, la non accumulation d'arriérés intérieurs et les taux élevés de grands contribuables non-déclarants.

A. Recettes totales de l'État

Définitions

15. Les recettes totales de l'État sont évaluées sur base caisse. Elles incluent l'ensemble des recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la

Direction générale des douanes, le Trésor et les services de recouvrement des ministères et institutions, y compris les recettes provenant des chèques du Trésor.

Délais de transmission

16. Les données détaillées sur les recettes totales seront transmises aux services du FMI par le SP-PPF du Ministère des finances et du budget, sur une base mensuelle, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

B. Dépenses sociales de réduction de la pauvreté

Définition

17. Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs abritant des programmes prioritaires identifiés dans le CSLP adopté en 2000 pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent tous les titres pour les ministères suivants: MEBA; Santé; Action sociale et solidarité nationale; Promotion de la femme; Travail et sécurité sociale; Emploi et jeunesse; Agriculture, hydraulique et ressources halieutiques; Ressources animales; Environnement et cadre de vie. Elles couvrent aussi les pistes rurales et le PPTE (titre 5) pour les infrastructures, et les dépenses sur PPTE uniquement pour la Justice et le MEF. Ces dépenses sont suivies directement dans le cadre du budget.

Délais de transmission

18. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois, des données mensuelles sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté.

C. Non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs

Définition

19. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État pendant la durée du programme. La non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs constitue un repère à observer de manière continue.

Délais de transmission

20. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

D. Taux de grandes entreprises non déclarantes

Définition

21. Le taux de grandes entreprises non déclarantes est défini comme le ratio de retardataires et de non-déclarants à la Direction des grandes entreprises (DGE) par rapport au nombre total de contribuables tenus de déclarer à la DGE. Un déclarant retardataire est toute

personne qui déclare après la date limite de déclaration. Un non-déclarant est toute personne comprise dans la base de données des déclarants et qui ne déclare pas. Les principales catégories d'impôts sont : la TVA, le BIC, et L'IUS. La fréquence des dates limites de déclaration pour les principales catégories d'impôts est déterminée par le code des impôts.

Délais de transmission

22. L'État communiquera, dans les deux semaines suivant la fin de chaque trimestre, le nombre total de retardataires et de non-déclarants, ainsi que le nombre total de contribuables tenus de déclarer à la DGE pour les principales catégories fiscales.

IV. REPÈRES STRUCTURELS

23. Le programme comprend des repères structurels (voir Tableau 1 du MPEF).

V. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Finances publiques

24. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :

- Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels; ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois; si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera retenue.
- Des données mensuelles complètes sur le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursé). Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.
- Des données trimestrielles sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
- Des données trimestrielles sur le stock et le service de la dette extérieure, les emprunts extérieurs contractés, et le remboursement de la dette extérieure. Ces données seront transmises dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
- Des données mensuelles concernant les prix et la taxation des produits pétroliers. Ces données incluront : i) la structure des prix en vigueur durant le mois; ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b.-Med et finissant au prix de détail; iii) les volumes achetés et mis à la consommation par la SONABHY; et iv) la décomposition des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP), et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et des

subventions payées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

- L'état des comptes auprès du Trésor public par grandes catégories (services administratifs, sociétés d'État, sociétés d'économie mixte, EPA, organismes internationaux, déposants privés, et autres). Cet état sera transmis sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.
- Les données trimestrielles de la Direction des grandes entreprises (pour la *TVA*, le *BIC* et l'*IUTS*) sur le nombre :
 - de contribuables enregistrés,
 - de déclarations reçues à temps,
 - de rappels de correspondances envoyés à des défailants pour cause de déclaration tardive ou d'absence de déclarations,
- Ces informations doivent être communiquées trimestriellement, dans les (deux) semaines à compter de la fin du trimestre. De même, les données trimestrielles sur les points suivant sont à envoyer dans les deux dernières semaines de chaque trimestre :
 - le nombre total de déclarations en douane,
 - le nombre de déclarations par circuit,
 - le nombre de déclarations par type de circuit, sujettes à un traitement particulier.

B. Secteur monétaire

25. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois :

- le bilan consolidé des institutions monétaires;
- la situation monétaire, dans les six semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires; et dans les dix semaines à compter de la fin du mois, pour les données définitives;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;
- les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires; si nécessaire.

C. Balance des paiements

26. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :

- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision;
- les statistiques du commerce extérieur préparées par l'Institut national de la statistique, dans les trois mois suivant la fin du mois concerné;
- les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les neuf mois à compter de la fin de l'année.

D. Secteur réel

27. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :
- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, à un rythme mensuel dans les deux semaines à dater de la fin du mois;
 - les comptes nationaux provisoires; et
 - toute révision des comptes nationaux.

E. Réformes structurelles et autres données

28. Le gouvernement communiquera également les informations suivantes :
- toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, dans les deux semaines à compter de sa publication.
 - toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou, au plus tard, de son entrée en vigueur.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
ET
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

BURKINA FASO

Viabilité de la dette — Analyse conjointe Banque mondiale/FMI

Préparée par les services de l'Association internationale de développement et
du Fonds monétaire international

Approuvée par Carlos A. Primo Braga et Sudhir Shetty (IDA),
Michael Atingi-Ego et Anthony Boote (FMI)

5 juin 2009

Les perspectives de viabilité de la dette (AVD) du Burkina corroborent les résultats de la dernière mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette réalisée en novembre 2008¹. Malgré la nette augmentation des exportations d'or prévue en 2010, les perspectives à moyen et long terme se sont quelque peu dégradées en raison du recul des exportations de coton. Le Burkina reste dans la catégorie des pays dont les résultats économiques sont moyens² et continue de présenter un risque de surendettement élevé.

I. CADRE GÉNÉRAL

1. **L'analyse présentée dans ce document est basée sur l'encours de la dette du Burkina à fin-2007.** Cet encours, établi à la suite des rapprochements effectués par créancier et par prêt, en avril 2008, fait apparaître de légères discordances entre les données fournies par les autorités et celles des créanciers. En outre, l'encours à fin-2008 a été estimé sur la base des données agrégées fournies par les autorités.

¹ Pour l'AVD réalisée conjointement en juin 2008, voir document rapport-pays n° 08/257 et annexe 6 du rapport n° 4033-BF de l'IDA daté du 26 août 2008; pour la mise à jour de l'AVD de novembre 2008 préparée par les services du FMI, voir rapport pays n°09/38. Les comparaisons par rapport à la dernière AVD renvoient, sauf indication contraire, à la mise à jour de novembre 2008.

² Présentant une moyenne mobile rétrospective sur trois ans de l'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA) inférieure à 3,75 pour la période 2005–07.

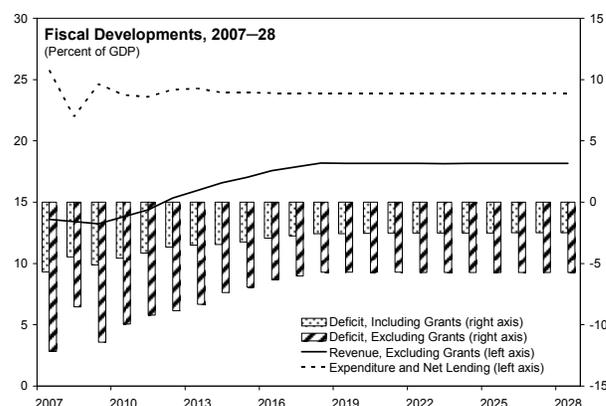
2. **La dette extérieure du Burkina se compose surtout de financements accordés par les créanciers multilatéraux, qui représentent près de 80 % du total de l'encours des prêts.** La part de la Banque mondiale représente le tiers environ de ce total, celle de la BAD, 15 % environ et celle du FMI, autour de 3 %. Les prêts de créanciers bilatéraux représentent 20 % environ du total, dont près de 90 % ont été consentis par des créanciers non membres du Club de Paris. Les prêts accordés au Burkina sont à échéances longues, comportent un élément don qui s'établit actuellement à 48 % environ et devrait rester supérieur à 35 % sur toute la période de projection de l'AVD. La baisse progressive de l'élément don qui tomberait à 37 % environ, d'ici 2028, s'explique essentiellement par un transfert de la prépondérance des créanciers multilatéraux aux créanciers bilatéraux dans les nouveaux prêts contractés par le Burkina. Quant à la composition du financement extérieur, la part de financements sous forme de dons a atteint 56 % en 2008.

3. **Depuis la transition d'une économie centralisée à une économie axée sur le marché au début des années 1990, le gouvernement burkinabè a systématiquement fait preuve de sa volonté de respecter les obligations liées à sa dette extérieure.** Ceci a été le cas en particulier durant la période qui a précédé l'admission du Burkina au dispositif d'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), où le ratio VAN de la dette/exportateurs était très supérieure à 200 %. Le plancher de 35 % de concessionnalité a été strictement observé pour tous les prêts libellés en devises contractés par les administrations publiques et tous les projets sont soumis, sans exception, au Comité national de la dette publique avant la conclusion des négociations y afférentes.

II. HYPOTHÈSES MACROÉCONOMIQUES SOUS-JACENTES

4. **Les perspectives de croissance à moyen terme restent globalement inchangées par rapport à la précédente AVD.** Les projections du PIB réel sont valables sur le moyen terme mais sont diminuées de 1,4 point pour 2009 et de 1,9 point pour 2010, en raison du ralentissement de la demande mondiale, notamment dans le secteur du coton. De ce fait, les projections du PIB nominal sont légèrement inférieures à celles de la précédente AVD mais avec une nette tendance à la hausse sur le moyen et le long terme (graphique 1, panneau 1). La croissance du PIB réel devrait ressortir à 6 % sur le long terme, selon les projections, ce qui est globalement comparable à la moyenne de la décennie écoulée. L'inflation devrait tomber à 4,8 % en 2009, 2,3 % en 2010 et à la moyenne historique de 2 % environ en 2011.

5. **L'évolution budgétaire à moyen terme est aussi à l'image de la précédente AVD.** L'objectif de déficit budgétaire prévu pour 2009 a été augmenté de 0,4 point et porté à 5,3 % du PIB, pour tenir compte de l'impact négatif de la crise mondiale sur les recettes fiscales et de la nécessité d'augmenter certaines dépenses de transfert. Tout en



reconnaissant à quel point le ralentissement de la demande mondiale affecte les finances publiques, les autorités restent déterminées à maintenir une politique budgétaire prudente et à poursuivre la réforme de la fiscalité. Le déficit à long terme devrait atteindre 2,5 % du PIB en 2020 (graphique 1, panneau 3) et les besoins de financement extérieur devraient être couverts à part égale par des prêts et dons, ce qui constitue une hypothèse modérée de l'AVD eu égard à l'expérience récente.

6. L'évolution récente des prix des produits de base appelle une révision de certaines projections afférentes au secteur extérieur par rapport à la précédente AVD.

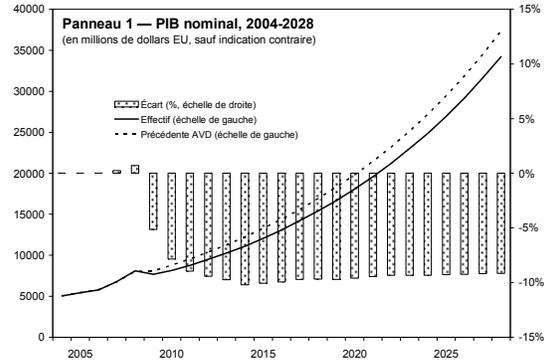
À brève échéance, la baisse projetée des prix du coton sera compensée par la hausse du cours de l'or et le fléchissement des prix pétroliers, entraînant une amélioration de l'ordre de 10 % des termes de l'échange et une contraction du déficit extérieur courant. Les perspectives à moyen terme en matière d'exportations ont été révisée pour les raisons suivantes :

- **Prix des produits de base.** Les prix du coton ont diminué de près de 40 % depuis le point culminant atteint en août 2008; ils sont inférieurs de près de 21 % en 2009 et 14 % en 2010 par rapport aux projections de la précédente AVD (graphique 1, panneau 5). Par contre, les cours de l'or devraient être supérieurs d'environ 29 % en 2009 et 27 % en 2010.
- **Taux de change.** La valeur du dollar EU par rapport au franc CFA a été augmentée de 5,7 %, ce qui réduit à moyen terme, la valeur totale des exportations burkinabè exprimée en dollars EU.
- **Potentiel d'exportation à moyen terme.** La première modification significative est constituée par une révision à la baisse de la valeur des exportations de coton, en raison de la contraction des prix et de l'impact négatif de l'augmentation des stocks mondiaux de coton sur l'offre. Avec la pénurie de terres arables, la part du coton dans les exportations en pourcentage du PIB devrait diminuer considérablement sur le long terme (graphique 1, panneau 2). La deuxième modification importante a trait à la forte augmentation en volume des exportations d'or en 2010, passant de 10,5 tonnes dans la précédente AVD à 16 tonnes actuellement, du fait de la mise en exploitation d'une nouvelle mine d'or pour les dix prochaines années. Si des travaux de prospection sont en cours sur d'autres gisements aurifères, pouvant aboutir à des volumes encore plus importants d'exportations d'or, les hypothèses de la présente AVD n'en tiennent pas compte. La troisième modification est liée à l'augmentation, à compter de 2015, des exportations de fruits, de légumes et de céréales, à la faveur de la montée en puissance de la stratégie de diversification agricole des autorités.

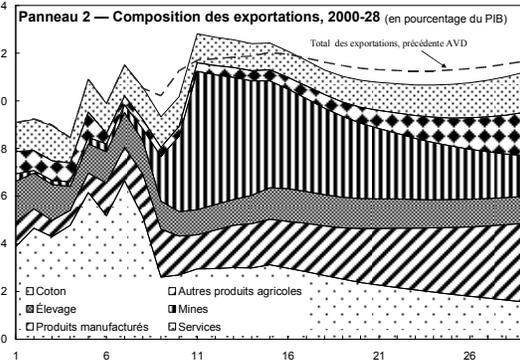
7. Le déficit extérieur courant devrait se réduire légèrement à moyen et long terme, le resserrement de l'orientation budgétaire atténuant la demande de produits d'importation. La croissance des exportations est tirée, à moyen terme, par l'augmentation projetée des exportations d'or en 2010, et à long terme, par les efforts engagés en vue de diversifier la production agricole, du coton vers les fruits, légumes et céréales.

Graphique 1. Burkina — Cadre à moyen terme, AVD actuelle et précédente

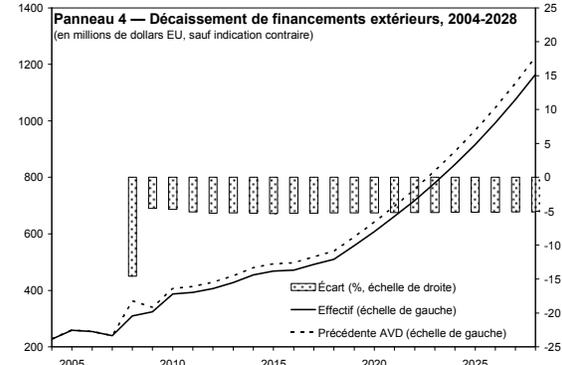
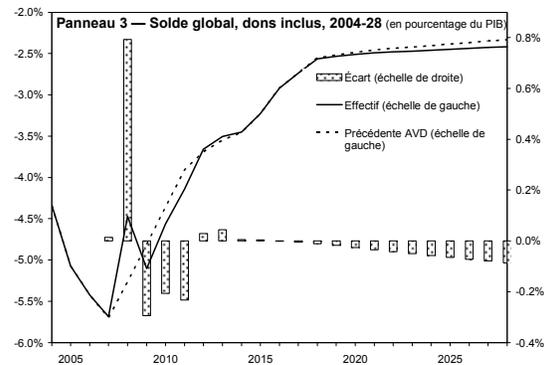
PIB nominal sur le moyen terme revu à la baisse en raison de la faible croissance à court terme.



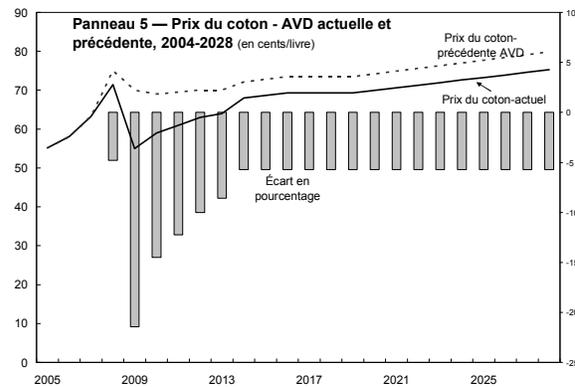
Malgré des niveaux d'exportation plus faible que dans la précédente AVD, des efforts sont en cours pour diversifier la base d'exportation.



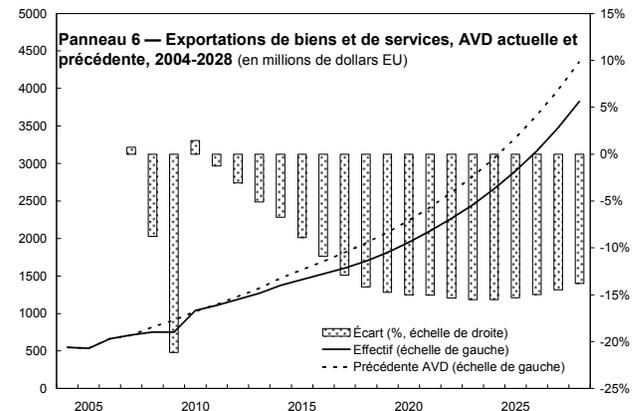
Contraction des recettes à court terme mais reprise progressive pour atteindre 17 % du PIB, ce qui contribue à réduire le déficit budgétaire à moyen terme. Quoique moins élevé que prévu en 2008, le besoin de financement extérieur à moyen terme reste dans le droit fil de la précédente AVD.



Avec la baisse de la demande mondiale, les prix du coton ont fortement diminué par rapport à la précédente AVD.



Malgré de meilleures perspectives d'exportation de l'or, les exportations en général fléchissent, à long terme, par rapport à la précédente AVD.



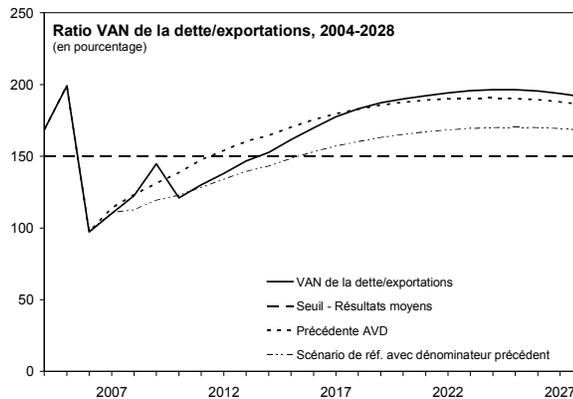
Sources : autorités burkinabè; WEO; estimations et projections des services du FMI.

III. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

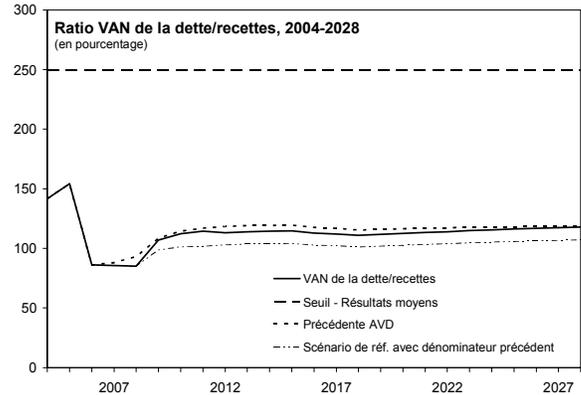
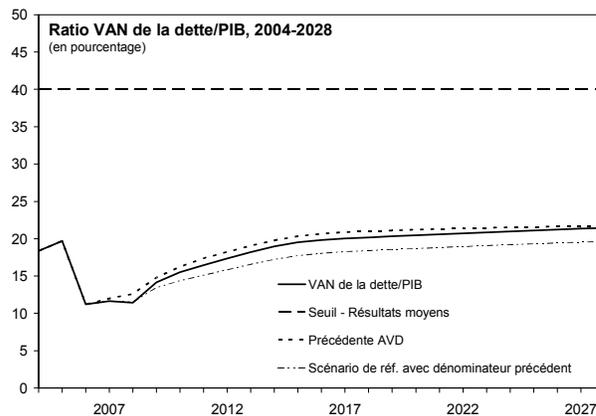
8. **Aucun changement majeur n'est apporté aux indicateurs par rapport à la précédente AVD (graphique 2).** Le scénario de référence fait apparaître une légère dégradation du ratio VAN de la dette/exportations, seul indicateur dépassant les seuils indicatifs. Avec la baisse, sur le long terme, des exportations de coton, le ratio culmine à 196,4 % en 2024, contre 190,7 % dans la précédente AVD. Néanmoins, tous les autres indicateurs de la dette demeurent bien en-dessous des seuils.
9. **En outre, d'après les projections, le taux d'accumulation de la dette extérieure devrait rester gérable sous le scénario de référence.** L'augmentation annuelle, en VAN, de la dette extérieure publique est nettement inférieure à 3 % du PIB sur la période de projection et devrait rester, malgré une légère augmentation à moyen terme, autour de 20 % du PIB. Des financements complémentaires sous forme de dons pourraient améliorer considérablement les perspectives de viabilité de la dette. Bien que les projections de l'AVD reposent sur un hypothèse mesurée de 50 % de financements sous forme de dons, le fait de porter cette part de financements à 55 % du total sur la période de projection permettrait d'abaisser le ratio VAN de la dette/exportations d'environ 20 % par rapport à son point le plus élevé.
10. **Il ressort des tests de résistance et de l'autre scénario que les perspectives d'endettement du Burkina sont vulnérables à des chocs de grande ampleur sur les exportations et aux financements à des conditions moins favorables.** Le ratio VAN de la dette/exportations et le ratio du service de la dette aux exportations augmentent et se maintiennent au-dessus du seuil, sous certains tests. Ces ratios sont particulièrement vulnérables à un scénario dans lequel les exportations restent faibles et connaissent une croissance inférieure aux niveaux historiques (graphique 5). Si tous les autres ratios restent en-dessous de leur seuil indicatif respectif sur la période de projection, le test de résistance révèle des vulnérabilités, surtout à la conjonction d'une croissance du PIB plus faible et à une contraction de la part des financements sous forme de dons sur le total des financements (tests paramétriques B2 et B5 et scénario de rechange A2 figurant au tableau 2, respectivement).

Graphique 2. Burkina — AVD actuelle et précédente

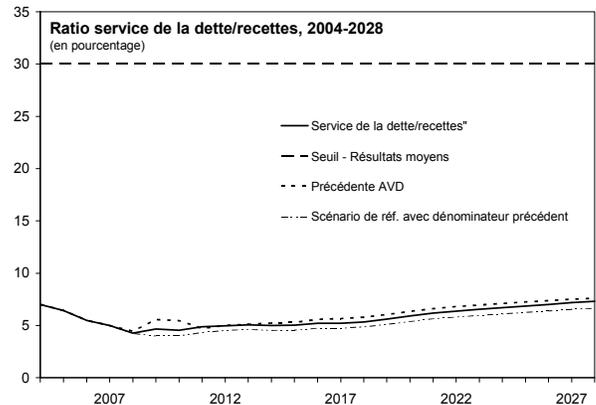
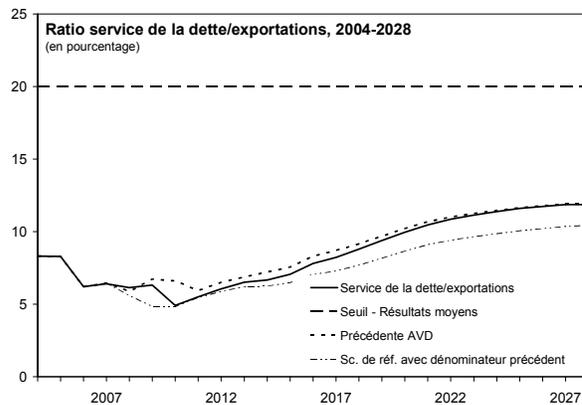
Le principal risque est lié au ratio VAN de la dette/exportations. Malgré une amélioration à court terme de l'accroissement des exportations d'or, le ratio à long terme se dégrade légèrement en raison de la chute des exportations de coton.



Les ratios de la VAN de la dette au PIB et aux recettes restent bien en-dessous des seuils indicatifs.



Les ratios du service de la dette restent aussi nettement en-deçà des seuils indicatifs.



Sources : autorités burkinabè; WEO; estimations et projections des services du FMI.

IV. AUTRE SCÉNARIO

11. **À quel point les perspectives de viabilité de la dette sont-elles sensibles à des répliques de la crise actuelle?** Le scénario de référence suppose, i) une amélioration continue des recettes pour atteindre l'objectif de l'UEMOA, soit 17 % en 2015, et ii) une légère diminution de la part du coton dans le total des exportations, compensée à moyen terme, par une augmentation significative en volume et en valeur, des exportations d'or.

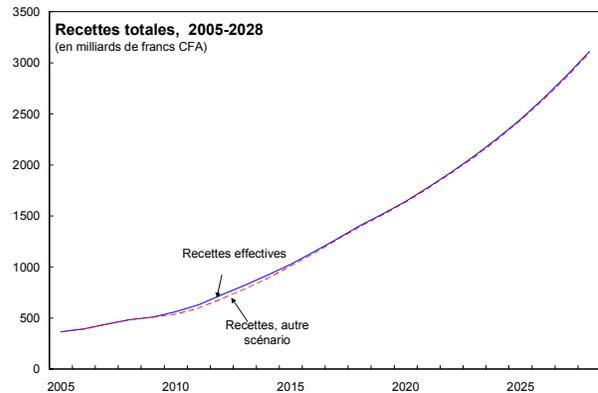
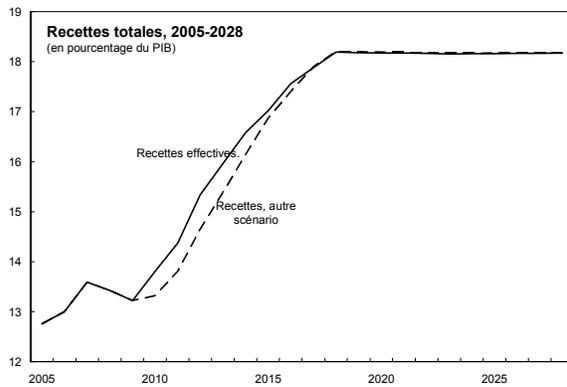
12. **L'autre scénario pose l'hypothèse d'une baisse plus prononcée des recettes projetées par rapport aux niveaux d'avant-crise, d'une détérioration des perspectives du secteur du coton et d'un recul du cours de l'or, de pair avec l'amorce d'ancrage de la reprise :**

- Recettes inférieures de 0,5 % du PIB en 2010 et en 2011, avant un retour progressif au niveau de référence vers 2017.
- Cours du coton inférieur de 10 % en 2010 et retour au niveau de référence en 2011.
- Volume des exportations de coton inférieur de 20 % en 2010, ayant un impact à moyen et long terme, les producteurs diversifiant leur activité vers d'autres cultures en raison de la diminution des prix en 2009 et 2010 ainsi que des tendances baissières.
- Cours de l'or inférieurs de 10 pc en 2011 puis de 5 pc en 2012 et 2013, avant un retour au niveau de référence en 2014 (graphique 3).

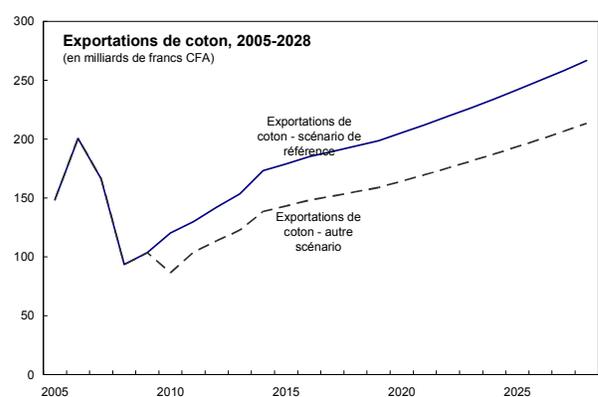
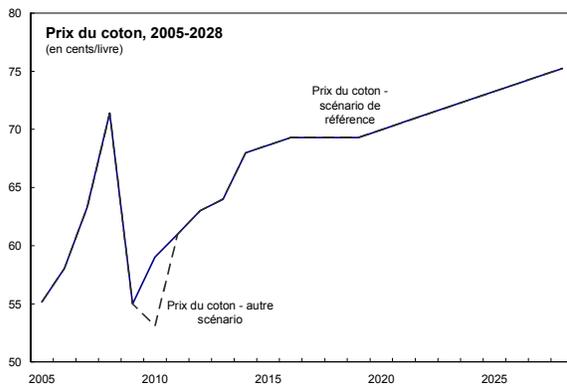
13. **Les résultats de l'autre scénario ne révèlent aucune détérioration significative des perspectives de viabilité de la dette et la plupart des indicateurs de viabilité seraient peu affectés sur le long terme.** Les indicateurs restent en-dessous de leur seuil indicatif pour les paramètres à résultats moyens, à l'exception du ratio de la VAN de la dette aux exportations qui dépasse 200 % (graphique 4).

Graphique 3. Hypothèses du scénario de baisse des recettes et des exportations

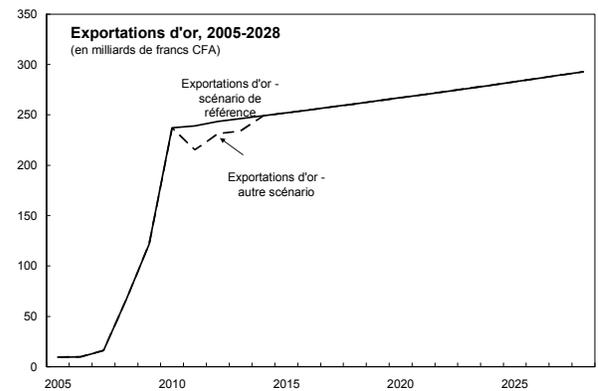
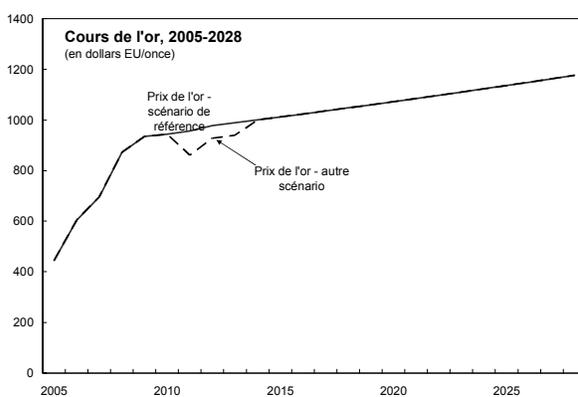
Baisse des recettes de 0,5 % du PIB en 2010 et 2011 mais reprise progressive pour atteindre l'objectif de 17 % du PIB fixé par l'UEMOA en 2017.



Poursuite de la diminution des prix du coton en 2010, provoquant un déclin prononcé du secteur à moyen terme, les producteurs se tournant vers d'autres cultures.



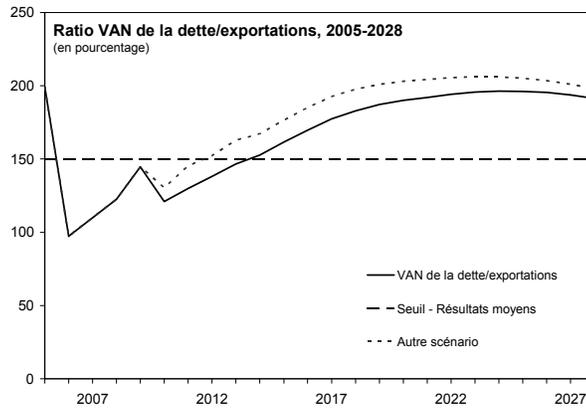
Baisse des exportations d'or, en valeur, le fléchissement des cours sur la période 2011-2013 traduisant l'amélioration des perspectives de croissance dans le monde et l'atténuation des incertitudes sur les marchés financiers internationaux.



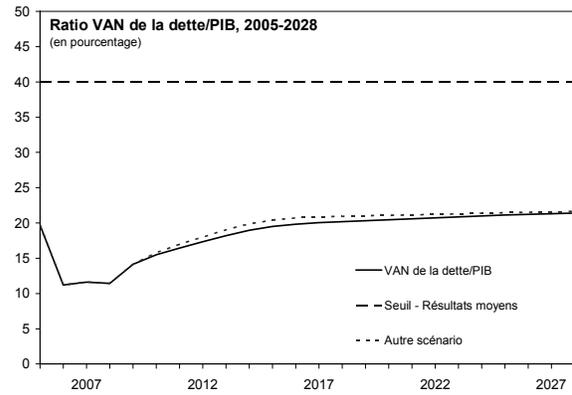
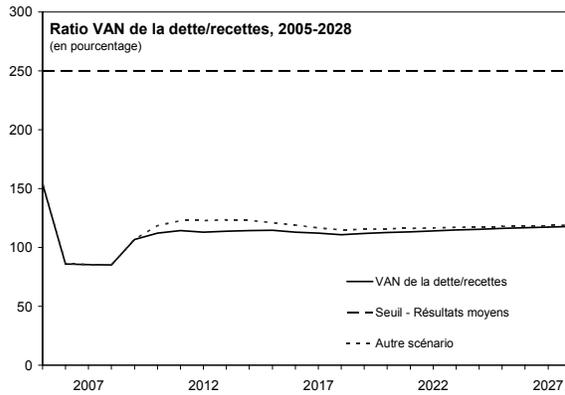
Sources : autorités burkinabè; estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

Graphique 4. Résultats du scénario de baisse des recettes et des exportations

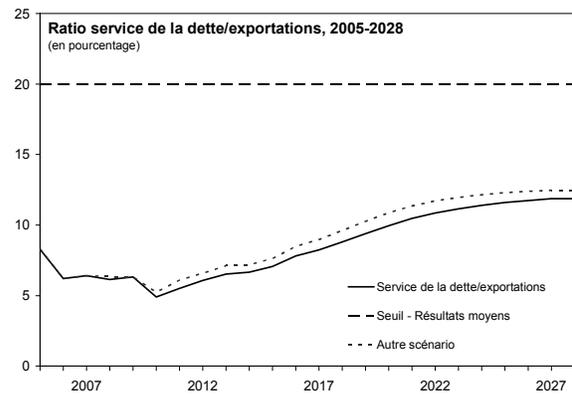
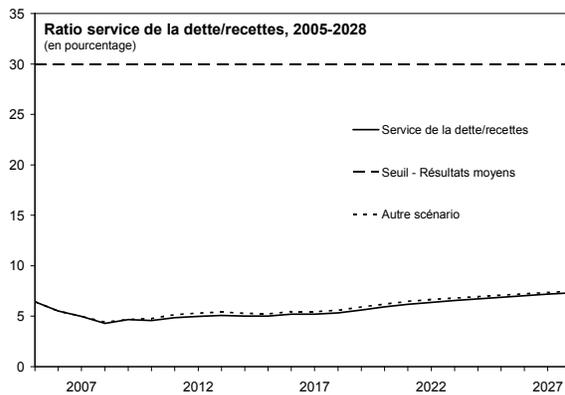
En cas de détérioration des résultats, le ratio VAN de la dette/exportations atteindrait 206 %, dépassant le seuil fixé pour les pays qui affichent de bons résultats ...



... mais la dette resterait viable ...



... étant donné que le Burkina maintiendrait sa capacité à assurer le service de la dette extérieure.



Sources : autorités burkinabè; estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

V. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

14. **Les résultats de l'analyse de viabilité du déficit budgétaire s'apparentent à ceux de l'analyse de viabilité de la dette extérieure.** La dette intérieure est faible, estimée en chiffres bruts à 2,7 % environ du PIB à fin-2008, et en chiffres nets à 1,3 % du PIB. En outre, on suppose une nouvelle contraction sur la période de projection, les autorités s'employant à éviter tout financement intérieur plus coûteux du déficit budgétaire. De ce fait, la dynamique de la dette publique est largement déterminée par l'évolution de la dette extérieure.

15. **Les indicateurs de la dette publique pourraient se dégrader dans certains cas de figure.** Les tests de sensibilité standard montrent que les perspectives de l'endettement public sont vulnérables à la persistance de lourds déficits primaires et à une hausse imprévue de la dette génératrice de flux, auquel cas les ratios de la dette augmenteraient fortement sur la période de projection. Ces résultats soulignent combien il importe de suivre une politique budgétaire et d'emprunt prudente. À défaut de réduire les déficits actuels, le Burkina s'expose à une poussée continue des indicateurs d'endettement; les autorités sont cependant déterminées à poursuivre les réformes de la fiscalité en cours, afin de ramener le déficit à des niveaux viables.

VI. CONCLUSION

16. **Le risque de surendettement du Burkina est élevé** en raison du ratio de la VAN de la dette aux exportations; tous les autres indicateurs restent confortablement sous leurs seuils asservis aux politiques, sous le scénario de référence. Le risque de surendettement élevé souligne cependant combien il importe de limiter les financements extérieurs aux prêts concessionnels, de maintenir une politique budgétaire prudente de manière à contenir toute nouvelle accumulation de dette, notamment par la poursuite des réformes fiscales engagées et des efforts en cours pour diversifier et accroître les exportations. Les autorités devraient en outre poursuivre l'amélioration de leur politique et de l'environnement institutionnel qui pourraient permettre, à terme, d'améliorer la note d'évaluation CPIA et de relever les seuils d'endettement.

Tableau 1. Burkina — Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2008–2028 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs			Moyenne historique 6/	Écart-type 6/	Projections						Moyenne 2008–14	2018	2028	Moyenne 2014–28
	2005	2006	2007			2008	2009	2010	2011	2012	2013				
Dette extérieure (nominale) 1/	38.9	21.1	19.8			20.0	22.7	24.0	24.7	25.5	26.2		28.2	26.6	
dont dette contractée ou garantie par l'État (CGE)	38.9	21.1	19.8			20.0	22.7	24.0	24.7	25.5	26.2		28.2	26.6	
Variation de la dette extérieure	-2.9	-17.8	-1.3			0.3	2.7	1.2	0.7	0.8	0.7		0.0	-0.2	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	8.0	6.7	0.1			6.7	8.2	8.6	7.7	7.6	7.5		6.5	3.6	
Déficit du solde extérieur courant hors intérêts	11.4	9.3	8.1	10.0	1.2	10.8	9.8	10.5	10.0	8.9	8.9		8.1	5.2	6.9
Déficit de la balance des biens et des services	15.6	14.0	14.2			16.0	15.2	14.3	13.6	12.6	12.5		11.5	9.2	
Exportations	9.9	11.5	10.6			9.3	9.8	12.8	12.7	12.6	12.4		11.0	11.2	
Importations	25.5	25.5	24.8			25.4	25.0	27.1	26.3	25.2	24.9		22.5	20.3	
Transferts courants nets (néгатif = entrée)	-4.3	-4.4	-6.0	-4.8	0.9	-5.3	-5.4	-3.9	-3.7	-3.8	-3.7		-3.5	-4.1	-3.7
dont officiels	-3.4	-3.0	-4.3			-3.7	-4.0	-2.5	-2.4	-2.4	-2.3		-1.8	-1.6	
Autres flux du compte extérieur courant (néгатif = entrée nette)	0.1	-0.2	-0.2			0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1		0.1	0.1	
IDE net (néгатif= entrée)	-0.6	-0.6	-5.1	-0.9	1.5	-3.4	-1.1	-1.2	-1.4	-0.3	-0.3		-0.3	-0.5	-0.4
Dynamique endogène de la dette 2/	-2.8	-2.0	-2.9			-0.6	-0.5	-0.7	-0.9	-1.1	-1.1		-1.2	-1.0	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.2	0.2			0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3		0.4	0.4	
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.8	-2.0	-0.6			-0.8	-0.7	-0.9	-1.2	-1.4	-1.4		-1.6	-1.5	
Contribution des variations des prix et des taux de change	-0.3	-0.3	-2.4			
Résiduel (3-4) 3/	-10.9	-24.6	-1.4			-6.5	-5.4	-7.3	-7.0	-6.7	-6.8		-6.6	-3.9	
dont financement exceptionnel	0.0	-22.4	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
VAN de la dette extérieure 4/	19.7	11.2	11.6			11.4	14.1	15.5	16.5	17.3	18.2		20.2	21.4	
en pourcentage des exportations	199.1	97.3	110.0			122.6	144.7	121.0	130.0	138.1	146.6		182.9	191.4	
VAN de la dette extérieure CGE	19.7	11.2	11.6			11.4	14.1	15.5	16.5	17.3	18.2		20.2	21.4	
en pourcentage des exportations	199.1	97.3	110.0			122.6	144.7	121.0	130.0	138.1	146.6		182.9	191.4	
en pourcentage des recettes publiques	154.2	86.1	85.5			85.1	106.9	112.3	114.5	113.1	113.9		110.9	117.9	
Ratio service de la dette/exportations (%)	8.3	6.2	6.4			6.2	6.3	4.9	5.5	6.1	6.5		8.8	11.9	
Ratio service dette CGE/exportations (%)	8.3	6.2	6.4			6.2	6.3	4.9	5.5	6.1	6.5		8.8	11.9	
Ratio service dette CGE/recettes (%)	6.4	5.5	5.0			4.3	4.7	4.6	4.9	5.0	5.1		5.3	7.3	
Total besoins bruts de financement (milliards \$ E.U.)	631.1	548.6	248.6			641.0	715.2	805.2	814.9	893.3	970.3		1338.4	2054.1	
Déficit compte courant hors intérêts qui stabilise le ratio d'endettement	14.3	27.2	9.4			10.5	7.1	9.3	9.3	8.1	8.2		8.1	5.4	
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	7.1	5.5	3.6	5.6	1.9	5.0	3.5	4.1	5.3	6.0	6.0	5.0	6.0	5.9	5.9
Déflateur du PIB en dollars E.U. (variation en pourcentage)	0.8	0.7	13.1	5.3	10.3	13.7	-8.3	1.8	2.1	2.3	2.0	2.3	2.3	2.3	2.3
Taux d'intérêt effectif (%) 5/	0.7	0.7	1.2	0.6	0.4	1.3	0.9	0.7	1.1	1.2	1.2	1.1	1.4	1.7	1.5
Croissance des exportations de B&S (valeur \$ E.U., en %)	-2.1	23.7	7.7	12.4	22.2	5.4	-0.5	38.8	6.3	7.6	6.8	10.7	5.9	10.2	7.6
Croissance des importations de B&S (valeur \$ E.U., en %)	11.7	6.1	14.0	11.1	12.8	22.2	-6.5	14.7	4.5	3.8	7.1	7.6	6.4	8.0	6.9
Élément de don des nouveaux emprunts du secteur public (%)	47.7	47.6	47.1	47.2	45.2	44.8	46.6	43.8	37.1	41.1
Flux d'aide (milliards de dollars EU) 7/	554.8	608.8	678.6			588.2	808.8	774.4	786.1	882.7	902.8		969.7	2272.1	
dont : dons	249.8	324.4	439.4			329.6	484.5	437.8	443.4	491.7	493.7		484.9	1136.1	
dont : prêts concessionnels	259.4	254.9	239.2			258.6	324.3	336.6	342.6	391.1	409.1		484.9	1136.1	
Financement équivalent dons (% du PIB) 8/			5.7	8.3	7.3	6.9	7.0	6.6		4.5	4.6	4.7
Financement équivalent dons (% du financement extérieur) 8/			76.0	79.1	77.0	77.0	75.7	75.0		71.9	68.5	70.6
<i>Pour mémoire</i>															
PIB nominal (millions de dollars EU)	5436.9	5776.6	6768.9			8084.7	7677.2	8131.0	8743.6	9483.0	10254.3		15406.3	34220.5	
(VANt-VANt-1)/PIBt-1 (%)						2.0	2.0	2.3	2.2	2.3	2.3	2.2	1.8	1.9	1.9

Source : simulations des services du FMI.

1/ Y compris la dette extérieure publique et privée.

2/ Calculé selon la formule $[r - g - r(1+g)] / (1+g+r+gr)$ fois le ratio de la dette de la période précédente, avec r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et r = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars E.U.

3/ Incluant le financement exceptionnel (variations des arriérés et allègements de dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements pour changements de valeur. Pour les projections comprend aussi la contribution des variations des prix et des taux de change.

4/ Repose sur l'hypothèse que la VAN de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts type sont en général calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

7/ Définis comme dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent dons comprend les dons accordés directement à l'État et par le biais des nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VAN de la nouvelle dette).

Tableau 2. Burkina — Sensibilité aux principaux indicateurs de la dette publique contractée ou garantie par l'État, 2008–2028
(en pourcentage)

	Projections							2028
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2018	
Ratio VAN de la dette/PIB								
Scénario de référence	11	14	16	16	17	18	20	21
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-27 1/	11	12	13	13	14	15	19	30
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-27 2/	11	15	18	20	22	24	29	34
B. Tests paramétriques								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	11	14	16	16	17	18	20	21
B2. Croissance exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 3/	11	15	20	20	21	22	22	22
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	11	14	16	17	18	19	21	22
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 4/	11	16	19	20	20	21	22	22
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	11	13	16	17	18	18	19	20
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2008 5/	11	21	23	24	26	27	30	32
Ratio VAN de la dette/exportations								
Scénario de référence	123	145	121	130	138	147	183	191
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2007-26 1/	123	125	99	106	114	120	172	265
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007-26 2/	123	157	139	157	173	190	262	303
B. Tests paramétriques								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	123	145	121	130	138	147	183	191
B2. Croissance exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 3/	123	166	259	274	286	299	345	332
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	123	145	121	130	138	147	183	191
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 4/	123	166	147	155	162	170	198	194
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	123	145	183	195	206	217	259	260
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2008 5/	123	145	121	130	138	147	183	191
Ratio VAN de la dette/recettes								
Scénario de référence	85	107	112	114	113	114	111	118
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2007-26 1/	85	93	92	94	93	94	104	163
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007-26 2/	85	116	129	138	142	148	159	187
B. Tests paramétriques								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	85	107	113	115	113	114	111	118
B2. Croissance exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 3/	85	111	142	142	138	137	123	120
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	85	103	116	118	117	118	115	122
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 4/	85	123	136	137	133	132	120	120
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	85	99	116	117	114	114	107	109
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2008 5/	85	159	167	170	168	169	165	175

suite

Tableau 2. Burkina — Sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique contractée ou garantie par l'État, 2008–2028 (fin)
(en pourcentage)

	Projections							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2018	2028
Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	6	6	5	6	6	7	9	12
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-27 1/	6	5	4	4	5	5	7	14
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-27 2/	6	6	5	6	7	8	15	23
B. Tests paramétriques								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	6	6	5	6	6	7	9	12
B2. Croissance exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 3/	6	6	8	10	11	12	18	22
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	6	6	5	6	6	7	9	12
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 4/	6	6	5	6	7	7	10	13
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	6	6	7	8	9	9	13	17
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2008 5/	6	6	5	6	6	7	9	12
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	4	5	5	5	5	5	5	7
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-27 1/	4	4	4	4	4	4	4	8
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-27 2/	4	4	5	6	6	6	9	14
B. Tests paramétriques								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	4	4	4	5	5	5	5	7
B2. Croissance exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 3/	4	4	5	5	5	5	7	8
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	4	4	5	5	5	5	6	8
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 4/	4	4	5	5	5	5	6	8
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	4	4	4	5	5	5	5	7
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2008 5/	4	6	7	7	7	8	8	11
<i>Pour mémoire</i>								
Élément de libéralité supposé sur fin. résiduel (fin. requis en sus du scénario de référence) 6/	34	34	34	34	34	34	34	34

Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (valeur en dollars E.U.), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts plus élevé de 2 points que dans le scénario de référence., avec des différés d'amortissement et des échéances identiques à celles du scénario de référence.

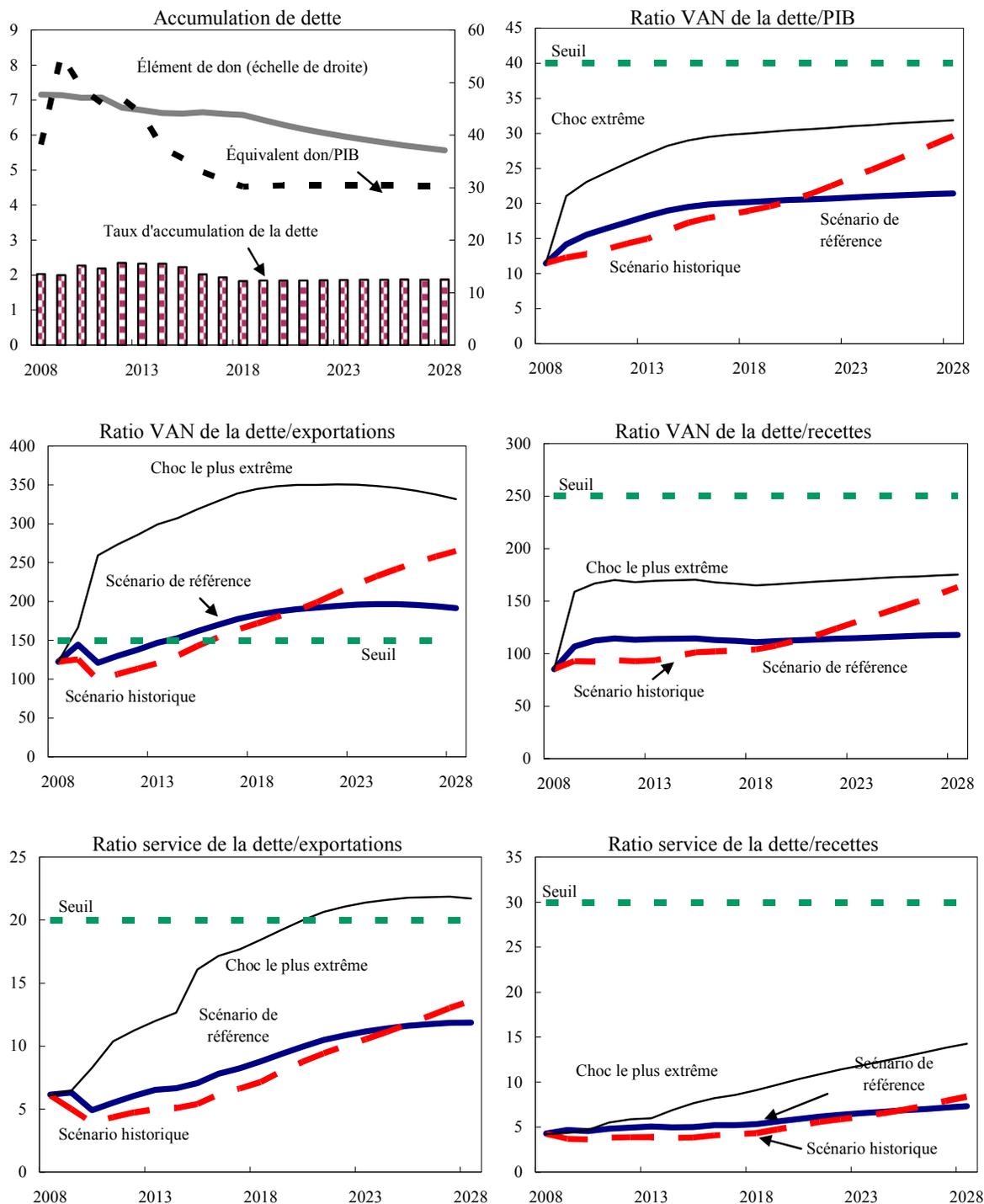
3/ Dans l'hypothèse de valeurs des exportations demeurant en permanence au niveau inférieur, mais où le solde extérieur courant revient à son niveau du scénario de référence en pourcentage du PIB après le choc (ce qui suppose implicitement un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Transferts officiels et privés, et IDE inclus.

5/ La dépréciation est définie comme le pourcentage de baisse du taux de change dollar/franc CFA, qui ne peut dépasser 100 %.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (financement moins favorable) où les conditions de tous les nouveaux emprunts sont celles visées à la note 2.

Graphique 5. Burkina — Indicateurs de la dette extérieure publique contractée ou garantie par l'État sous différents cas de figure (en pourcentage), 2008-2028 1/



Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Seuil fixés pour des résultats économiques moyens.

Tableau 3. Burkina — Cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2005-2028

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs			Moyenne historique ^{5/}	Écart-type ^{5/}	Estimations					Projections				
	2005	2006	2007			2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne 2008-13	2018	2028	Moyenne 2014-28
Dette du secteur public 1/	44.4	22.8	22.0			23.9	26.1	28.1	29.1	30.4	31.6		33.4	32.7	
<i>dont</i> : libellée en devises	40.9	20.0	18.6			21.6	22.8	24.0	24.7	25.5	26.2		28.2	26.5	
Variation de la dette du secteur public	0.3	-21.6	-0.7			1.9	2.2	1.9	1.0	1.3	1.2		-0.1	-0.1	
Flux générateurs d'endettement identifiés	6.6	-23.0	2.4			3.4	4.5	3.1	2.2	1.4	1.2		0.0	-0.1	
Déficit primaire	4.6	5.0	5.3	3.7	1.1	4.2	4.7	4.3	3.8	3.3	3.1	3.9	2.1	2.0	2.2
Recettes et dons	17.4	18.9	20.1			17.5	19.5	19.2	19.4	20.5	20.8		21.3	21.5	
<i>dont</i> : dons	4.6	5.9	6.5			4.1	6.3	5.4	5.1	5.2	4.8		3.1	3.3	
Dépenses primaires (hors intérêts)	21.9	23.9	25.4			21.7	24.3	23.4	23.2	23.8	23.9		23.5	23.4	
Dynamique automatique de la dette	2.1	-5.9	-2.9			-0.7	-0.3	-1.2	-1.6	-1.9	-1.9		-2.2	-2.1	
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-3.6	-3.1	-1.0			-1.3	-0.7	-0.9	-1.3	-1.7	-1.8		-1.9	-1.9	
<i>dont</i> : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0.7	-0.8	-0.2			-0.2	0.1	0.1	0.2	0.0	0.0		-0.1	0.0	
<i>dont</i> : contribution de la croissance du PIB réel	-2.9	-2.3	-0.8			-1.0	-0.8	-1.0	-1.4	-1.6	-1.7		-1.9	-1.8	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	5.7	-2.8	-1.9			0.6	0.4	-0.3	-0.3	-0.2	-0.1		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	-22.2	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Comptabilisation d'engagements implicites ou imprévus	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (PPTE et autres)	0.0	-22.2	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres (à préciser, par exemple recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	-6.3	1.4	-3.1			-1.5	-2.3	-1.1	-1.1	-0.1	-0.1		0.0	0.0	
VAN de la dette publique	23.2	14.0	15.1			13.7	17.5	19.6	20.9	22.3	23.6		25.4	27.6	
<i>dont</i> : libellée en devises	19.7	11.2	11.6			11.4	14.1	15.5	16.5	17.3	18.2		20.2	21.4	
<i>dont</i> : dette extérieure	19.7	11.2	11.6			11.4	14.1	15.5	16.5	17.3	18.2		20.2	21.4	
VAN des engagements conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Besoins de financement bruts ^{2/}	6.0	6.2	6.6			4.9	5.5	5.0	4.6	4.2	4.0		3.2	3.3	
Ratio VAN de la dette publique/recettes et dons (en pourcentage)	133.6	73.9	75.0			78.6	89.6	102.3	107.4	108.5	113.4		119.0	128.3	
Ratio VAN de la dette publique/recettes (en pourcentage)	181.7	107.3	110.9			102.4	132.3	142.2	145.3	145.2	147.6		139.6	151.8	
<i>dont</i> : dette extérieure ^{3/}	154.2	86.1	85.5			85.1	106.9	112.3	114.5	113.1	113.9		110.9	117.9	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en pourcentage) ^{4/}	8.2	6.2	6.7			4.1	4.0	4.1	4.3	4.3	4.5		4.9	6.3	
Ratio service de la dette/recettes (en pourcentage) ^{4/}	11.2	8.9	9.9			5.4	5.9	5.7	5.8	5.8	5.8		5.8	7.5	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	4.3	26.6	6.0			2.2	2.6	2.3	2.7	1.9	1.9		2.2	2.1	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	7.1	5.5	3.6	5.6	1.9	5.0	3.5	4.1	5.3	6.0	6.0	5.0	6.0	5.9	5.9
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette libellée en devises (en pourcentage)	0.7	0.6	1.1	0.6	0.4	1.1	1.0	0.7	1.1	1.2	1.2	1.1	1.4	1.7	1.5
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	3.9	5.1	3.9	-0.3	5.2	-1.7	4.2	2.7	1.6	1.1	0.6	1.4	-0.7	-1.6	-1.0
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + indique une dépréciation)	16.1	-7.3	-10.2	-2.6	12.5	3.2
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	0.6	-0.1	3.6	2.8	2.9	5.9	3.0	2.1	2.0	2.1	2.0	2.9	2.3	2.3	2.3
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	10.8	15.0	9.9	7.4	6.8	-10.3	16.1	0.5	4.2	8.6	6.4	4.3	5.9	5.9	5.8
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	47.7	47.6	47.1	47.2	45.2	44.8	46.6	43.8	37.1	...

Sources : autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Administration centrale.

2/ Les besoins de financement bruts sont égaux au déficit primaire, plus le service de la dette, plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Recettes, hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 4. Burkina — Sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2008-2028

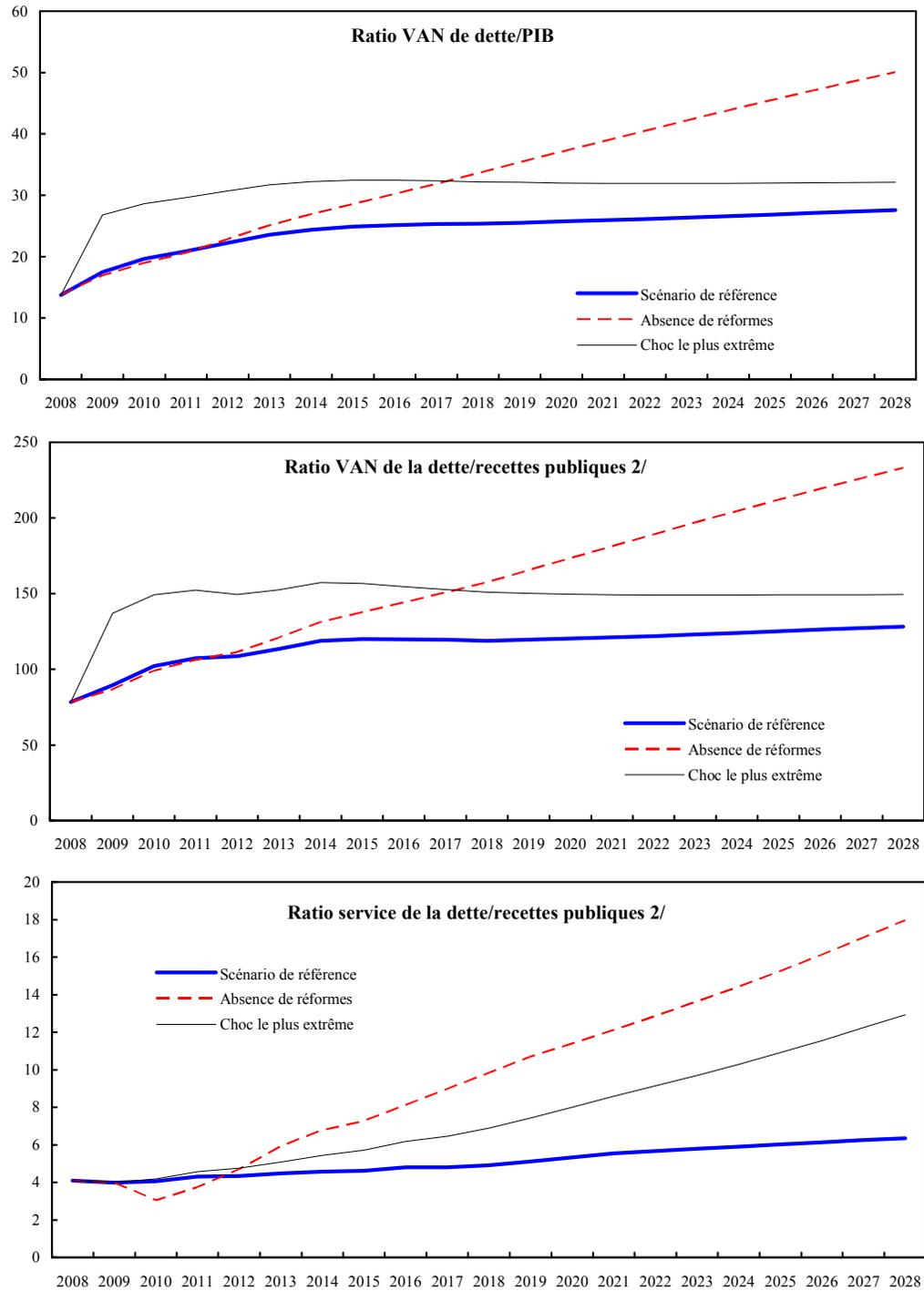
	Projections							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2018	2028
Ratio VAN de la dette/PIB								
Scénario de référence	14	17	20	21	22	24	25	28
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	14	16	18	19	21	23	30	45
A2. Solde primaire inchangé depuis 2008	14	17	19	21	23	25	34	50
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	14	18	20	21	23	25	30	42
B. Tests paramétriques								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique diminuée d'un écart-type en 2009-10	14	17	20	21	22	24	26	28
B2. Solde primaire à la moyenne historique diminué d'écart-type en 2009-10	14	18	20	21	23	24	26	28
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart-type	14	17	19	20	22	23	25	28
B4. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009	14	23	25	26	27	28	28	30
B.5 Augmentation des autres flux générateurs d'endettement de 10 % du PIB en 2009	14	27	29	30	31	32	32	32
Ratio VAN de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	79	90	102	107	109	113	119	128
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	79	84	93	98	103	111	142	208
A2. Solde primaire inchangé depuis 2008	79	87	99	106	111	121	158	233
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	79	90	104	110	112	119	138	191
B. Tests paramétriques								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique diminuée d'un écart-type en 2009-10	79	89	102	108	109	114	120	130
B2. Solde primaire à la moyenne historique diminué d'écart-type en 2009-10	79	90	105	110	111	116	121	130
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart-type	79	87	99	105	107	112	119	131
B4. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009	79	119	131	133	130	133	129	137
B.5 Augmentation des autres flux générateurs d'endettement de 10 % du PIB en 2009	79	137	149	152	150	153	151	150
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	4	4	4	4	4	4	5	6
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	4	4	2	3	4	5	8	15
A2. Solde primaire inchangé depuis 2008	4	4	3	4	5	6	10	18
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	4	4	4	5	5	5	7	13
B. Tests paramétriques								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique diminuée d'un écart-type en 2009-10	4	4	4	4	4	5	5	7
B2. Solde primaire à la moyenne historique diminué d'écart-type en 2009-10	4	4	4	5	5	5	5	7
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart-type	4	4	3	4	4	5	5	7
B4. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009	4	4	5	5	5	5	6	8
B.5 Augmentation des autres flux générateurs d'endettement de 10 % du PIB en 2009	4	4	21	11	8	7	7	10

Sources : autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ En supposant que la croissance du PIB réel est égale au niveau de référence moins un écart-type divisé par la racine carrée de 20 (durée de la période de projection).

2/ Les recettes comprennent les dons.

Graphique 6. Burkina — Indicateurs de la dette publique sous différents cas de figure, 2008-2028 1/



Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Le test de résistance au choc le plus extrême est celui qui donne le ratio de plus élevé en 2018.

2/ Recettes publiques, dons inclus.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURKINA FASO

Quatrième revue au titre de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Annexe d'information

Préparée par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvée par Michael Atingi-Ego et Anthony Boote

8 juin 2009

- **Relations avec le FMI.** Description de l'assistance technique et financière fournie par le FMI et présentation d'informations relatives à l'évaluation des sauvegardes et au régime de change. L'encours des achats et prêts s'élevait à 35,26 millions de DTS (58,57 % de la quote-part) à fin mars 2009.
- **Mise en œuvre du Plan d'action conjoint (JMAP).** Description de la collaboration de la Banque mondiale et du FMI.
- **Questions d'ordre statistique.** Évaluation de la qualité des données statistiques. Les lacunes constatées sur un large éventail de statistiques économiques nuisent à l'analyse de l'évolution de la situation économique du Burkina Faso.

Table des matières	Page
I. Relations avec le FMI.....	3
II. Mise en œuvre du Plan d'action conjoint (JMAP).....	12
III. Questions d'ordre statistique.....	14

I. RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 mars 2009)

I. Statut — Date d'admission au FMI : 2 mai 1963; régime : Article VIII depuis juin 1996

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	60,20	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	52,78	87,67
Position de réserve au FMI	7,39	12,28
Taux de change		

III. Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	9,41	100,00
Avoirs	0,04	0,38

IV. Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Accords au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)	35,26	58,57

V. Accords financiers les plus récents :

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FRPC	23 avril 2007	22 avril 2010	15,05	12,04
FRPC	11 juin 2003	30 sept. 2006	30,10	30,10
FRPC	10 sept. 1999	9 déc. 2002	39,12	39,12

VI. Projection des obligations financières envers le FMI

(millions de DTS; sur la base des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>À échoir</u>				
	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Principal		0,68	2,41	4,69	5,10
Commissions/intérêts	0,21	0,22	0,21	0,19	0,16
Total	0,21	0,90	2,61	4,88	5,26

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	<u>Cadre initial</u>	<u>Cadre renforcé</u>	<u>Total</u>
I. Engagement d'aide au titre de l'initiative PPTE	sept. 1997	juillet 2000	
Date du point de décision			
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ¹	229,00	324,15	
<i>dont</i> : aide du FMI (millions de dollars EU)	21,70	35,88	
(équivalent en millions de DTS)	16,30	27,67	
Date du point d'achèvement	juillet 2000	avril 2002	
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)			
Montant mis à la disposition de l'État membre	16,30	27,67	43,97
Assistance intérimaire	...	4,15	4,15
Solde au point d'achèvement	16,30	23,52	39,82
Complément décaissé sur produit des intérêts ²	...	2,01	2,01
Total des décaissements	16,30	29,68	45,98

VIII. Mise en œuvre du dispositif de l'IADM :

I. Total de l'allègement de dette (millions de DTS) ³	62,12
<i>dont</i> : IADM	57,06
<i>dont</i> : PPTE	5,06
II. Allègement de dette par mécanisme (millions de DTS)	

Dettes admissibles

Date d'application	CRG	FRPC	Total
janvier 2006	s/o	62,12	62,12

¹ L'assistance engagée en vertu du cadre initial s'exprime en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et celle qui est engagée au titre du cadre renforcé s'exprime en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

² En vertu du cadre renforcé, un complément est décaissé, au point d'achèvement, et correspond au produit des intérêts perçus sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période intérimaire.

³ L'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) fournit un allègement intégral de dette aux pays admissibles qui remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

IX. Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'institut d'émission commun des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui inclut le Burkina Faso. La dernière évaluation du dispositif de sauvegardes de la BCEAO a été achevée le 4 novembre 2005. Elle a permis de constater les progrès accomplis dans le renforcement du dispositif de sauvegardes de la BCEAO depuis l'évaluation de 2002, et a recensé des domaines où de nouvelles mesures permettraient d'affermir ces progrès.

La BCEAO publie désormais une série complète d'états financiers et des améliorations y ont été apportées pour rendre l'information financière plus conforme aux normes IFRS. En outre, une charte de l'audit interne a été adoptée, des mécanismes ont été mis en place pour améliorer la gestion des risques, et le suivi des recommandations des audits externes et internes a été renforcé.

Les résultats du suivi permanent des sauvegardes indiquent que, si les systèmes de contrôle interne et la structure légale restent vulnérables, des progrès ont été accomplis dans d'autres domaines, notamment avec i) l'amélioration de la procédure d'audit externe grâce à l'adoption d'un programme d'audit pluriannuel; ii) la mise en place d'un comité d'audit; iii) la communication accrue d'informations sur la situation financière des pays de l'UEMOA auprès du FMI dans les notes jointes aux états financiers annuels, et iv) la poursuite du renforcement de l'efficacité de la fonction d'audit interne.

X. Régime de change :

Le Burkina Faso est membre de l'UEMOA et n'a pas de monnaie officielle distincte. La monnaie commune de l'UEMOA, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de 655,957 francs CFA pour 1 euro, conformément au taux officiel de conversion franc français/euro et au taux fixe antérieur de 100 francs CFA pour 1 franc français. Le 6 mai 2009, 750,80 francs CFA équivalaient à 1 DTS. À compter du 1^{er} janvier 2007, le régime de change des pays de l'UEMOA a été reclassé de la catégorie des régimes des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte à la catégorie des régimes conventionnels de parité fixe. Ce nouveau classement est fondé sur le comportement de la monnaie commune, alors que le classement précédent reposait sur l'absence d'une monnaie officielle distincte. Il s'agit donc seulement d'un changement de définition et ce reclassement n'implique pas qu'il y ait eu un changement fondamental du régime de change ou d'autres politiques de l'union monétaire ou du pays membre. Le Burkina Faso applique un régime de change exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.

XI. Consultations au titre de l'article IV :

La fréquence des consultations au titre de l'article IV avec le Burkina Faso est fixée conformément à la décision du Conseil d'administration du 15 juillet 2002 relative au cycle des consultations. Les entretiens relatifs aux consultations de 2007 au titre de l'article IV et à la première revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) se sont déroulés à Ouagadougou du 19 septembre au 4 octobre 2007. Le rapport des services du FMI, ainsi que le document de la série des Questions générales et l'annexe d'information ont été soumis à l'examen du Conseil d'administration le 9 janvier 2008. La prochaine consultation au titre de l'article IV est prévue pour septembre 2009.

XII. RONC/Plan d'action et évaluation (AAP) :

Une mission du Département des finances publiques a séjourné à Ouagadougou du 7 au 18 mai 2001 pour aider les autorités à rédiger une ébauche du module du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) consacré aux finances publiques. Le rapport final, publié en juillet 2002, a conclu que le Burkina Faso avait accompli des progrès sensibles dans bon nombre de secteurs afin d'accroître la transparence et la responsabilisation de l'administration publique. Toutefois, des efforts supplémentaires seront requis pour mettre en œuvre un certain nombre d'améliorations, notamment en ce qui a trait au suivi des dépenses au niveau local et aux fonctions d'audits externes. Les entretiens initiaux ont mis en évidence que les autorités souscrivaient dans l'ensemble à l'évaluation de la mission. Le 31 juillet 2002, les autorités ont officiellement adopté un plan d'action fondé sur les recommandations du RONC final.

Une mission du Département des statistiques qui s'est déroulée du 8 au 21 mai 2003 a aidé les autorités à préparer un RONC sur les données. Le rapport a été publié en mars 2004. La mission a constaté que la plupart des méthodes utilisées pour la compilation des statistiques macroéconomiques sont globalement conformes aux normes généralement acceptées au plan international. Toutefois, la plupart des séries de données pâtissent des limites ou des insuffisances des données source, qui découlent de l'irrégularité des enquêtes (comptabilité nationale), de l'utilisation de pondérations obsolètes (IPC), ou du faible taux de réponse aux enquêtes (balance des paiements). Pour l'IPC et les statistiques de finances publiques, la diffusion des données répond aux critères du SGDD mais pour les autres séries de données macroéconomiques, les délais de diffusion ne respectent pas les recommandations du SGDD. Les autorités ont souscrit de manière générale aux principaux constats de la mission, ainsi qu'aux recommandations formulées pour y remédier.

En concertation avec leurs homologues de la Banque mondiale, les membres de la mission ont également abordé avec les autorités, un plan d'action et évaluation (AAP) lié à l'initiative PPTE. L'objectif visé était d'évaluer la capacité du système de gestion des dépenses publiques à assurer le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté dans le cadre de

l'initiative PPTE, de même que les besoins d'assistance technique pour accroître cette capacité. La mission a obtenu l'approbation des autorités sur l'évaluation préliminaire conjointe; elle a défini les besoins d'assistance technique pour la mise à niveau de la capacité de suivi de ces dépenses, et établi les grandes lignes d'un avant-projet de plan d'action. Ce plan expose les principaux besoins complémentaires en assistance technique pour améliorer le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté. L'AAP a reçu l'aval des autorités.

XIII. Assistance technique :

Le Burkina Faso bénéficie depuis 1989 d'importantes actions d'assistance technique, en particulier dans le secteur des finances publiques, dont voici un récapitulatif des plus récentes:

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	7-11 février 2005	Revue des progrès de(s) : 1) la mise en place de la cellule Gros contribuables et du Bureau des contribuables moyens; 2) mesures visant à renforcer les contrôles fiscaux; 3) la réforme du registre des entreprises.
AFRITAC	Conseiller en douanes	14-18 février 2005	Aide au contrôle des marchandises en transit dans le pays et des voyageurs à l'aéroport de Ouagadougou.
AFRITAC	Douanes, expert en mission de courte durée	14-23 février 2005	Mise en œuvre du code d'évaluation en douanes et création d'une base de données des prix indicatifs à l'importation.
AFRITAC	Conseiller en microfinance	21-25 mars 2005	Évaluation des besoins en assistance technique de la cellule de supervision des établissements de microfinance et préparation d'un programme de renforcement des capacités.
AFRITAC	Expert en mission de courte durée	18-29 avril 2005	Formation d'auditeurs de l'administration fiscale.
AFRITAC	Conseiller en GDP (gestion des dépenses publiques)	27 juin-1 ^{er} juil. 2005	Revue des directives de finances publiques de l'UEMOA.
AFRITAC	Conseiller en statistiques et expert (mission de courte durée)	27 juin-5 juil. 2005	Aide à la mise en place de la base de données du TOFE (première de deux missions prévues) et élargissement du champ du TOFE (dernière des trois

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
			missions prévues)..
AFRITAC	Visites du conseiller en douanes	10-16 juillet 2005	Conseil à l'application du dispositif des douanes et évaluation des besoins en assistance technique.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	8-12 août 2005	1) Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission FAD de 2003; 2) mis à jour du plan d'action de la direction des impôts; 3) évaluation des besoins d'assistance technique de la DGI.
AFRITAC	Expert en statistiques	22-26 août 2005	Aide à la mise en place de la base de données de finances publiques.
AFRITAC	Conseiller en douanières	28 août-1 ^{er} sept. 2005	Conseils à l'application du dispositif douanier et évaluation des besoins en assistance technique.
AFRITAC	Expert en statistiques	29 août-2 sept. 2005	Encadrement et mise en place de la base de données du TOFE (dernière des deux missions prévues).
AFRITAC	Conseiller en microfinance	19-23 sept. 2005	Renforcement des systèmes opérationnels de surveillance des établissements de microfinance.
AFRITAC	Expert en statistiques	19-23 sept. 2005	Encadrement et mise en place de la base de données du TOFE (mission complémentaire).
AFRITAC	Conseiller en GDP (gestion des dépenses publiques)	10-14 octobre 2005	Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission de janvier 2004 et évaluation des besoins d'assistance technique.
AFRITAC	Conseiller et expert courte durée en microfinance	21 nov.–16 déc. 2005	Encadrement des inspections des établissements de microfinance.
AFRITAC	Conseiller en statistiques	6-15 décembre 2005	Revue des directives de l'UEMOA sur la nomenclature budgétaire.
AFRITAC	Conseiller en douanes	23-25 janvier 2006	Renforcement du dialogue entre l'administration douanière et le secteur privé (séminaire régional).
AFRITAC	Conseiller en statistiques	11-25 mars 2006	Revue des directives sur le TOFE.
AFRITAC	Conseiller en GDP	13-17 mars 2006	Revue des directives sur le TOFE.
AFRITAC	Administration fiscale; expert (mission de	14-28 mars 2006	Aide au renforcement : 1) des opérations de la cellules des gros contribuables; 2) des audits fiscaux.

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	conseiller en douanes (courte durée)	14-28 mars 2006	Aide à l'élaboration du plan d'action visant à renforcer la mobilisation des recettes.
FAD	Mission (gestion des régies financières)	14-28 mars 2006	Aide à la stratégie de réforme des administrations fiscale et douanière (améliorations de la cellule des gros contribuables et renforcement de la structure et des opérations de ces administrations).
AFRITAC	Conseiller en douanes	4-14 avril 2006	Renforcement du contrôle de l'évaluation en douane.
AFRITAC	Administration fiscale; expert en mission de courte durée	17-28 avril 2006	Renforcement de la gestion des plus gros contribuables.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	24-28 juillet 2006	Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission FAD de mars 2006.
AFRITAC	Conseiller en microfinance	31 juil.-4 août 2006	Identification des indicateurs de suivi à distance.
AFRITAC	Conseiller en statistiques du secteur réel	11-20 sept. 2006	Bilan de la mise en œuvre des recommandations de la mission RONC de mars 2004.
AFRITAC	Microfinance; expert (courte durée)	28 sept.-20 oct. 2006	Accompagnement des agents de la cellule S-IFD.
AFRITAC	Conseillers en gestion des dépenses publiques	2-12 octobre 2006	Revue et suivi de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire figurant dans la stratégie de renforcement des finances publiques.
AFRITAC	Microfinance; expert (courte durée)	2-20 octobre 2006	Renforcement des capacités des agents chargés des inspections, et accompagnement sur le terrain.
AFRITAC	Administration douanière; expert (courte durée)	20 nov.-1 ^{er} déc. 2006	Évaluation de la mise en œuvre des recommandations préliminaires sur le contrôle de l'évaluation en douane des marchandises.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	20 nov.-1 ^{er} déc. 2006	Renforcement des capacités de l'administration fiscale en matière de lutte contre la fraude.
AFRITAC	Conseiller en statistiques macro-	5-9 mars 2007	Formation à l'utilisation du Manuel des statistiques de finances publiques 2001.

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	économiques Conseiller en gestion de la dette	5-16 mars 2007	Étude de la situation de la gestion administrative de la dette intérieure et extérieure.
AFRITAC	Conseiller en douanes	12-23 mars 2007	Bilan de la suite donnée aux recommandations de la mission FAD de mars 2006 et évaluation de la mise en œuvre du contrôle de l'évaluation en douane des marchandises.
AFRITAC	Conseiller en statistiques macro-économiques	19-23 mars 2007	Formation à l'application du cadre de statistiques de finances publiques.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	26-30 mars 2007	Aide à la mise en œuvre des mesures de renforcement et de modernisation de l'administration fiscale.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	22 mai–4 juin 2007	Suivi de l'administration fiscale.
AFRITAC	Conseiller en douanes	16–27 juillet 2007	Informatisation des procédures douanières.
MCM	Contrôle bancaire	23–27 juillet 2007	Évaluation des besoins d'assistance technique et du contrôle bancaire.
FAD	Gestion budgétaire	26 juin–9 juillet, 2007	Conseils sur la stratégie de réforme des administrations fiscale et douanière (y compris amélioration de la cellule des gros contribuables et renforcement de l'organisation et des opérations).
STA	Statistiques macroéconomiques	26 novembre–7 décembre 2007	Aide à la mise en place de comptes budgétaires pour le Trésor.
FAD	Réforme de la politique fiscale	27 novembre–12 décembre 2007	Examen et simplification du système fiscal.
FAD/ AFRITAC	Gestion des finances publiques		Aide à la mise en œuvre du programme de réforme des autorités dans la gestion des finances publiques.
AFRITAC	Atelier sur la viabilité de la dette	28 janvier–1 février 2008	Aide à la mise en œuvre du cadre d'analyse de la viabilité de la dette.
AFRITAC	Administration des recettes	11–22 février 2008	Segmentation des contribuables, fonctionnalité du système Syntax et application dans la cellule des

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Contrôle de la microfinance	11–15 février 2008	contribuables moyens. Appuyer le personnel chargé du contrôle de la microfinance.
STA/PEM	Directives de l'UEMOA	25–29 février 2008	Appuyer la préparation de la révision des directives de l'UEMOA.
STA	Comptabilité nationale	14–25 avril 2008	Former le personnel au logiciel de comptabilité nationale, ainsi qu'à de meilleures techniques d'établissement des données et méthodes de présentation.
FAD	Réformes de l'administration fiscalo-douanière	1er juin 2008- avril 2009	Fournir des conseils sur la stratégie de réforme de l'administration fiscalo-douanière.
FAD	Modernisation de l'administration des recettes	1er mai 2008	Fournir des conseils sur la modernisation de l'administration des recettes.
STA	Conseiller en statistiques du secteur réel	26 décembre 2007 – 31 décembre 2008	Fournir des conseils sur l'établissement de statistiques du secteur réel.
FAD	Gestion des finances publiques	1er mars 2009- 30 avril 2010	Fournir des conseils sur le renforcement du budget de programme.
FAD	Politique fiscale	Avril-mai 2009	Passer en revue et simplifier le système fiscal.
AFRITAC	Contrôle financier	20-24 avril 2009	Améliorer la supervision des institutions de microfinance.
MCM	Gestion des actifs et des engagements souverains	28 avril – 5 mai 2009	Renforcer les capacités du comité national de la dette.
AFRITAC	Gestion des dépenses publiques	28 avril – 5 mai 2009	Fournir des conseils sur la gestion des finances publiques et sur les statistiques de finances publiques.

XIV. Représentant résident :

Mme Isabell Adenaeur est en fonction au Burkina Faso depuis juin 2008.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT (JMAP)

Plan d'action conjoint du FMI et de la Banque mondiale (mise à jour)

Description	Produit	Calendrier provisoire des missions	Date escomptée de livraison
A. Informations communes sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP 9) • Mémoire économique • Revue des dépenses publiques • Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP 10) 		Été 2009 Automne 2009 Septembre 2009 Été 2010
	Assistance technique <ul style="list-style-type: none"> • Aide à la SOFITEX à l'élaboration d'une stratégie de gestion des risques • Stratégie de décentralisation • Séminaire sur les liens entre la Commission des Finances de l'Assemblée nationale et la Cour des comptes • Soutien en matière d'audit basé sur les risques et suite donnée aux recommandations d'audit à l'ASCE 		2009 Juin 2009 Courant (don FDI)
Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir	Programme appuyé par le FMI <ul style="list-style-type: none"> • Consultations article IV et cinquième revue du programme FRPC 	Septembre 2009	Décembre 2009
	Assistance technique		
	<ul style="list-style-type: none"> • AT pour donner suite aux activités liées à l'administration fiscal-douanière, la GFP, la supervision de la microfinance et les statistiques de comptabilité nationale 		Mai 2009 – avril 2010
	<ul style="list-style-type: none"> • AT sur la politique fiscale (suivi, dans la mesure des moyens disponibles) 		Mai 2009 - 2010
B. Demande de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour périodique sur l'état d'avancement du CARP • Données quantitatives issues de la revue des dépenses publiques pour rééquilibrage des finances publiques 		
Demande de la Banque mondiale au FMI	<ul style="list-style-type: none"> • Mises à jour régulières des projections macroéconomiques à moyen terme • Note sur relations avec le FMI (pour les opérations d'appui budgétaire) 		

C. Accord sur des produits et missions conjoints			
Produits conjoints durant les 12 mois à venir	<ul style="list-style-type: none">• Suite donnée au PESF pour aider les autorités à élaborer un plan d'action		Janvier 2010
	<ul style="list-style-type: none">• AVD	Mars/avril 2010	Juin 2010

III. QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

De manière générale, le Burkina Faso fournit des données statistiques appropriées à la mission de surveillance mais de profondes lacunes entravent le suivi de la situation économique et du programme. Le Burkina Faso participe au Système général de diffusion des données (SGDD) depuis décembre 2001 et ses métadonnées figurent au tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND). Les métadonnées n'ont toutefois pas été actualisées depuis juin 2001. Suite à la transformation de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) en un organisme autonome, ses ressources humaines et matérielles ont été fortement augmentées en 2002.

Le Burkina Faso a reçu une assistance technique dans le cadre du volet du projet régional SGDD consacré aux statistiques de finances publiques (financé par le Japon) destinée aux pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)⁴. Une mission RONC s'est rendue au Burkina Faso en mai 2003 et a publié son rapport en mars 2004. Les missions du Département des statistiques de mai et septembre 2006 ont aidé les autorités à mettre à jour les plans d'amélioration des statistiques et ont recommandé un nouvel accroissement des ressources affectées aux réformes de l'appareil statistique, en particulier à l'INSD, en termes d'effectifs et pour la réalisation d'enquêtes. Ceci a été considéré comme une condition préalable au renforcement de l'efficacité globale de l'assistance technique.

Secteur réel

D'importants problèmes ont été relevés dans les domaines des statistiques des comptes nationaux et des prix. L'INSD établit les comptes nationaux conformément aux directives harmonisées de l'UEMOA, qui sont conformes au système de comptabilité nationale 1993. Il existe des données annuelles sur les estimations du PIB par secteur d'activité économique (19 secteurs) et par catégorie de dépenses à prix courants et à prix constants (1985), ainsi que par compte des secteurs institutionnels. De même, un tableau général des transactions et un solde global des biens et services est disponible.

La rareté des sources de données adéquates et les déficiences des pratiques statistiques nuisent à la qualité des estimations des comptes nationaux. En particulier, le secteur informel n'est pas convenablement couvert, les estimations étant dérivées des enquêtes de portée limitée réalisées en 1989 et 1996. S'agissant des données administratives, la plupart des petites et moyennes entreprises appartenant au «secteur moderne» omettent de présenter des relevés comptables ou des déclarations d'impôt. Parmi les autres déficiences relevées dans le cadre du SGDD sur les métadonnées, on peut citer l'estimation résiduelle de la

⁴ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

consommation des ménages en l'absence d'un cadre adéquat de validation des données (tableaux ressources-emplois, par exemple). Le Burkina Faso a achevé la compilation, avec l'assistance technique du FMI et d'autres bailleurs, des comptes à prix courants pour la période 1999–2001 (avec 1999 comme nouvelle année de référence). Un programme de travail visant à améliorer la qualité des comptes nationaux et à produire les estimations pour les années manquantes a été mis en place avec l'assistance de l'AFRITAC Ouest.

L'indice des prix à la consommation calculé par l'INSD est conforme à la méthode de l'indice harmonisé adoptée par les pays membres de l'UEMOA. Cet indice ne couvre que les dépenses des ménages vivant dans la capitale. D'autres restrictions existent, à savoir, l'exclusion des ménages non africains, de divers types de biens et de services et des services de logements occupés par le propriétaire. La pondération de l'élément «aliments, boissons et tabac» (33,9 % du total) est très basse par rapport à celle des pays voisins. Cette différence est peut-être due au fait que l'enquête d'où ces pondérations sont extraites n'a pas porté sur une année entière. Sous réserve de la disponibilité de fonds, il est envisagé de procéder à une actualisation des pondérations. L'année de base de l'indice est 1996. Lorsqu'un produit n'est pas disponible, on présume que son prix ne varie pas pendant une période maximale de trois mois, ce qui est conforme à la méthodologie de l'UEMOA. Mais il serait plus juste de calculer une variation du prix de ces produits fondée sur les prix relevés pour des produits apparentés. Le logiciel informatique qui sert au calcul de l'indice des prix à la consommation devrait être amélioré. Il ne semble pas y avoir d'autre problème majeur en ce qui concerne l'indice, dont la fréquence et l'actualité répondent aux critères de la NSDD. L'indice est publié par l'INSD; il est également diffusé sur les sites Internet de la BCEAO et d'AFRISTAT.

Les autorités n'établissent pas d'indice des prix à la consommation ni d'indice des prix de gros. Selon les projets d'amélioration publiés par le Burkina Faso sur le TAND, la mise au point de ces indices n'est pas envisagée, même à moyen terme.

Finances publiques

De manière générale, la compilation des statistiques de finances publiques pâtit du manque de coordination entre entités budgétaires. Le RONC a mis en évidence des choses à améliorer : la ventilation des dépenses par fonction et par ministère, l'application du TOFE à l'ensemble des administrations publiques et l'établissement des données sur la base des livres du Trésor. La mission relative à la gestion des finances publiques du Département des finances publiques et d'AFRITAC Ouest de juin-juillet 2007 a été bénéfique à ce propos. Elle a fourni une stratégie à moyen terme pour améliorer la gestion budgétaire, a affermi les progrès accomplis en ce qui concerne les recommandations antérieures du Département des statistiques et a encouragé vivement les autorités à adopter une classification fonctionnelle des dépenses et d'autres méthodes conformes au *Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP) 2001*. Les données annuelles sont publiées dans *Statistiques financières*

internationales (SFI) jusqu'à 2005. Le Burkina Faso n'a pas transmis de données mensuelles ou trimestrielles détaillées au département des statistiques. Le *Government Finance Statistics Yearbook 2007* comporte les données de 2004, 2005 et 2006 qui ont été présentées pour la première fois sous la forme préconisées dans le *MSFP 2001*. Elles portent uniquement sur les opérations budgétaires mais sont ventilées par fonction pour 2004.

Statistiques monétaires et financières

Les données monétaires préliminaires du Burkina Faso sont établies par l'agence nationale de la BCEAO et diffusées officiellement par le siège de la BCEAO (y compris au Département des statistiques du FMI). La plupart des problèmes de statistiques monétaires observés ne sont pas spécifiques au Burkina Faso mais sont communs aux États membres de l'UEMOA. L'un des problèmes tient à la difficulté pour la BCEAO d'estimer le volume de circulation fiduciaire dans chacun des pays membres de l'UEMOA en raison de l'important retard accumulé dans le tri des billets détenus dans les diverses agences nationales de la Banque centrale. En août 2005, la BCEAO a informé le département des statistiques d'un changement apporté à la méthode d'estimation de la circulation fiduciaire dans les pays de l'UEMOA. La nouvelle méthode, basée sur des coefficients de tri actualisé, a été appliquée rétroactivement aux séries temporelles à compter de décembre 2003; elle vise à améliorer l'exactitude et l'actualité des statistiques monétaires des États membres de l'UEMOA. Le Département Afrique et le Département des statistiques attendent d'avoir plus d'informations des autorités avant de procéder à la revue de la nouvelle méthodologie. Toutefois, dans l'intervalle, les principaux agrégats monétaires tels que la masse monétaire au sens large, les avoirs extérieurs nets et d'autres indicateurs monétaires ont fait l'objet de profondes révisions.

En août 2006, dans le cadre des efforts des autorités pour appliquer la méthodologie du *Manuel de statistiques monétaires et financières*, la BCEAO a transmis au Département des statistiques, les données monétaires de tous ses pays membres pour juin 2006, en utilisant les formulaires-navettes types (1SR-banque centrale, 2SR-autres établissements de dépôt, et 5SR-agrégats monétaires). En réponse aux commentaires du Département des statistiques, la BCEAO a fourni récemment un formulaire 1SR révisé et a indiqué que le formulaire 2SR était en cours de révision. Une amélioration est notée dans le délai de production des données sur les établissements de dépôts et les taux d'intérêt. Les autorités communiquent maintenant régulièrement leurs données monétaires au Département des statistiques, et le délai a été réduit de six mois environ à quatre au maximum.

Balance des paiements

En ce qui concerne les données du commerce, le logiciel SYDONIA a été mis à niveau en 1999 et sa mise en application dans les principaux bureaux de douane est achevée; ceci a permis un meilleur suivi des données afférentes aux importations et devrait améliorer la couverture du commerce informel. La poursuite des améliorations de la couverture des

services et des transferts (notamment des envois de fonds des travailleurs) est liée, à l'évidence, à l'intensification des contacts avec les organismes déclarants. La mission 2003 du RONC sur les données a constaté que le taux de réponse aux enquêtes n'était que de 40 % dans les entreprises industrielles et commerciales. Pour remédier à cette situation, la mission avait recommandé d'accorder plus d'attention et de ressources à l'amélioration de la collecte des données.

S'agissant du compte financier, des lacunes persistent en ce qui concerne les avoirs extérieurs du secteur privé non bancaire et, en particulier, les avoirs des résidents de l'UEMOA, qui sont évalués d'après les données de la Banque des règlements internationaux. L'organisation d'enquêtes annuelles exhaustives pour la communication de données sur les transactions au titre de l'investissement direct étranger en est encore à ses balbutiements. Les responsables de la BCEAO ont indiqué qu'ils comptent intégrer deux autres sources afin d'améliorer la qualité des données de balance des paiements : les transactions boursières régionales et la base de données sur les bilans des entreprises (centrale des bilans). Elles ont également fait savoir que des données trimestrielles tirées des rapports de règlements bancaires seront bientôt utilisées pour évaluer l'information existante. Les compilateurs de la balance des paiements reçoivent les états des paiements effectués aux dix jours; toutefois, ces informations n'entrent pas dans la compilation des états annuels de la balance des paiements, mais servent plutôt à assurer le contrôle de la qualité des données et à fournir aux autorités de la BCEAO des informations par anticipation.

Le logiciel de gestion de la dette SYGADE, mis au point par la CNUCED, a été adopté en 1999 et il est entièrement opérationnel. Les informations sur les décaissements au titre de la dette sont en outre pleinement intégrées au système de suivi des dépenses.

L'agence nationale de la BCEAO diffuse les statistiques de balance des paiements avec un décalage de sept mois, soit en conformité partielle avec les recommandations du SGDD, et des données annuelles sur la position extérieure globale avec un décalage de dix-huit mois. Des mises à jour pour SFI et le BOPSY depuis 2001 sont en attente.

En dépit de demandes répétées, les données sur la balance des paiements et la position extérieure globale n'ont pas été communiquées au Département des statistiques pour publication dans SFI et le BOPSY depuis 2001.

Burkina Faso — Tableau des principaux indicateurs nécessaires à la surveillance (mai 2009)

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Périodicité des données ⁷	Fréquence de communication ⁷	Périodicité de publication ⁷	Pour mémoire ⁸ :	
						Qualité des données – Validité méthodologique ⁹	Qualité, précision et fiabilité des données ¹⁰
Taux de change	permanente	permanente	Q	Q	Q		
Avoirs internationaux de réserve et engagements au titre des réserves des autorités monétaires ¹	12/2008	4/2009	M	M	M		
Monnaie centrale	12/2008	4/2009	M	M	M	LO, LO, LNO, O	LO, O, O, O, O
Masse monétaire au sens large	12/2008	4/2009	M	M	M		
Bilan de la banque centrale	12/2008	4/2009	M	M	M		
Bilan consolidé du système bancaire	12/2008	4/2009	M	M	M		
Taux d'intérêt ²	12/2008	4/2009	M	M	M		
Indice des prix à la consommation	2/2009	4/2009	M	M	M	O, LNO, O, O	LNO, O, O, O
Recettes; dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	12/2008	4/2009	I	I	I	O, LO, O, O	O, LO, O, O, LNO
Recettes; dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	12/2008	4/2009	M	M	M		
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	12/2007	4/2009	A	A	A		
Solde extérieur courant	2006	4/2009	A	A	A	O, O, O, O	LO, O, LO, O, O
Exportations et importations de biens et de services	2006	4/2009	A	A	A		
PIB/PNB	2006	4/2009	A	A	A		
Dette extérieure brute	12/2007	4/2009	A	A	A		
Position extérieure globale ⁶	12/2007	4/2009	A	A	A		

¹ Les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges doivent être identifiés séparément. Les données doivent en outre comprendre les engagements à court terme liés à une devise étrangère mais réglés par d'autres moyens, ainsi que la valeur nominale des dérivés financiers pour paiement ou perception de devises, y compris ceux liés à une devise mais réglés par d'autres moyens

² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Comprend les positions en avoirs et engagements financiers extérieurs bruts envers des non résidents.

⁷ Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), non disponible (nd).

⁸ Ces colonnes ne doivent être incluses que pour les pays pour lesquels ont été publiés des RONC de données (ou d'importantes mises à jour).

⁹ D'après le RONC ou l'importante mise à jour (publié en ...) et les conclusions de la mission de (date), pour l'ensemble des données afférentes à la variable indiquée à chaque ligne. Pour chaque variable, l'évaluation donnée indique si les normes internationales concernant (respectivement) les concepts et définitions, le champ, la classification/sectorisation et la base d'enregistrement ont été observées (O), largement observées (LO), largement non observées (LNO), non observées (NO) ou que les données ne sont pas disponibles (nd).

¹⁰ Même remarques que pour la note 9, mais pour les normes internationales concernant (respectivement) les données-sources, l'évaluation des données-sources, les techniques statistiques, l'évaluation et la validation des données intermédiaires et des résultats statistiques, et les études de révision.



Communiqué de presse n° 09/227
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 22 juin 2009

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la quatrième revue de l'accord FRPC en faveur du Burkina Faso

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la quatrième revue des résultats économiques enregistrés par le Burkina Faso dans le cadre du programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), ce qui permet aux autorités burkinabè de solliciter un décaissement d'un montant de 1,004 million de DTS (soit environ 1,55 million de dollars ÉU) au titre de l'accord triennal régissant ce programme. Le total des décaissements consentis au Burkina Faso s'élèvera ainsi à 13,042 millions de DTS (soit environ 20,08 millions de dollars ÉU).

Le Burkina Faso a connu en 2008 un taux de croissance économique estimé à 5 %, grâce à un redressement de la production agricole. Le taux de croissance devrait cependant être ramené à 3,5 % en 2009 du fait des retombées de la crise financière mondiale, et notamment du repli des cours internationaux du coton.

Le programme mis en œuvre par le pays avec l'appui du FMI vise avant tout, en 2009, à entretenir la dynamique des réformes, et notamment à gérer les effets persistants de la crise mondiale, à faire avancer la réforme fiscale, à développer et à renforcer le système financier et à mener d'autres réformes structurelles, dont celles destinées à rendre la filière coton plus efficiente et à promouvoir l'investissement dans le secteur privé.

L'accord au titre de la FRPC en faveur du Burkina Faso a été approuvé le 23 avril 2007 ([voir Communiqué de presse No. 07/77](#)) afin d'appuyer le programme de réformes économiques engagé par les autorités pour la période 2007-10. Le 9 janvier 2008, une augmentation d'accès de 9,03 millions de DTS (environ 13,90 millions de dollars ÉU) a été approuvée pour contribuer à amortir l'impact de la montée des cours du pétrole et le choc adverse pour la filière coton, ce qui a porté le montant total de l'accord à 15,05 millions de DTS (soit 23,17 millions de dollars ÉU) ([voir Communiqué de presse No. 08/04](#)).

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration sur les résultats enregistrés par le Burkina Faso dans le cadre du programme appuyé par la FRPC, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim, a déclaré : « Dans une conjoncture de ralentissement de l'économie mondiale, les autorités burkinabè ont continué d'afficher des résultats satisfaisants dans la conduite de leur politique macroéconomique. Le programme appuyé par l'accord FRPC reste de ce fait globalement conforme aux objectifs. L'inflation a culminé à 15,1 % en juin 2008 mais a depuis reculé grâce au repli des cours des matières premières et à des politiques macroéconomiques prudentes. La croissance économique devrait cependant diminuer en 2009, principalement à cause du ralentissement de l'économie mondiale et de la baisse des cours du coton.

Il convient de saluer les efforts consentis par les autorités dans une conjoncture difficile pour préserver les acquis durement gagnés tout en maintenant la stabilité sociale. Une augmentation modeste de l'objectif de déficit budgétaire est justifiée compte tenu de la baisse escomptée des recettes et de la nécessité de préserver les dépenses de réduction de la pauvreté. La viabilité de la dette appelle toutefois à la prudence et le rééquilibrage des finances publiques demeure une priorité absolue à moyen terme. Les efforts de mobilisation des recettes devront s'inscrire dans la durée et les priorités en matière de dépenses devront être redéfinies afin de protéger les populations les plus pauvres.

Une vaste réforme de la politique fiscale sera essentielle pour atteindre les objectifs budgétaires à moyen terme et il convient de saluer la détermination des autorités à réviser l'impôt sur les bénéfices, à simplifier le code des investissements et à renforcer la taxe sur la valeur ajoutée. La mise en œuvre sans retard des réformes complémentaires dans l'administration douanière aidera les autorités à atteindre leurs ambitieux objectifs de recettes.

Des réformes structurelles s'imposent pour réduire la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes et pour promouvoir une croissance durable. Dans le secteur financier l'amélioration de la surveillance, de la supervision et de la gestion des risques sera essentielle à la stabilité et la préparation d'un plan d'action global est encourageante à cet égard. Dans la filière coton les efforts porteront sur une plus grande efficacité et transparence de la principale entreprise d'égrenage et sur l'augmentation de la productivité. »

La FRPC est le guichet de prêt à faible taux d'intérêt que le FMI met à la disposition des pays à faible revenu. Les programmes appuyés par la FRPC s'appuient sur des stratégies globales de réduction de la pauvreté conçues par les pays eux-mêmes.

Déclaration de Laurean Rutayisire, administrateur pour le Burkina Faso 22 juin 2009

Je tiens tout d'abord à vous faire part de la gratitude des autorités du Burkina Faso pour l'appui permanent des administrateurs et de la direction du FMI. Je voudrais aussi remercier les services de l'institution des conseils constructifs et de l'assistance technique précieuse qu'ils continuent d'offrir aux autorités.

Grâce à l'exécution continue d'une politique économique saine, et en dépit d'une conjoncture extérieure défavorable, le taux de croissance du PIB réel a atteint 5 % en 2008, contre 3,6 % lorsque le programme a commencé. Cette accélération s'explique par le succès des mesures prises par les autorités que je représente pour diversifier l'économie et améliorer la productivité dans le secteur agricole, et par une hausse de la production d'or. L'inflation a reculé récemment, pour s'établir à 6,8 % en glissement annuel en mars 2009, après avoir atteint 15,1 % en juin 2008 du fait de la hausse des cours des produits de base et du pétrole. Par ailleurs, tous les critères de réalisation quantitatifs et la plupart des repères fixés dans le programme ont été respectés. En particulier, les autorités ont amélioré le recouvrement des recettes et ont maintenu le déficit global dans les limites établies dans le programme, même si elles ont accru les dépenses pour atténuer les retombées des multiples chocs exogènes.

Les autorités sont conscientes de la tâche qui les attend, notamment des risques représentés par une intensification du ralentissement de l'économie mondiale, des taux de pauvreté élevés et de la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes. Elles restent déterminées à appliquer une politique économique saine avec l'appui de leurs partenaires au développement, y compris le FMI. À cet égard, elles sollicitent l'achèvement de la quatrième revue du programme appuyé par la FRPC et la modification des critères de réalisation relatifs au plafond du déficit budgétaire global, de manière à autoriser un déficit légèrement plus élevé du fait des répercussions du ralentissement de l'économie mondiale, et à la réforme de la politique fiscale, de manière à tenir compte d'une décision récente du Conseil d'administration sur la conditionnalité structurelle.

II. Perspectives et action à moyen terme

La crise financière mondiale pèse lourdement sur les perspectives macroéconomiques du Burkina Faso par le biais du secteur réel, avec une baisse de la demande des exportations, une diminution des entrées d'investissements directs étrangers et d'envois de fonds, et un recul des recettes budgétaires liées au commerce. En conséquence, la croissance du PIB devrait tomber à 3,5 %, alors que l'inflation devrait de nouveau se rapprocher de la moyenne régionale de l'UEMOA, à savoir 3 %. Les autorités chercheront à atténuer les répercussions de la crise financière mondiale tout en protégeant les ménages vulnérables et en favorisant une croissance durable de nature à faire reculer la pauvreté.

En ce qui concerne la politique budgétaire, les autorités sont déterminées à intensifier les réformes visant à créer l'espace budgétaire nécessaire pour atteindre leurs objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté tout en préservant la viabilité de la dette à moyen terme. Afin d'atteindre cet objectif, les autorités s'emploieront à améliorer le recouvrement des recettes et l'efficacité des dépenses publiques. En ce qui concerne les recettes, les autorités s'efforceront d'élargir l'assiette de l'impôt, notamment à l'aide d'une vaste réforme de la politique fiscale qui visera à simplifier et à moderniser la législation fiscale pour l'impôt sur les bénéfices des sociétés et la TVA, ainsi qu'à rationaliser les exemptions. Elles sont déterminées aussi à améliorer les administrations des douanes et de l'impôt en élargissant la couverture du système de gestion fiscale (SINTAX) et l'usage du module de transit du SYDONIA pour le dédouanement. En ce qui concerne les dépenses, les autorités sont déterminées à accroître l'efficacité des dépenses publiques en améliorant l'exécution du budget et en réformant la gestion des dépenses publiques en vue de rationaliser les processus de dépenses. Si elles cherchent à réduire au minimum les dépenses non prioritaires, elles accroissent les dépenses sociales bien ciblées et les dépenses d'équipement qui accélèrent la croissance, en particulier dans les infrastructures et le développement rural. Dans cette optique, les mesures d'urgence prises en 2008 face à la montée des prix des produits alimentaires et des carburants ont été éliminées progressivement au profit d'interventions plus ciblées.

Pour ce qui est de la viabilité de la dette et de la gestion de la dette publique, les autorités sont déterminées à préserver la viabilité de la dette à moyen terme en menant une politique de la dette prudente. Elles continueront de s'en tenir à leur stratégie de la dette annuelle, qui établit des plafonds d'endettement annuels compatibles avec la viabilité de la dette à moyen terme.

En ce qui concerne le ratio dette/exportations qui a entraîné le risque élevé de surendettement mentionné dans l'analyse de viabilité de la dette, les autorités sont déterminées, en plus de mener la politique de la dette prudente susmentionnée, à promouvoir les exportations en améliorant la compétitivité et en diversifiant les exportations, notamment en réformant le secteur clé du coton et en réalisant le projet du barrage de Samendéni. Elles réaffirment leur attachement à une consultation étroite avec leurs partenaires au développement, y compris la Banque mondiale, et les parties prenantes alors qu'elles cherchent à atteindre leurs objectifs. Bien que le rapport retienne comme hypothèse prudente que le Burkina Faso continuera d'obtenir des résultats moyens sur l'ensemble de l'horizon prévisionnel, les autorités sont déterminées à intensifier leurs réformes institutionnelles afin de retrouver rapidement leur rang traditionnel de bon élève dans l'Évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale (Country Policy and Institutional Assessment, CPIA).

Pour ce qui est de la politique monétaire et de la politique de change, qui sont conduites à l'échelle régionale par la BCEAO, la priorité des autorités est de maintenir l'inflation au-dessous de 3 %, conformément au critère de convergence régionale de l'UEMOA. À cet égard, le régime de change fixe a été bénéfique en ancrant les anticipations inflationnistes.

Afin de stimuler la croissance et de protéger le système financier des risques de liquidité et de contraction liés à la crise financière mondiale, la BCEAO a annoncé récemment une réduction de 50 points de base de son taux directeur.

En ce qui concerne le secteur financier, les autorités que je représente collaborent étroitement avec les institutions de Bretton Woods pour formuler et appliquer un vaste plan d'action qui inclut les recommandations du dernier PESF et qui visera en particulier à réformer le cadre de contrôle et de réglementation pour améliorer son efficacité et renforcer le contrôle des institutions non bancaires et de micro-crédit, à accroître l'accès aux services financiers et à améliorer la gestion des risques.

Pour ce qui est des réformes structurelles, les autorités sont déterminées à opérer des réformes structurelles visant à diversifier l'économie et à améliorer sa compétitivité en vue de réduire sa vulnérabilité aux chocs exogènes tout en favorisant une croissance durable à long terme. Elles mettront l'accent sur l'amélioration de la productivité et la diversification de la production agricole, notamment dans le secteur du coton où elles expérimentent des cultures à rendement élevé. Elles cherchent aussi activement de l'aide pour mener à bien le projet de barrage de Samendéni, qui réduira la vulnérabilité du secteur agricole aux aléas climatiques tout en permettant de se lancer dans des productions non saisonnières plus diversifiées.

Les autorités que je représente sont déterminées aussi à favoriser une croissance durable tirée par le secteur privé, notamment en cherchant à améliorer le climat des affaires. Dans le secteur du coton en particulier, elles cherchent activement la participation d'investisseurs stratégiques au capital de la SOFITEX. En ce qui concerne la gouvernance économique et administrative, les autorités sont déterminées à intensifier les réformes institutionnelles en consultation étroite avec la Banque mondiale. Elles réaffirment leur attachement aux meilleures pratiques internationales pour la gestion des ressources naturelles, comme en témoigne leur adhésion à l'EITI.

III. Conclusion

Les autorités que je représente continueront d'appliquer fermement leur programme de réforme afin de se rapprocher des objectifs du Millénaire pour le développement. À ce sujet, elles sont très reconnaissantes de l'aide fournie par leurs partenaires au développement. Étant donné les besoins de développement considérables et la conjoncture extérieure difficile, il sera essentiel de compter sur un nouveau soutien vigoureux du FMI et de la communauté internationale.

Compte tenu des résultats globalement solides du programme et de la vigueur de l'action des autorités à terme, je saurai gré aux administrateurs d'appuyer la requête des autorités du Burkina Faso en faveur de l'achèvement de la quatrième revue du programme FRPC et de la modification des critères de réalisation relatifs au plafond du déficit budgétaire et à la réforme fiscale.